

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

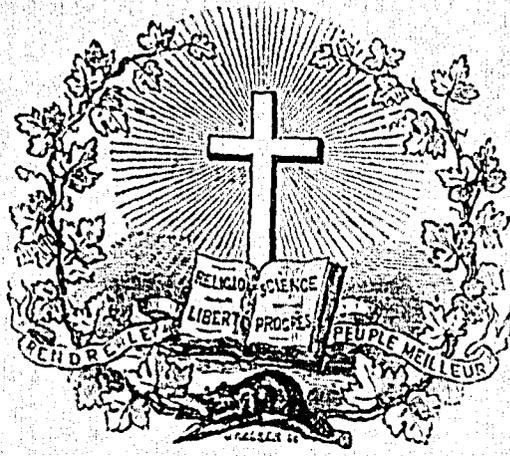
The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



# JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume XVIII.

Québec, Province de Québec, Novembre et Décembre 1874.

Nos. 11 & 12.

**SOMMAIRE.**—HISTOIRE DE CANADA : Abrégé de l'histoire du Canada par les Frères de la doctrine chrétienne (suite) et fin.—Goup d'œil général sur le Canada.—Pénologie : Considérations générales sur l'enseignement de la langue française (suite).—Leçons familiares de langue française (suite).—Exercice de langue française : Dictée.—Causes économiques.—Vautrés : Du latin de l'imitation de Jésus-Christ.—L'école de M. Leroy.—Choses et autres concernant le perfectionnement des institutrices.—Quelques réflexions sur l'instruction et sur les institutrices laïques au Canada.—L'académie commerciale catholique de Montréal.—AVIS OFFICIELS : Municipalités scolaires ; érections, annexions, etc.—Nominations : Bureaux d'examineurs, commissaires et syndics d'écoles.—Diplômes octroyés par les bureaux d'examineurs.—COLONNES DE LA RÉDACTION.—Convention annuelle des instituteurs protestants.—53<sup>e</sup>me conférence des instituteurs de la circonscription de l'école normale Lavoy.—51<sup>e</sup>me conférence des instituteurs de l'école normale Jacques-Cartier.—Bulletin bibliographique.—Revue mensuelle.—NOUVELLES ET FAITS DIVERS.—Bulletin de l'histoire.—Bulletin de l'agriculture.—Bulletin des sciences.—ANNEXES.

## HISTOIRE DU CANADA.—(Suite)

### CHAPITRE III.

*Du départ de Sir George Prévost, à l'arrivée du Commissaire royal (1815-1835)*

#### SOMMAIRE.

1. 2. Administration de Drummond.—3. Sir J. C. Sherbrooke gouverneur-général.—4. 5. Question des subsides.—6. Arrivée du duc de Richmond.—7. Le comte de Dalhousie gouverneur-général.—8. L'évêché de Québec érigé en métropole.—9. 10. Divisions entre les deux branches de la législature au sujet de la liste civile.—11. Premier projet d'union.—12.-14. Requête contre Dalhousie.—15. Agitation dans le Haut-Canada.—16. 17. Kempt gouverneur-général.—18. Kempt est remplacé par lord Aylmer.—19. Apparition du choléra.—20. Les 92 résolutions.—21. 22. Prorogation du Parlement ; rappel de lord Aylmer.

1. Sir George Prévost fut remplacé dans le gouvernement général du Canada, par le général Drummond, en qualité d'administrateur. Celui-ci découvrit bientôt des abus énormes dans l'administration des départements des terres et des postes. De 1793 à 1815, plus de trois millions d'acres de terre avaient été donnés à une multitude de favoris.

2. Au commencement de la session de 1816, la Chambre,

1. Par qui Sir George Prévost fut-il remplacé dans le gouvernement général du Canada?—2. Quelle fut la réponse du peuple au

ayant été informée au sujet des accusations portées contre les juges Sewell et Monk, ordonna un appel nominal ; elle allait voter une adresse au prince régent, lorsqu'elle fut dissoute par le gouverneur, qui lui adressa un discours plein de reproches. Le peuple répondit à cette mesure en réélisant presque tous les mêmes membres.

3. Dans l'intervalle, Drummond fut remplacé par Sir John C. Sherbrooke, homme infiniment plus habile et plus prudent que lui. Le nouveau gouverneur inaugura son administration par des actes de générosité et de justice. Entre autres mesures équitables, il suggéra au gouvernement impérial de reconnaître officiellement le titre de l'évêque de Québec.

4. La grande question des subsides vint alors exciter une profonde agitation dans les esprits. L'Assemblée législative voulait avoir, comme en Angleterre, l'initiative de toutes les mesures touchant l'emploi des deniers publics. Le Parlement du Haut-Canada s'occupait également de cette même question.

5. Peu après la session de 1816, Sir John C. Sherbrooke dégoûté, assure-t-on, de la tâche difficile de concilier les esprits, demanda son rappel en Europe.

6. Sir John C. Sherbrooke fut remplacé par un des plus grands personnages de la Grande-Bretagne, le duc de Richmond, qui avait gouverné l'Irlande tant bien que mal, et qui avait dissipé sa fortune par ses extravagances. Il arriva à Québec le 29 juillet 1818, accompagné de son gendre, Sir Peregrine Maitland, nommé lieutenant-gouverneur du Haut-Canada. L'administration du duc de Richmond fut très courte ; néanmoins, il eut le temps de marcher sur les traces de Craig, du moins quant à sa manière d'agir envers la Chambre. Ayant demandé aux députés du peuple de voter une liste civile pour la vie du roi, et n'en ayant point reçu un assentiment immédiat, il prorogea tout de suite le parlement et se permit de blâmer ouvertement la Chambre, tout en approuvant, d'un autre côté, la conduite du Conseil législatif. Comme il revenait du Haut-Canada, avec son secrétaire, M. Ready, il mourut presque subitement, dans les tourments les plus horribles, au mois d'août 1819. On dit qu'ayant été mordu par un renard enragé, il fut atteint d'hydrophobie ; mais une autre version veut qu'il ait été empoisonné.

7. A la mort du duc de Richmond, le pouvoir passa successivement par les mains de l'honorable James Monk, qui ne fit

gouverneur qui venait de dissoudre la Chambre?—3. Par qui Drummond fut-il remplacé? Comment le nouveau gouverneur inaugura-t-il son administration?

1. Quelle question vint alors exciter les esprits?—5. Quelle résolution prit Sir John C. Sherbrooke peu après la session de 1816?—6. Par qui fut-il remplacé? L'administration du duc de Richmond fut-elle longue?—7. Par quelles mains passa le pouvoir après la mort du duc de Richmond?

que dissoudre la Chambre et ordonna de nouvelles élections; puis par celles de Sir Peregrine Maitland; enfin, par celles du comte de Dalhousie, qui arriva à Québec, le 18 juin 1829, en qualité de gouverneur général des colonies anglaises de l'Amérique Nord.

8. Convaincu enfin de l'impossibilité de protestantiser le pays, l'Angleterre prit le sage parti de laisser les Canadiens suivre la religion de leurs pères.

Le 12 janvier 1819, le Saint Siège érigeait l'église de Québec en métropole, et conférait à Mgr. Plessis le titre d'archevêque; à M. McDonald, celui d'évêque de Régio-polis (Kingston); et, à M. McEachern, celui d'évêque de Rose, pour le Nouveau-Brunswick et les îles de la Madeleine.

9. Le comte de Dalhousie convoqua la nouvelle Chambre législative pour le 14 décembre 1829. Dans cette session, la Chambre vota un bill de subsides qui fut rejeté par le Conseil, ce qui ne manqua pas d'augmenter le mécontentement des représentants du peuple; ensuite la discorde alla toujours croissant entre ces deux branches de la législature. Le gouverneur, qui était du même avis que le Conseil, prétendit que le vote des subsides était insultant sans le concours de ce corps. Il ne craignait pas de braver l'opinion de la Chambre, car il comptait bien que l'union des deux Canadas, à laquelle il travaillait de toutes ses forces, lui donnerait raison des Canadiens-Français. Après avoir visité dans ce but le Haut-Canada, il convoqua les Chambres à son retour; mais il reçut un nouveau refus au sujet des finances, n'ayant eu que cinq votes en sa faveur dans la Chambre d'assemblée.

10. Les débats soulevés à l'occasion de la question des finances, ou du vote des subsides, furent conduits avec un rare talent et une science politique incontestable, par MM. Papineau, Nelson et Cuvillier.

11. En 1822, un bill ou projet de loi pour l'union des provinces du Haut et du Bas-Canada, fut présenté au parlement impérial; mais il fut rejeté à sa seconde lecture, grâce à la généreuse intervention de MacIntosh, de Burdett et de quelques autres membres influents et éclairés. Il sortait du parti anglais, dont l'hostilité contre les Canadiens croissait tous les jours avec le désir de les dominer. Ce bill donnait une représentation beaucoup plus nombreuse au Haut qu'au Bas-Canada; proscrivait la langue française; restreignait la liberté du culte et les droits des représentants sur les deniers publics. En un mot, il réduisait le Canada français à la condition révoltante de l'Irlande à cette époque.

12. En apprenant cette nouvelle, toute la population s'empressa de protester énergiquement contre une mesure si contraire à ses intérêts. Partout des comités furent nommés pour dresser des pétitions en forme: le Haut-Canada même se prononça contre l'union. Papineau et Nelson furent délégués à Londres pour y porter ces pétitions.

13. Dans sa session de 1826, l'Assemblée législative du Bas-Canada vota des subsides, mais dans la même forme que l'année précédente, c'est-à-dire par chapitres non détaillés; le lendemain le gouverneur prorogea l'Assemblée. Peu après, le comte de Dalhousie en appela au peuple par des élections générales. La dissolution de la Chambre produisit une agitation extraordinaire; qui fut encore augmentée par la publication d'une adresse au peuple, l'engageant à réélire les membres de la majorité.

14. A la réunion de la nouvelle Chambre, en novembre 1827, le gouverneur refusa de confirmer l'élection de M. Papineau, comme président de la Chambre; le lendemain, cette dernière était prorogée. De nouvelles requêtes, revêtues de plus de 80,000 signatures, demandant le rappel du comte de Dalhousie, et une enquête sur les affaires de la province, furent portées en Angleterre, en 1828, par MM. Nelson, Viger et Cuvillier, et renvoyées à un comité spécial.

15. Pendant que le Bas-Canada était en proie aux dissensions,

8. Quel sage parti l'Angleterre prit-elle vers ce même temps? Quand Mgr. Plessis fut-il fait archevêque?—9. Pour quel temps le comte de Dalhousie convoqua-t-il la nouvelle Chambre? Que fit la Chambre dans cette session? dans la suivante?—10. Qui conduisit les débats sur les finances?

11. Quel bill fut présenté au Parlement impérial, en 1822? Qui l'avait fait présenter? Quels en étaient les principaux articles?—

12. Que fit la population, en apprenant cette nouvelle?—13. Que fit l'Assemblée législative du Bas-Canada dans sa session de 1826? Quelle mesure prit le comte de Dalhousie? Quel effet produisit la dissolution de la Chambre?

14. Que se passa-t-il à la réunion de la nouvelle Chambre, en 1827?—15. En quel état étaient alors les esprits dans le Haut-Canada?—

le Haut-Canada était agité par des débats violents, dus en apparence à la même cause.

16. Pour faciliter le rétablissement de la concorde, le gouvernement impérial appela le comte de Dalhousie au gouvernement des Indes, et Sir James Kempt, lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, vint le remplacer à Québec, où il arriva le 2 septembre 1828. Le nouveau gouverneur s'attacha à demeurer neutre entre la Chambre et le Conseil; il reconnut immédiatement M. Papineau comme président de l'Assemblée, et laissa la Chambre libre d'employer, sans le salaire du gouverneur et des juges, tout l'argent mis à la disposition de la couronne par le Parlement impérial.

17. Les instructions données à Sir James Kempt par le ministre des colonies, en Angleterre, au sujet des subsides, n'étaient pas de nature à satisfaire pleinement la Chambre; cependant, pour ne mettre aucune entrave à la marche des affaires, elle vota la somme de £. 60,000 pour faire des améliorations en tout genre. Dans la session suivante, elle en approuva 20,000 pour construire une prison à Montréal, 12,000 pour bâtir un hôpital de marine à Québec, 38,000 pour améliorer les chemins, et 8,000 pour promouvoir le développement de l'instruction publique. Elle s'était occupée, en outre, de l'amélioration du port de Montréal, de la navigation à la vapeur entre Québec et Halifax, de la construction d'une douane à Québec et de l'établissement de plusieurs phares en différents endroits du pays. En un mot, les représentants du peuple avaient amplement prouvé que s'ils voulaient, — comme c'était d'ailleurs leur droit — avoir le contrôle absolu des finances, ils n'étaient ni en cela que par un ardent désir de travailler plus efficacement dans les intérêts du pays, que ne l'avaient fait jusqu'alors la plupart des gouverneurs et de leurs créatures sans vergogne et sans patriotisme.

18. Sir James Kempt fut remplacé par lord Aylmer, qui arriva à Québec le 13 octobre 1830. Au commencement de son administration, lord Aylmer chercha à concilier les esprits; mais les injustices révoltantes du pouvoir avaient jeté dans les cœurs les germes d'un profond mécontentement; et les longs et violents débats auxquels avait donné lieu l'importante question des subsides, avait laissé dans les esprits une aigreur, une animosité bien difficile à calmer. Engagés dans la voie du droit constitutionnel, les députés ne faisaient, à vrai dire, que leur devoir en combattant avec tant d'ardeur pour l'obtention d'un de leurs plus importants privilèges: celui de voter les subsides et d'en contrôler l'emploi; mais peut-être eurent-ils le tort de ne pas se plier davantage aux circonstances, et de tenir opiniâtrément à l'obtention immédiate et complète de ce privilège; leur obstination fut cause qu'aucun compromis ne put s'établir entre la Chambre et le gouverneur, et que les difficultés existantes, au lieu de s'apaiser, dégénérent bientôt en révolte ouverte contre l'autorité établie.

19. A Montréal, pendant l'élection d'un membre, le 21 mai 1832, il y eut des troubles sérieux, pendant lesquels trois Canadiens furent tués par les troupes anglaises.

Peu après cet événement, le choléra éclata pour la première fois au Canada, et y fit de terribles ravages, surtout à Québec, où il enleva la dixième partie de la population. Ce fléau reparut en 1834, et fit encore de nombreuses victimes.

20. Dans sa session de 1834, la Chambre législative, après de longs et violents débats, adopta une série de 92 résolutions, renfermant tous les griefs de la colonie contre la métropole. Inspirées par M. Papineau, et rédigées par M. Morin, elles furent présentées par M. Bédard et adoptées par la Chambre, malgré l'opposition de plusieurs membres influents, entre autres MM. Nelson, Queenel et Cuvillier.

Pendant ce temps-là, une partie de la population du Haut-Canada, se prononçait pour la politique de la Chambre législative du Bas-Canada.

Le Parlement impérial, après de longs débats, laissa au bureau colonial la solution de toutes ces questions.

21. Au mois d'octobre 1834, le Parlement canadien fut

16. Que fit le gouvernement impérial, pour faciliter le rétablissement de la concorde? Que fit Sir James Kempt?—17. Quelle somme d'argent vota la Chambre d'assemblée?

18. Par qui Sir James Kempt fut-il remplacé? Quelle conduite tint lord Aylmer, au commencement de son administration?—19. Qui se passa-t-il à Montréal pendant l'élection d'un membre? Qu'arriva-t-il de remarquable peu après cet événement de Montréal?

20. Que fit la Chambre législative dans sa session de 1834? Quelle était alors l'attitude du Haut-Canada?—21. Que se passa-t-il au mois d'octobre 1834?—22. Que fit la nouvelle Chambre, à sa session de février? Qu'arriva-t-il après la prorogation de la Chambre?

dissous. Les élections furent accompagnées de grands troubles, malgré les associations constitutionnelles formées dans les villes, pour le maintien des institutions et des lois.

22. A sa session de février 1835, la nouvelle Chambre protesta contre le discours de lord Aylmer, à la fin de la session précédente, et renouvela toutes ses demandes; mais le gouverneur mécontent, prorogea la Chambre. Sur ces entrefaites, lord Aylmer fut rappelé, et remplacé par lord Gosford, qui arriva à Québec, le 24 août 1835.

CHAPITRE IV.

*De l'arrivée du Commissaire royal, à l'union des deux Canadas (1835-1841.)*

SOMMAIRE.

1. 2. Lord Gosford.—3. Nouveaux gouvernements dans les autres provinces.—4. Les mécontents soulèvent le peuple.—5. Troubles de 1837-38 dans le Bas-Canada.—6. 7. Troubles dans le Haut-Canada.—8. 9. Lord Gosford est remplacé par lord Durham.—10. 11. Lord Sydenham, gouverneur.—12. 13. Bill d'union: son but.—14. Le Canada à l'époque de l'union.

1. Lord Gosford vint au Canada, accompagné de Sir Charles Gray et de Sir James Gipps, ses adjoints, en qualité de commissaire royal. Il était chargé de s'enquérir des affaires du pays et d'en rendre le compte le plus détaillé possible. Il fit, en conséquence, un long rapport tout hostile aux Canadiens, et qui, par cela même, fut approuvé par la Chambre des Communes et par les ministres en Angleterre.

2. Peu après son arrivée, le nouveau gouverneur convoqua la Chambre pour le 27 octobre suivant. Cette chambre refusa de reconnaître formellement la commission envoyée par le gouvernement impérial pour prendre connaissance des affaires du pays, présentant les instructions qu'elle en avait reçues. Cependant, elle vota une liste civile de six mois, en reconnaissance de ce que lord Gosford avait accordé de bonne grâce les sommes nécessaires aux dépenses contingentes.

3. Le Haut-Canada, qui avait d'abord sollicité des réformes, venait d'élire une chambre dont la majorité se déclarait en faveur du gouvernement. Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse acceptaient les propositions de l'Angleterre, en sorte que la Bas-Canada se trouva isolé.

4. Lord Gosford convoqua la Chambre pour le 18 août 1837. La majorité ayant protesté contre les résolutions hostiles que venait d'adopter le Parlement impérial, le gouverneur se hâta de la proroger, après six jours de session. Lord Gosford destitua M. Papineau et plusieurs officiers de milice, auxquels furent décernés les honneurs du triomphe.

5. Après la prorogation de la Chambre, des chefs du parti populaire parcoururent les campagnes, et des associations secrètes se formèrent de tous côtés. Dans une assemblée de six comtés, tenue à Saint-Charles, on fit un appel au peuple. A cette occasion, Mgr. Lartigue, premier évêque de Montréal, publia un amendement, dans lequel il recommandait à ses ouailles de "ne pas se laisser séduire si quelqu'un voulait les engager à la rébellion contre le gouvernement établi." Le gouverneur, effrayé, destitua alors un grand nombre de magistrats et d'officiers de milice, fit venir des troupes du Nouveau-Brunswick, et arma de toutes parts la population anglaise.

Les troubles commencèrent à Montréal, le 7 novembre, puis s'étendirent successivement sur d'autres points. La troupe ne fut pas d'abord heureuse. Sa cavalerie fut mise en déroute près de Chambly, et le colonel Gore fut repoussé par le colonel Nelson, à Saint-Denis, après un combat de six heures. Dans le même temps se livra la bataille de Saint-Charles, où les insurgés, bien inférieurs aux troupes pour le nombre, firent une résistance désespérée, et périrent en grand nombre, ne voulant pas se rendre aux vainqueurs. Les Canadiens, commandés par un nommé M. T. S. Brown, furent abandonnés dès le commencement du combat par leur propre chef, et se défendirent vigoureusement, mais ils durent se soumettre à Wetheral qui avait sous lui trois cents fantassins, avec deux canons et quelques cavaliers.

1. En quelle qualité lord Gosford vint-il au Canada, et de quoi était-il chargé?—2. Que fit le nouveau gouverneur, peu après son arrivée? Quelle attitude prit cette chambre?—3. Quelle attitude prenaient alors les provinces voisines?

4. Quand lord Gosford convoqua-t-il la Chambre? Combien de temps siégea-t-elle?—5. Que se passa-t-il après la prorogation de la Chambre? Comment le peuple répondit-il à l'appel qui fut fait?

La loi martiale fut proclamée dans le district de Montréal, le 5 décembre. Sir John Colborne marcha sur St. Euseache avec 2000 hommes, y battit les insurgés, qui s'y étaient retranchés, au nombre d'environ 250, dans l'église et dans le couvent. Le Dr. Chénier, qui les commandait, fut trouvé parmi les morts.

6. Vers le même temps, dans le Haut-Canada, M. McKenzie, à la tête du mouvement insurrectionnel, fut défait près de Toronto, et obligé de se réfugier aux Etats-Unis.

7. Le mouvement insurrectionnel de 1837 fit sensation, non-seulement en Angleterre mais encore en France et aux Etats-Unis. Le gouvernement impérial était alors disposé à prendre toutes les mesures nécessaires pour comprimer l'insurrection. Lord John Russell présenta à l'ouverture du Parlement impérial, en 1838, une loi pour suspendre la constitution de 1791; cette mesure passa, quoique soutenue d'une faible majorité. Sir John Colborne, qui remplaça temporairement lord Gosford, reçut l'ordre de mettre cette loi à exécution, et de former un conseil spécial pour l'expédition des affaires les plus pressantes.

8. Lord Gosford fut remplacé par lord Durham, comme gouverneur général. Celui-ci arriva à Québec, le 27 mai de la même année. Le fait le plus saillant de l'administration de lord Durham, fut l'amnistie qu'il accorda aux prisonniers politiques, arrêtés pendant les derniers troubles. Mais ayant reçu bientôt après, du gouvernement impérial, un désaveu solennel de cet acte, il en fut si vivement blessé, qu'il donna immédiatement sa démission, et s'embarqua pour l'Europe, avec sa famille, le 1er novembre 1838.

9. Lord Durham laissa l'administration à Sir John Colborne. Les réfugiés politiques, aux Etats-Unis, y organisèrent avec quelques Américains, après le départ de Durham, un soulèvement dans les deux Canadas à la fois. Mais les insurrections partielles qui éclatèrent alors, sur plusieurs points, entre autres à Caughnawaga, à Beauharnais, à Napierville, à Sugwe, à Chambly, furent bientôt comprimées par Sir John Colborne, qui marcha avec sept ou huit mille hommes, sur le pays insurgé, où il promena la torche incendiaire, ne laissant que des ruines et des cendres sur son passage. Il fit juger par une cour martiale les prisonniers faits dans cette insurrection: 89 furent condamnés à mort, 47 à la déportation et tous leurs biens furent confisqués.

Dans le Haut-Canada, les insurgés, aidés d'un grand nombre d'Américains qui s'étaient joints à eux, attaquèrent plusieurs endroits, entre autres Prescott, Détroit et Windsor, au printemps de 1838, mais ils furent défaites presque partout.

10. A Sir John Colborne succéda l'honorable Charles Poulett Thompson, président du Bureau de Commerce, qui fut assommé comme gouverneur-général de toutes les provinces britanniques de l'Amérique du Nord, le 13 octobre 1839. L'année suivante, il fut créé baron de Sydenham.

11. A son arrivée en Angleterre, lord Durham suggéra aux ministres du gouvernement impérial, d'opérer l'union des deux Canadas. Bientôt le Parlement impérial vota le bill d'union des deux provinces, malgré les protestations de lord Gosford et du duc de Wellington, et malgré les pétitions du clergé catholique et des Canadiens. Ce bill introduit en 1839 dans la Chambre des Communes, reçut la sanction royale le 23 juillet 1840, mais ne fut mis en vigueur que le 10 février 1841.

12. L'acte d'union portait que la langue anglaise serait la seule langue parlementaire; que £45,000 seraient affectés d'une manière permanente au traitement du gouverneur et des juges; £30,000 seraient appropriés à chaque règne pour payer les appointements des ministres et de certains fonctionnaires; que le nombre des représentants serait de 84, c'est à dire 42 pour chacun des deux Canadas, et qu'il faudrait les deux tiers de la Chambre législative pour changer la division électorale de la province et le chiffre de la représentation.

13. La politique qui nous donna ce bill d'union est la même

6. Que se passa-t-il vers le même temps, dans le Haut-Canada?—7. Quel fut le résultat du mouvement insurrectionnel de 1837? Qui remplaça temporairement lord Gosford? Quel ordre reçut-il?—8. Qui est-ce qui remplaça lord Gosford comme gouverneur-général? Quel fut le fait le plus saillant de l'administration de lord Gosford? Que fit-il bientôt après?

9. A qui lord Durham laissa-t-il le gouvernement? Que se passa-t-il après le départ de lord Durham? Comment se terminèrent les insurrections partielles qui éclatèrent sur plusieurs points? Comment furent traités les prisonniers faits dans cette insurrection?—10. Par qui Sir John Colborne fut-il remplacé?—11. Que fit lord Durham, à son arrivée en Angleterre? Quand le bill d'union reçut-il la sanction royale?

12. Que portait l'acte d'union?—13. Quelle a été la politique qui

que celle qui avait donné la constitution de 1791, c'est-à-dire qu'on poursuivait sans cesse l'anglicisation des Canadiens-Français et l'aneantissement de la religion catholique.

La constitution de 1791 avait été votée pour soustraire la population du Haut-Canada à la domination des Canadiens-Français; et sa révocation avait pour but de mettre ces mêmes Canadiens Français sous la domination de la population anglaise, devenue plus nombreuse.

14. A l'époque où se consommait ce grand acte d'injustice, la population, le commerce, l'agriculture et l'industrie avaient fait d'immenses progrès en ce pays. Le Bas-Canada, qui ne devait presque rien, fut obligé de partager le fardeau de la dette du Haut-Canada, laquelle s'élevait à plus d'un million.

La population du Bas Canada, qui était de 123,000 âmes en 1791, s'était quintuplée. En 1844, époque du recensement le plus rapproché de l'union, le Bas-Canada comptait 524,000 Canadiens-Français, 156,000 Anglais et étrangers; en tout, 691,000 âmes, dont 573,000 catholiques. Il y avait 76,000 propriétaires et 113,000 maisons; d'où l'on peut conclure que presque toutes les familles étaient propriétaires.

### TROISIÈME ÉPOQUE.

DE L'UNION, A LA CONFÉDÉRATION (1841-1867).

#### CHAPITRE PREMIER.

*De l'union, à l'arrivée de lord Elgin (1841-1847).*

##### SOMMAIRE.

1-3. L'acte d'union.—4. Session de 1841.—6-8. Lord Sydenham remplacé par Sir Charles Bagot.—9. Sir Charles Metcalfe, gouverneur.—9. Siège du gouvernement à Montréal.—10. Incendies à Québec.—11. Sir Charles Metcalfe est remplacé par lord Elgin.

1. L'acte d'union introduisit dans la constitution politique du pays : 1o. Un gouvernement responsable, c'est-à-dire formé d'hommes siégeant dans la législature, et devant rendre compte à la Chambre d'Assemblée de leurs actes officiels et des conseils donnés au gouverneur en leur qualité de ministres; 2o. Il reconnaissait aux députés du peuple le droit de contrôler le revenu public dans toutes ses branches, et d'avoir la haute-main sur toutes les dépenses publiques.

C'était consacrer bien tard des droits que nous avions acquis en devenant sujets anglais, et, pour l'obtention desquels plusieurs de nos compatriotes avaient lutté longtemps dans l'ancienne Chambre d'Assemblée, ou versé leur sang sur le champ de bataille.

2. Pour faire fonctionner le nouveau gouvernement, l'Angleterre fit choix de lord Sydenham, autrefois l'hon. Chs. P. Thompson, qui avait travaillé à l'union des deux provinces, et qui arriva à Québec le 19 octobre 1839.

3. Le Conseil spécial du Bas Canada, composé d'hommes vendus au pouvoir, pour la plupart, donna son assentiment à l'acte d'union, après une simple entrevue avec le gouverneur; la Chambre du Haut-Canada, qui y trouvait plus que son compte, fit de même au bout de quelques jours de discussion.

4. Le premier Parlement-uni fut ouvert à Kingston, le 13 juin 1841. On y jeta, dans la première session, les fondements de nos institutions civiles les plus importantes: le système municipal, l'éducation populaire, le cours monétaire, les douanes, etc. Cette mémorable session se termina au milieu de regrets universels, causés par la perte de lord Sydenham, qui mourut des suites d'une chute de cheval, le 17 septembre 1841.

5. Pour venir en aide au bureau des travaux publics qui venait d'être établi, et pour consolider la dette du Canada, l'Angleterre vota la somme de £1,500,000 sterling, au crédit de la province.

nots donna ce bill d'union?—14. On en était le Bas-Canada, à l'époque de l'union des deux provinces?

1. Qu'introduisit l'acte d'union dans la constitution politique du pays?

2. Qui est-ce qui fut choisi pour faire fonctionner le nouveau gouvernement?—3. La législature du Bas-Canada et celle du Haut-Canada acceptèrent-elles facilement l'acte d'union?—4. Où fut ouvert le premier Parlement-uni? Que se passa-t-il dans la première session? Comment se termina-t-elle?—5. Quelle somme l'Angleterre vota-t-elle pour venir en aide au bureau des travaux publics?—6.

6. Lord Sydenham eut pour successeur Sir Charles Bagot, qui arriva à Kingston, la nouvelle capitale, en janvier 1842. Ce fut sous Sir Charles Bagot que le gouvernement responsable ou constitutionnel, fut inauguré.

7. A l'arrivée de Sir Charles Bagot, la Chambre était partagée en deux camps, dont l'un, le parti *tory*, cherchait plutôt à flatter le pouvoir qu'à servir les vrais intérêts du peuple, et dont l'autre, le parti de la *réforme*, voulait l'application franche et libérale de la Constitution, la pratique complète du gouvernement responsable, le bien général de toutes les classes, tout en portant aussi à l'autorité un grand respect. Alors régnait dans la Chambre un esprit de dispute et d'aigreur qui eût pu devenir bientôt funeste au pays tout entier, si le gouverneur n'eût su, par un sage tempérament, en prévenir les fâcheux effets.

8. Ce gouverneur agit avec beaucoup de prudence, en appelant dans ses conseils les chefs du parti de la réforme, qui avaient pour eux l'avantage du nombre, du talent, et celui des principes. Deux députés, également remarquables par le talent, les connaissances politiques et l'énergie, furent choisis pour former le cabinet: c'était MM. Robert Baldwin et L. H. Lafontaine.

9. Sir Charles Bagot, ayant demandé son rappel pour cause de santé, eut pour successeur Sir Charles Metcalfe, qui arriva à Kingston le 25 mars 1843. L'administration de Sir Charles Metcalfe vit la résignation du ministère Lafontaine-Baldwin, la dissolution du Parlement, les élections générales dans l'automne de 1844, la formation d'un nouveau ministère, et la translation du siège du gouvernement de Kingston à Montréal (1844).

Le cabinet Lafontaine-Baldwin résigna, parce que le gouverneur s'était permis de nommer aux emplois publics sans prendre l'avis des conseillers, et qu'il avait refusé de sanctionner quelques mesures gouvernementales.

10. Les nouvelles élections donnèrent une majorité à la politique du gouverneur. Cependant un des principaux chefs de l'insurrection de 1837, le Dr. Welfred Nelson, fut élu à une forte majorité.

Le 28 mai 1845, plus de 1200 maisons furent la proie des flammes dans la ville de Québec; et, le 28 juin suivant, pareil incendie éclata dans le quartier Saint-Roch de la même ville, et consuma un nombre à peu près égal de maisons.

11. Lord Metcalfe, ayant été obligé de repasser en Angleterre, en 1845, pour cause de santé, eut pour successeur lord Cathcart, commandant des forces. Celui-ci gouverna jusqu'à l'arrivée de lord Elgin, en janvier 1847.

#### CHAPITRE II.

*De l'arrivée de lord Elgin, à la Confédération (1847-1867).*

##### SOMMAIRE.

1. Ravages du typhus.—2, 3. Incendie du parlement à Montréal.—4, 5. Premier conseil du Canada.—6. Incendies à Montréal.—8. Lord Elgin et son administration.—8. Sir Edmund Head, gouverneur.—9. Evénements de 1855.—10. Le conseil devenu électif.—12. Ottawa, capitale.—14, 15. Lord Monk remplacé Sir Edmund Head.—16, 17. Acte de Confédération.—20. Lord Monk remplacé par Sir J. Young.—21. Manitoba et Colombie anglaise.—22. Lord Dufferin, gouverneur-général.

1. Au début de son administration, lord Elgin en appela à de nouvelles élections générales, qui donnèrent une prépondérance marquée au parti réformiste. Il forma son ministère des chefs de ce parti; et, sous son habile direction, le ministère Lafontaine-Baldwin fit adopter les mesures les plus importantes. L'année 1847 fut surtout remarquable par l'apparition d'un fléau terrible qui, après avoir désolé l'Irlande et l'Ecosse, jeta sur les bords du Saint-Laurent 70,000 émigrés, à demi morts.

Quel fut le successeur de lord Sydenham? Qu'ont de remarquable le gouvernement de Sir Charles Bagot?—7. Comment la Chambre était-elle divisée, à l'arrivée de Sir Charles Bagot? Quel esprit y régnait alors?

8. Quelle fut la conduite de Sir Charles Bagot à l'égard des deux partis qui se disputaient le pouvoir?—9. Qui fut envoyé pour remplacer Sir Charles Bagot? Que s'est-il passé de remarquable sous l'administration de Sir Charles Metcalfe? Pourquoi le cabinet Lafontaine-Baldwin résigna-t-il?—10. Quelle fut le résultat des nouvelles élections?

11. Qui est-ce qui succéda à lord Metcalfe?

1. Quelle mesure prit lord Elgin au début de son administration? Comment forma-t-il son ministère?

de faim et de privations, on brûlés des ardeurs d'une fièvre contagieuse.

2. A la session de 1849 la Chambre vota une loi pour indemniser les Bas-Canadiens des pertes qu'ils avaient éprouvées durant les troubles de 1837-38, loi modelée sur une semblable votée précédemment en faveur du Haut Canada, qui avait souffert pour la même cause. Cette loi exaspéra tellement les ennemis du gouvernement, qu'ils se livrèrent à l'émeute, insultèrent le gouverneur sur la voie publique pour l'avoir sanctionnée, brûlèrent l'enceinte parlementaire et les deux précieuses bibliothèques qu'elle contenait, et saccagèrent plusieurs des principaux édifices de la cité de Montréal.

3. Après l'incendie du parlement de Montréal, il fut décidé qu'à l'avenir les Chambres s'assembleraient alternativement à Toronto et à Québec.

Dans le cours de l'été 1849, le choléra asiatique jeta de nouveau le deuil dans un grand nombre de familles, à Montréal et à Québec. Mais cette redoutable épidémie n'exerça pas alors autant de ravages qu'en 1832 et en 1834.

4. Le 15 août 1851, eut lieu, à Québec, l'ouverture du premier concile provincial du Canada, sous la présidence de Mgr. l'archevêque Turgeon. Les décrets de ce concile réglent avec beaucoup de sagesse plusieurs questions qui avaient besoin d'une solution.

5. En 1851, le gouvernement introduisit les timbres-poste de cinq centins.

6. En l'année 1851, la ville de Montréal fut dévastée par plusieurs incendies désastreux, dont le plus terrible eut lieu au mois de juillet. Pendant deux jours, les flammes portèrent la désolation dans les faubourgs Saint-Laurent, Saint-Louis et Sainte-Marie : 1400 maisons furent consumées.

Cette même année fournit aux catholiques du Canada l'occasion de témoigner, en la personne de Mgr. Bédini, premier nonce apostolique qui ait visité notre pays, le respect sans bornes et l'affection toute filiale qu'ils ont pour l'Eglise romaine.

Vers le même temps aussi, les prédications furibondes de Gavazzi contre le catholicisme, soulevèrent une indignation universelle. Des troubles ayant éclaté à Montréal, à la suite d'un ignoble discours de ce fanatique, les troupes intervinrent : elles tuèrent et blessèrent plusieurs personnes.

L'Université-Laval fut fondée cette même année 1852, par les Messieurs du Séminaire de Québec ; et lord Elgin qui avait obtenu de Sa Majesté la reine Victoria une charte royale en faveur de cette institution, voulut bien en présider l'inauguration en 1854.

7. En 1853, le nombre des membres de l'Assemblée législative fut porté de 84 à 130, dont 65 pour chaque province.

8. Lord Elgin fut remplacé par Sir Edmund Head, au mois de décembre 1854. Durant son administration, lord Elgin fit preuve de beaucoup d'habileté et de sagesse. Peu de gouverneurs se sont identifiés aussi intimement que lui avec les intérêts du Canada.

Parmi les actes de la Législature, sanctionnée par lord Elgin, et qui contribuèrent puissamment à la prospérité du pays, on doit mettre au premier rang ceux qui abolirent les droits seigneuriaux (1854), sécularisèrent les réserves du clergé protestant, et adhérent la compagnie du Grand-Tronc à couvrir la province d'un vaste réseau de chemins de fer. On lui doit aussi le traité de réciprocité avec les Etats-Unis, conclu en juillet 1854.

9. Trois événements remarquables eurent lieu en l'année 1855, savoir : 1o l'arrivée dans les eaux du Saint-Laurent, au mois de juillet, d'une corvette française, la "Capricieuse." La présence de ce bâtiment réveilla, dans le cœur des Canadiens, le souvenir de la patrie de leurs ancêtres. Les ovations qu'ils firent au commandant, M. de Belvéze, prouvèrent qu'ils regardent la France comme une mère chérie, dont ils n'ont été séparés que par des événements violents.

2. Qu'eut de remarquable la session législative de 1849 ? Quelle fut la conduite des ennemis du gouvernement ?—3. Que fut-il décidé, après l'incendie du parlement de Montréal ?—4. Quelle importante cérémonie religieuse eut lieu à Québec le 15 août 1851 ?—Que fit le gouvernement, en 1851 ?—6. Quelle terrible épreuve eut à supporter la ville de Montréal, en 1852 ? Quelle réception fit-on au nonce du Pape, Mgr. Bédini ? Que causèrent les prédications furibondes de Gavazzi ?

7. Quelle modification subit l'Assemblée législative, en 1853 ?—8. Par qui lord Elgin fut-il remplacé ? Quels furent les principaux actes sanctionnés par lord Elgin ?—9. Que s'est-il passé de remarquable en l'année 1855 ?

23. La célébration, avec le plus grand éclat, par les catholiques des villes et des campagnes, de la fête du 8 décembre, en l'honneur de la promulgation du dogme de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie.

30. La célébration d'une fête civile par la population en masse, en mémoire de la prise de Sébastopol.

10. En 1856, le principe électif fut introduit dans le Conseil législatif. Les anciens membres demeuraient conseillers à vie comme par le passé ; mais les nouveaux membres devaient, à l'avenir, être élus par une des quarante-huit divisions électorales nouvellement formées.

11. Trois écoles normales, dont une à Québec et deux à Montréal, furent établies en 1857, pour y former à l'enseignement, des institutrices et des institutrices. L'hon. Pierre J. O. Chauveau, alors surintendant de l'éducation, contribua puissamment à la fondation de ces institutions.

12. Le principal événement de 1858 fut le choix fait par la reine, de la ville d'Ottawa, pour le siège du gouvernement provincial.

13. Dans l'été de 1860, le Canada et les autres provinces britanniques de l'Amérique du Nord, furent honorés de la visite du prince de Galles. Le prince inaugura le pont Victoria et posa la première pierre des bâtisses du parlement à Ottawa. Il reçut partout des témoignages non équivoques de la loyauté du peuple canadien.

14. Sir Edmund Head eut pour successeur, dans le gouvernement général du Canada, lord vicomte Monk, en 1861.

15. Vers la fin de 1861, l'arrestation à bord du vapeur "Trent," de MM. Mason et Slidell, ambassadeurs des Etats dits Confédérés, se rendant en Europe, menaçait le pays d'une guerre avec les Etats-Unis. La perspective d'une guerre produisit une excitation intense et causa une prompt organisation de nombreux corps de volontaires, qui quelques années plus tard (1866-1870), rendirent de grands services, en repoussant les incursions féniennes.

16. En 1864, l'esprit d'antagonisme entre la population du Haut-Canada et celle du Bas Canada en était venu à une crise ; et le gouvernement ne pouvait fonctionner plus longtemps. Il était alors évident que l'union des provinces n'avait pas eu tout le résultat qu'on s'en était promis. L'établissement d'un nouveau gouvernement était donc devenu urgent.

17. On imagina alors un système de gouvernement qui laissât à chaque province le maniement direct de ses propres affaires, et assurât à toutes, les avantages que donne toujours l'union des forces. Les provinces appelées à former une confédération furent celles-ci, savoir : les deux Canadas, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, l'île du Prince Edouard et celle de Terre-Neuve ; mais ces deux dernières préférèrent garder leur autonomie.

18. Les bases de la nouvelle Constitution fédérative furent préparées, en 1865, à Québec, où s'étaient réunis les délégués des différentes provinces.

19. La Confédération, ou nouvelle Puissance du Canada, fut définitivement reconnue par la proclamation royale du 25 mai 1867, et fut inaugurée le 1er juillet suivant. Cette confédération était composée des quatre provinces suivantes : le Haut-Canada, appelé désormais Ontario ; le Bas-Canada, ou province de Québec ; le Nouveau-Brunswick, et la Nouvelle-Ecosse.

20. Le successeur de Lord Monk, en qualité de gouverneur-général de la nouvelle Puissance, fut Sir John Young, en 1868.

21. La Puissance du Canada s'est accrue depuis, savoir : 1o, du Nord-Ouest, dont elle fit l'acquisition le 1er juillet 1870 ; 2o, de la province de Manitoba, formée du Nord-Ouest, et qui entra dans la confédération le 1er juillet 1870 ; 3o, enfin, de la Colombie Anglaise, reçue dans la Confédération le 20 juillet 1871.

10. Quelle modification importante subit le gouvernement en 1856 ?—11. Quels principaux établissements furent fondés en 1857 ?—12. Quel fut le principal événement de l'année 1858 ?—13. Que se passa-t-il de remarquable dans l'été de 1860 ?

14. Quel fut le successeur de Sir Edmund Head ?—15. Quel événement vint menacer le pays d'une guerre avec les Etats-Unis ? Quel effet produisit la perspective d'une guerre avec les Etats-Unis ?—16. Que se passa-t-il en 1864 ?—17. Quel nouveau plan de gouvernement imagina-t-on ? Quelles provinces furent appelées à former une confédération ?—18. Où furent jetées les bases de la nouvelle Constitution fédérative ?

19. Quand la nouvelle Puissance du Canada fut-elle définitivement reconnue ? Comment était-elle composée ?—20. Quel fut le successeur de lord Monk ?—21. Quand la nouvelle Puissance fit-elle l'acquisition du Nord-Ouest ? Quand la province de Manitoba entra-t-elle dans la

22. A la fin de juin 1872, arrivait à Québec lord Dufferin, comme gouverneur-général de la Puissance, en remplacement de Sir John Young, depuis lord Lisgar.

## NOUVELLE-ÉCOSSE.

*Depuis sa séparation de la Nouvelle-France, en 1710, par suite de la conquête qu'en fit alors l'Angleterre, jusqu'à nos jours.*

### SOMMAIRE.

1. Chute de Port-Royal.—2. 3. Traité d'Utrecht.—4. Expédition de la Nouvelle-Angleterre contre Louisbourg.—5. Insuccès de l'expédition française contre Louisbourg.—6. Le Traité d'Aix-la-Chapelle.—7. 8. L'Angleterre colonise l'Acadie.—9. 11. Cornwallis, gouverneur: il est remplacé par Hobson.—12. Seconde capture de Louisbourg.—13. Nouveau gouvernement.—14. Traité de 1763.—15. Ile du Prince-Edouard.—17. Nouveau-Brunswick.—18. Faits-Divers.—Confédération.

1. La Nouvelle-Ecosse ou Acadie tomba au pouvoir de l'Angleterre, en 1710, par la chute de Port Royal, sa capitale, qui dut se rendre au général Nicholson.

2. Affaiblié par des guerres continues, la France fut contrainte, en 1713, par le traité d'Utrecht, de céder à l'Angleterre, non-seulement l'Acadie, mais aussi l'île de Terre Neuve et le territoire de la Baie d'Hudson. Elle ne garda que l'île du Cap-Breton.

3. Après la perte de l'Acadie, les Français fortifièrent Louisbourg, afin de protéger leurs possessions du Cap-Breton. Cette île devint une station de pêche très-importante, et Louisbourg continua d'en être la capitale.

4. A la nouvelle de l'insurrection de la garnison de Louisbourg, les colonies anglaises résolurent de profiter de cette circonstance pour s'emparer de cette place. Une expédition fut vite préparée et placée sous le commandement du général Pepperell. Ce dernier fit voile de Boston, et arriva, le 5 avril 1745, à Canso, où il fut joint par quatre vaisseaux anglais sous le commodore Warren. Bientôt ils parurent devant Louisbourg, qui capitula le 16 juin, après un siège de quarante-neuf jours. L'île entière eut le sort de Louisbourg, son unique boulevard.

5. Vivement alarmé de la chute de cette forte place, le gouvernement du Canada demanda du secours en France pour la reprendre avec toute l'Acadie. Une formidable expédition, commandée par le duc d'Anville, fut envoyée l'année suivante à cet effet. Elle échoua complètement: la plus grande partie de la flotte ayant péri dans une violente tempête.

6. Quelques années après, c'est-à-dire en 1748, le Cap-Breton fut rendu à la France par le traité d'Aix-la-Chapelle. Après ce traité, des disputes surgirent touchant les limites des possessions anglaises et françaises en Amérique, et donnèrent lieu, de temps en temps, à des hostilités entre les colons des deux nations.

7. Afin de prévenir tout empiètement sur le territoire en litige, le gouvernement anglais persuada à trois mille Acadiens de s'établir sur la rive Nord de la Baie de Fundy, et sur l'île de Saint-Jean, appelée depuis l'île du Prince-Edouard.

8. Pour coloniser ce pays, l'Angleterre y envoya des émigrants à ses dépens; elle offrit aussi à tous les soldats qui voudraient s'y établir, de leur concéder des terres gratuitement, et même de leur fournir des armes et des provisions pour un an. Profitant des offres libérales du gouvernement, 4,000 soldats, qui venaient d'être licenciés, partirent avec leurs familles pour le port de "Chibouctou," où ils arrivèrent le 21 juin 1849. Ils

Confédération? Quand la Colombie anglaise y entra-t-elle?—22. Par qui Sir John Young fut-il remplacé?

1. Quand la Nouvelle-Ecosse tomba-t-elle au pouvoir de l'Angleterre?—2. A quoi la France se vit-elle obligée, en 1713, par le traité d'Utrecht?—3. Que firent les Français, après la perte de l'Acadie? Que devint l'île du Cap-Breton?—4. Que firent les colonies anglaises, en apprenant l'insurrection de la garnison de Louisbourg? D'où le général Pepperell fit-il voile.

5. Que fit le gouvernement du Canada, vivement alarmé de la chute de cette forte place? Quel fut le résultat de cette expédition?—6. Le Cap-Breton ne fut-il pas rendu à la France? Qu'arriva-t-il après le traité d'Aix-la-Chapelle?—7. Que fit le gouvernement du Canada pour prévenir tout empiètement sur le territoire en litige?—8. Quels moyens prit l'Angleterre pour coloniser ce pays? Que firent 4000 soldats qui venaient d'être licenciés?

s'établirent sur les rives de ce dernier, et nommèrent leur établissement naissant, Halifax.

9. Le premier gouverneur de cette nouvelle Colonie fut Cornwallis. Il y établit un Conseil de six membres, pour lui aider. Il fut remplacé, en 1752, par Thomas Hobson.

En 1752, des émigrants allemands arrivèrent dans la colonie, au nombre de 1500. Ils allèrent s'établir dans le comté de Lunenburg.

10. Pendant ce temps-là, la dispute des limites continuait. Les Anglais réclamaient tout le territoire au sud du fleuve St. Laurent, y compris la Péninsule de Gaspé. Bientôt après, commença la guerre de sept ans (1756-1763), qui eut pour résultat la cession du Canada à l'Angleterre.

11. En 1755, une expédition de Boston, commandée par le général Winslow, assisté des troupes régulières sous les ordres du capitaine Monckton, captura le fort Beauséjour, situé sur la rive nord de la Baie de Fundy.

Cette même année eut à enregistrer un événement bien douloureux: les autorités coloniales anglaises, voulant se défaire des Acadiens, les réunirent sur divers points, sous le prétexte de conférer avec eux, puis, les embarquèrent pêle-mêle sur plusieurs vaisseaux et les dispersèrent dans leurs colonies, depuis Boston jusqu'aux Carolines. Environ 7000 de ces infortunés furent ainsi violemment arrachés de leurs foyers et jetés dans l'exil, sans pain et sans protection.

12. L'événement le plus remarquable de l'année 1758 fut la chute de Louisbourg. Cette importante place tomba finalement au pouvoir des Anglais, qui en avaient fait le siège avec 40,000 hommes, sous les ordres des généraux Amherst, Wolfe, et de l'amiral Boscawen. Les fortifications de Louisbourg furent détruites, et ses habitants envoyés en France. L'île Saint-Jean fut en même temps enlevée à la France et annexée à la Nouvelle-Ecosse.

13. La Nouvelle-Ecosse reçut une constitution, en 1758; et, le 2 octobre de cette même année, son premier Parlement provincial fut convoqué à Halifax, sous les auspices du gouverneur Lawrence. Ce gouvernement fut composé d'une Assemblée législative de 22 membres, élus par le peuple, et d'un Exécutif combiné avec un Conseil législatif de 12 membres, nommés par la couronne. Depuis 1719, le gouverneur et son conseil étaient investis de l'administration des affaires publiques.

14. En 1763, un traité de paix fut conclu avec les Indiens; à partir de ce moment, la colonie commença à faire de rapides progrès. Le Cap Breton fut alors annexé à la Nouvelle-Ecosse, et, deux ans plus tard, il forma un comté.

Après ce traité de paix de 1763, plusieurs des Acadiens français, si fidèlement exilés en 1755, revinrent dans la Nouvelle-Ecosse.

15. En l'année 1770, l'île du Prince-Edouard fut détachée de la Nouvelle-Ecosse, pour devenir une colonie séparée. Quelques années plus tard, 1775-76, plusieurs parties de la Nouvelle-Ecosse ayant manifesté beaucoup de sympathie pour les révolutionnaires américains, il ne fut pas permis aux membres qui représentaient ces districts mécontents, de siéger dans l'Assemblée législative.

16. Vers la fin de la Révolution américaine, 20,000 royalistes des divers États insurgés vinrent se réfugier dans la Nouvelle-Ecosse, et s'y établirent.

17. En 1784, toute la partie de la Nouvelle-Ecosse au nord de la baie de Fundy, fut détachée du reste de la province pour former une colonie séparée, appelée Nouveau-Brunswick. La même année, l'île du Cap-Breton forma aussi un gouvernement séparé, avec Sydney pour capitale.

18. Les événements qui se sont passés de 1784 à 1867, sont d'un caractère pacifique, et n'ont rapport qu'au développement et au progrès intérieur de la province; ce sont: la visite à Halifax, en 1787, du prince Guillaume-Henri, plus tard Guillaume IV; l'ouverture du grand chemin de Pictou, en 1792; l'organisation de la milice, en 1806; une ligne de diligences,

9. Quel fut le premier gouverneur de cette colonie? Par qui fut-il remplacé? Quels émigrants arrivèrent dans la colonie en 1752?—10. Où en était la dispute des limites pendant ce temps-là? Que réclamaient les Anglais?—11. Que se passa-t-il en 1755? Quel autre, mais bien douloureux événement eut lieu cette même année.—12. Qu'arriva-t-il en 1758?

13. Quel changement subit la Nouvelle-Ecosse, en 1758? Comment ce gouvernement fut-il composé?—14. Que produisit le traité de 1763?—15. Que devint l'île du Prince-Edouard, en 1770?—16. Quelle augmentation de population la Nouvelle-Ecosse reçut-elle vers la fin de la Révolution américaine?—17. Qu'arriva-t-il en 1784?

18. Que s'est-il passé de 1784 à 1867?

établie entre Halifax et Windsor, en 1816 ; la réunion du Cap-Breton à la Nouvelle-Ecosse, en 1820, l'admission des Catholiques, en 1823, à la jouissance des mêmes droits civils que les Protestants ; la dissolution, en 1838, du Conseil Exécutif-Législatif, puis la nomination, par la couronne, d'un Conseil exécutif de neuf membres et d'un Conseil législatif de dix-neuf membres ; l'introduction, en 1848, d'un gouvernement responsable ; la révision des statuts publics, en 1851 ; la visite du prince de Galles, en 1860 ; la réunion aux autres colonies, en 1865, par la considération d'un plan de confédération de toutes les provinces britanniques de l'Amérique du Nord, sous un même gouvernement ; les délégués de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et du Canada, se réunissent à Londres, en 1866 ; le bill pour la confédération des provinces passe au Parlement impérial, et reçoit la sanction royale, le 28 mars 1867.

## NOUVEAU-BRUNSWICK.

*Depuis sa séparation de la Nouvelle-Ecosse, en 1784, jusqu'à nos jours.*

### SOMMAIRE.

1. Province séparée.—2. Assemblée législative.—3. Frédéricion.—4. 1. Commerce du bois.—5. 6. Incendies dans les bois de Miramichi, et dans la ville de St. Jean.—7. Traité d'Ashburton.—8. Evénements principaux.

1. A l'époque de sa séparation de la Nouvelle-Ecosse, la population du Nouveau-Brunswick était de 11,457 habitants. Thomas Carleton en fut le premier gouverneur.

2. Au mois de janvier 1786, fut tenue à Saint-Jean, la première Assemblée législative. Deux ans après, la ville de Frédéricion fut choisie pour le siège du gouvernement ; depuis lors, elle en est demeurée la capitale. Cette place n'était alors composée que de cabanes bâties irrégulièrement ; et Saint-Jean, aujourd'hui ville florissante, n'était pas plus considérable.

Le gouverneur Carleton fut rappelé en Angleterre en 1803, après avoir gouverné la province près de vingt ans. Après son départ, cette province fut administrée, jusqu'en 1817, par des officiers, appelés présidents. En 1809, le Parlement britannique taxait les bois de la Baltique venant en Angleterre, tandis qu'il exemptait de droits ceux de ses colonies. Ce commerce devint une branche d'industrie profitable et on commença la construction des navires.

3. En 1815, la province reçut un nombre considérable de colons militaires, qui venaient d'être licenciés de l'armée anglaise, alors en Amérique.

4. Le gouverneur Carleton eut pour successeur le major-général G. S. Smith, en 1817, qui fut lui-même remplacé par le major-général Sir Howard Douglas, en 1824. Cette même année, la population du Nouveau-Brunswick était de 74,176 âmes.

5. L'année suivante, un grand incendie dévasta toute la côte de Miramichi, couvrant une superficie de 6,000 milles carrés. Environ 500 personnes y perdirent la vie, et la destruction des propriétés s'éleva à plus d'un million de piastres.

6. Sir Howard Douglas eut pour successeur, dans le gouvernement de la province, Sir Archibald Campbell, en 1832. Cinq ans après, la ville de Saint-Jean fut visitée par un incendie qui détruisit 115 maisons, dont la valeur n'était pas moins d'un million de piastres.

7. En 1842, eut lieu le règlement des limites entre le Maine et le Nouveau-Brunswick, par un traité entre l'Angleterre et les Etats-Unis, traité négocié par lord Ashburton.

8. Les principaux événements de la province, à partir du traité Ashburton, jusqu'en 1867, furent : l'exploration et le tracé, en 1845, d'un chemin de fer, de Halifax à Québec, à travers le Nouveau-Brunswick ; l'introduction, en 1848, d'un

1. Quelle était la population du Nouveau-Brunswick, à l'époque de sa séparation de la Nouvelle-Ecosse ? Quel en fut le premier gouverneur ?—2. Quel fut le principal événement de l'année 1786 ? Quel changement eut lieu deux ans après ? Quand Carleton fut-il rappelé en Angleterre ? Comment la province fut-elle administrée après le départ de Carleton ?—3. La province ne reçut-elle pas une augmentation de population, en 1815 ?

4. Qui remplaça Carleton comme gouverneur ? Quelle était, en 1824, la population du Nouveau-Brunswick ?—5. Quel événement eut lieu en 1825 ?—6. Qui succéda à Sir Howard Douglas ? Qu'arriva-t-il en 1837 ?—7. Quel fut l'événement le plus remarquable de 1842 ?—8. Quels furent les événements de la province, à partir du traité de Ashburton, jusqu'en 1867 ?

gouvernement semblable à celui de Québec ; la visite, en 1860, du prince de Galles, qui fut cordialement reçu de tous ; l'envoi des délégués à la conférence de Québec pour l'union des provinces ; et enfin l'entrée du Nouveau-Brunswick dans la Confédération, en 1866.

## ILE DU PRINCE-EDOUARD.

*Depuis sa séparation de la Nouvelle-France, en 1758, par la conquête qu'en fit alors l'Angleterre, jusqu'à nos jours.*

### SOMMAIRE.

1. Traité de 1863.—2. Gouvernement séparé.—3. Constitution accordée.—4.—5. Des croiseurs américains pillent Charlottetown.—6. Justice faite aux Catholiques.—8.—8. Changements dans la Constitution.—9. Evénements de 1850 à 1864.

1. L'île du Prince-Edouard fut finalement cédée à l'Angleterre, avec le Cap Breton, par le traité de 1763, et, en même temps, annexée au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse.

2. En 1770, le Parlement impérial accorda à cette île un gouvernement séparé, et Walter Patterson en fut nommé premier gouverneur. En 1773, elle reçut une constitution semblable à celle des autres provinces de l'Amérique du Nord, excepté le Canada. Le gouvernement était composé d'un lieutenant-gouverneur, assisté d'un Conseil exécutif et d'un Conseil législatif combinés ; plus, d'une Chambre d'assemblée de 18 membres. Cette constitution fut modifiée en 1851.

3. En 1775, deux croiseurs américains, trouvant l'île sans défense, attaquèrent et pillèrent Charlottetown ; en même temps, ils firent prisonniers le gouverneur et deux autres officiers.

4. Walter Patterson eut pour successeur, dans le gouvernement de la colonie, le général E. Fanning, en 1786. Il fut lui-même remplacé par le colonel J. F. W. Desbarres, en 1805.

Ce fut en 1800, que cette île reçut le nom de Prince Edouard, en l'honneur du prince de ce nom, duc de Kent, père de la reine Victoria.

5. A J. F. W. Desbarres, succéda Charles D. Smith, en 1813. Les procédés tyranniques de ce dernier donnèrent lieu à un tel malaise dans la colonie, que le gouvernement impérial dut le rappeler en 1824.

6. Sous l'administration du colonel J. Ready, successeur de Charles D. Smith, les Catholiques furent mis sur un pied d'égalité avec les Protestants. J. Ready eut pour successeur Sir A. W. Young, en 1831, qui fut lui-même remplacé par Sir John Harvey, en 1836.

7. Sous Sir Charles Fitzroy, qui succéda à Sir John Harvey, en 1837, le Conseil exécutif et le Conseil législatif devinrent deux corps séparés. Sir Charles Fitzroy fut remplacé par Sir H. V. Huntley, en 1841.

8. En 1844, on commença les bâtisses coloniales, et, en 1846, on fit l'examen géologique de l'île. Sir H. V. Huntley eut pour successeur, en 1847, Sir Donald Campbell, qui fut lui-même remplacé par Sir A. Bannerman, en 1850.

9. Les principaux événements de 1850 à 1864 furent ; l'introduction, en 1851, d'un gouvernement responsable ; la passation, en 1852, d'un acte établissant l'éducation libre ; la passation, en 1853, d'un acte établissant le suffrage universel ; l'administration de Sir Dominick Daly et l'augmentation de six membres à l'Assemblée législative, en 1854 ; le remplacement du gouverneur Daly par George Dundas, en 1859 ; l'augmentation de cinq membres au Conseil législatif et la visite du prince de Galles, en 1860 ; la tenue à Charlottetown, en 1864, d'une assemblée des délégués de chacune des provinces britanniques, pour considérer s'il était expédient d'unir toutes les provinces en une confédération.

1. Quand cette île fut-elle cédée à l'Angleterre ?—2. Quel changement eut lieu en 1770 ? Quelle sorte de Constitution reçut-elle en 1773 ? Comment le gouvernement était-il composé ?—3. Qu'arriva-t-il en 1775 ? Quand cette île reçut-elle le nom de Prince-Edouard ?—4. Quel fut le successeur de Walter Patterson ?

5. Quelle fut la conduite de Charles D. Smith ?—6. Que se passa-t-il sous l'administration du colonel J. Ready ? Qui succéda à J. Ready ?—7. Qu'y eut-il de remarquable sous Sir Charles Fitzroy ?—8. Que se passa-t-il de remarquable pendant les années 1844 et 1846 ? Quel fut le successeur de Sir H. V. Huntley ?—9. Quels furent les principaux événements de 1850 à 1864 ?

## ILE DE TERRE-NEUVE.

*Depuis sa séparation de la Nouvelle-Ecosse, par la cession qui en fut faite à l'Angleterre par le traité d'Utrecht, jusqu'à nos jours.*

### SOMMAIRE.

1. Province séparée.—2. Division de l'île.—3. Annexion du Labrador.—4. Désastres.—5. Cours de justice.—6.—8. Evénements de 1803 à 1817.—9. Justice rendue aux Catholiques.—10.—11. Evénements de 1832 à 1864.

1. L'île de Terre-Neuve forma une province distincte, en 1728. Le capitaine Henri Osborne en fut le premier gouverneur, avec pouvoir de nommer les magistrats et d'organiser un gouvernement. Il divisa l'île en districts, et introduisit plusieurs réformes saluaires dans l'administration des loix.

2. En 1762, une flotte française s'empara de Saint-Jean, qui fut reprise peu après par lord Colville. L'année suivante, le traité de Paris confirma à l'Angleterre son titre de possession de l'île. Les Français ne retinrent que le privilège de pêcher le long des côtes, privilège qui leur avait été accordé par le traité d'Utrecht. Cette même année, 1763, le Labrador fut annexé à Terre-Neuve. Vers le même temps, le capitaine Cook, célèbre navigateur, examinait les côtes de l'île. La population de Terre-Neuve était alors d'environ 13,000 âmes.

3. En 1775, les côtes de Terre-Neuve furent visitées par une tempête horrible. La mer monta de vingt pieds; des centaines de vaisseaux furent jetés sur les côtes et se brisèrent, et plus de trois cents personnes périrent.

4. L'année 1789 vit l'établissement d'une cour des Plaids communs et d'une cour suprême.

5. En 1796, l'Angleterre et la France, étant alors en guerre, Terre-Neuve fut de nouveau harrassée par les attaques des vaisseaux français. La ville de Bay of Bulls fut capturée et détruite.

6. En 1803, des écoles furent ouvertes dans plusieurs lieux, et des sociétés de bienfaisance, organisées pour le soulagement des pauvres. En 1805, un bureau de poste fut établi à Saint-Jean. En 1808, on organisa à Saint-Jean la première milice volontaire, et les côtes du Labrador furent de nouveau annexées au gouvernement de Terre-Neuve.

7. Durant la guerre de 1812-1813, l'île souffrit beaucoup de la disette des comestibles. La farine se vendait de \$30 à \$35 le baril; le lard, de \$38 à \$50 le baril, et les autres comestibles en proportion. Cependant, cette cherté fut compensée par l'augmentation de la valeur des articles exportés.

8. En 1817, la ville de Saint-Jean fut éprouvée par deux incendies, qui détruisirent plus de deux cents maisons avec une grande quantité de comestibles. La population de Terre-Neuve était alors de 80,000 âmes.

9. Des efforts furent faits, en 1826, pour améliorer la situation de la Province. Le système judiciaire fut révisé; des chemins publics furent ouverts; des concessions de terres furent faites, et l'agriculture se développa. Quatre ans plus tard, les catholiques étaient admis sur le pied d'égalité avec les sectes dissidentes.

10. En 1832, une Assemblée représentative de quinze membres fut accordée à la colonie. Le Conseil législatif fut composé de neuf membres.

11. Les événements les plus remarquables de 1832 à 1864, furent; en 1833, examen géologique de l'île; en 1843, union de l'Assemblée représentative au Conseil législatif, qui ne forma plus qu'une chambre comptant vingt-cinq membres; en 1854, séparation des Conseils exécutif et législatif, et établissement d'un gouvernement responsable avec une Assemblée législative de trente membres; en 1861, visite du prince de Galles; en 1864, envoi de deux députés à la conférence de Québec, mais ensuite, ajournement de la question par la Législature.

1. En quelle année l'île de Terre-Neuve forma-t-elle une province distincte? Qui en fut nommé premier gouverneur? Comment le gouverneur divisa-t-il l'île?—2. Que se passa-t-il en 1762? Que fit le traité de Paris en 1763? Quelle était alors la population de Terre-Neuve?

3. Qu'y eut-il de remarquable, en 1775?—4. Qu'est-ce qu'on établit, en 1789?—5. A quoi fut exposée l'île, en 1796?—6. Qu'est-ce qui eut lieu en 1803, 1805 et 1808?

7. Qu'eut à souffrir toute l'île, durant la guerre de 1812-13?—8. Quelle épreuve essuya Saint-Jean, en 1817? Quelle était alors la population de l'île?—9. Que fit-on, en 1826? Quel a été le principal événement de l'année 1830?

10. Que se passa-t-il en 1832?—11. Rappelez les principaux événements de 1832 à 1864.

## TERRITOIRE DU NORD-OUEST.

*Depuis sa séparation de la Nouvelle-France, en vertu de la cession qui en fut faite à l'Angleterre par le traité d'Utrecht en 1713, jusqu'à nos jours.*

### SOMMAIRE.

1. Compagnie du Nord-Ouest du Canada.—2. Ses explorations.—3. Colonie de lord Selkirk.—4. Les Compagnies rivales.—5. Divisions territoriales.—6. Confédération.

1. En 1784, fut formée la compagnie dite du Nord-Ouest du Canada. Cette Compagnie porta son commerce principal dans le Nord-Ouest, via le lac Supérieur, vers l'Océan Pacifique et la rivière Colombie. Ses vaisseaux doublèrent même le cap Horn.

2. La compagnie du Nord-Ouest fit faire plusieurs explorations. En 1793, Sir Alexander Mackenzie fit un voyage du Canada à travers les Montagnes Rocheuses, jusqu'à l'Océan Pacifique, et découvrit la rivière Fraser. Il découvrit et explora ensuite la rivière Mackenzie. En 1811, l'astronome Thompson découvrit les principales branches de la rivière Colombie, qu'il descendit jusqu'à l'Océan Pacifique.

3. La même année, lord Selkirk acheta de la Compagnie de la Baie d'Hudson une étendue de territoire située entre les limites des Etats-Unis et les lacs Winnipeg et Winnipegon, appelée depuis colonie de la Rivière-Rouge. En 1821, il y établit des colons écossais, et, deux ans après, des Canadiens-Français vinrent s'y établir aussi.

4. Vers ce même temps, les deux compagnies rivales, savoir: la Compagnie de la Baie d'Hudson et la Compagnie du Nord-Ouest, se réunirent en une seule et même compagnie.

5. Le territoire de la Baie d'Hudson fut divisé en plusieurs districts, ayant quatre dépôts et 112 forts ou stations.

6. La confédération du Canada fit l'acquisition du Nord-Ouest, le 1er juillet 1870, et en détacha alors la partie connue sous le nom de Rivière-Rouge, pour en former une nouvelle province, sous le nom de Province de Manitoba.

## ILE VANCOUVER ET COLOMBIE BRITANNIQUE

1. L'île Vancouver fut découverte, en 1792, par le capitaine Vancouver de la marine britannique. Cette île a 300 milles de longueur sur une largeur moyenne de 30 à 50 milles. Elle n'est pas seulement d'une haute importance à raison de ses grandes ressources naturelles, mais aussi, par sa position géographique, qui lui donne, au point de vue militaire surtout, le commandement de l'Océan Pacifique.

2. En 1771, John Hearn employé de la Compagnie de la Baie d'Hudson, explora l'Ouest du continent vers l'Océan Arctique. Un autre explorateur, non moins distingué, Sir Alex. Mackenzie, découvrit dans sa première expédition, la grande rivière, connue sous le nom de Rivière Mackenzie, qui se jette dans l'Océan Arctique. En 1806, Simon Fraser explora le pays à partir du lac Athabaska, et traversant les Montagnes Rocheuses, établit un poste au lac qui porte son nom.

3. L'île Vancouver fut d'abord occupée par la Compagnie de la Baie d'Hudson, en 1843, qui fonda la ville de Victoria. Jacques Douglas en fut le premier gouverneur au nom de la Compagnie.

4. En 1859, le gouvernement anglais érigea l'île Vancouver et la Colombie britannique en deux colonies ayant chacune ses limites, mais sous un même gouvernement. Jacques Douglas fut fait gouverneur des deux colonies.

5. En 1863, les deux colonies eurent chacune un gouverneur particulier, et la capitale de la Colombie fut nommée Westminster. Le gouvernement de chacune de ces deux colonies fut composé d'un Conseil exécutif, d'un Conseil législatif et

1. Que se passa-t-il en l'année 1784?—2. Quelles explorations fit alors la Compagnie du Nord-Ouest?—3. Quelle colonie fonda lord Selkirk?—4. Comment se termina la querelle entre les deux compagnies rivales?—5. Comment le territoire de la baie d'Hudson fut-il divisé?—6. Quand la Confédération du Canada fit-elle l'acquisition du Nord-Ouest, et quand la province de Manitoba fut-elle constituée?

1. Que sait-on de l'île Vancouver? Qu'a-t-elle de remarquable?—2. Quelles furent les découvertes de Mackenzie et de Fraser sur le continent?—3. Par qui l'île de Vancouver fut-elle occupée? Qui en fut le premier gouverneur?—4. Que fit le gouvernement anglais, en 1852? Qui fut fait gouverneur des deux colonies?

d'une Chambre d'assemblée. L'île Vancouver, aussi bien que la Colombie britannique, fut divisée en districts électoraux.

6. L'île Vancouver et la Colombie britannique furent admises dans la Confédération au Canada le 20 juillet 1871, sous le nom de Province de la Colombie britannique.

5. Quand les deux colonies eurent-elles chacune son gouverneur ? Comment le gouvernement de chacune de ces colonies fut-il composé ?—6. Quand l'île de Vancouver et la Colombie entrèrent-elles dans la Confédération du Canada ?

**Coup d'œil général sur le Canada.**

GÉOGRAPHIE, STATISTIQUE, POLITIQUE, FINANCES, BANQUES, PRODUCTION, COMMERCE.

Le Canada est la portion du continent de l'Amérique du Nord la plus grande, la plus fertile et la moins connue. On peut se faire une idée de son étendue en mesurant la distance qui se trouve entre ses limites et en comptant le nombre d'océans, de lacs et de baies, véritables mers intérieures, qui le baignent et l'entrecourent. Le Canada est cerné par trois océans : l'Océan arctique au nord, l'Atlantique à l'est, le Pacifique à l'ouest ; au sud, par les Etats-Unis. Il contient dans sa partie centrale et orientale, cinq grands lacs, l'Ontario, le lac Érié, le lac Huron, le lac Michigan, (1) le lac Winipeg et d'autres encore. Des fleuves et des rivières le sillonnent en tout sens. Parmi ceux-ci nous citerons le Saint-Laurent, le Mackensie, qui se jette dans l'Océan arctique, l'Ottawa, le Saguenay et plus de vingt cours d'eau dont quelques-uns sont presque tout aussi importants. Le territoire du Nord-Ouest et la Colombie britannique renferment aussi une quantité considérable de lacs, de rivières et de fleuves à peine connus des hydrographes et des géographes. Grâce à la position qu'il occupe, grâce aussi à la présence de ses grands bassins, de ses rivières, de ses fleuves et de ses baies, telles que, la baie d'Hudson, la baie Pundy, la baie des Chaleurs sur l'Atlantique, plusieurs baies sur les côtes du Pacifique et la baie Georgienne près du lac Huron, le Canada possède une étendue de côtes considérable et des pêcheries plus nombreuses qu'aucun autre pays du monde. On évalue l'étendue des côtes baignées par les trois océans à près de 15,000 kilomètres, réserve faite, bien entendu, des rivages baignés par les lacs, les baies, les fleuves et les rivières.

Le Canada est divisé, politiquement, en sept provinces et un territoire. Ces provinces sont : Ontario, Québec, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Manitoba, la Colombie britannique, l'île du Prince Edouard ; le territoire porte le nom de territoire du Nord-Ouest. Il ne reste aujourd'hui, en dehors de cette organisation politique des possessions britanniques de l'Amérique du Nord, que l'île de Terre-Neuve qui y entrera très-probablement dans un avenir très-prochain.

Un homme d'un grand mérite, missionnaire à la fois éclairé et plein de zèle, l'évêque Taché, partage le territoire du Nord-Ouest en trois bassins : le bassin arctique, le bassin de Winipeg, le bassin intermédiaire. La description qu'il donne de ces trois bassins dans son "Esquisse sur l'Amérique du Nord," ce qu'il dit des fleuves qui le traversent, des rivières qui le parcourent et des populations qui l'habitent, est, dit-on, d'une grande exactitude et d'un intérêt non moins grand. Les personnes désirant connaître l'Amérique du Nord ne sauraient mieux faire que de consulter la brochure écrite à ce sujet par Mgr. Taché.

La superficie totale du Canada, exception faite de l'île du Prince Edouard qui vient d'entrer dans la confédération et de l'île de Terre-Neuve destinée à y entrer, est de 5,620,000 kilomètres carrés, c'est-à-dire qu'elle l'emporte de 176,000 kilomètres sur celle des Etats-Unis et qu'elle est inférieure à celle du continent de l'Europe de seulement 248,000 kilomètres carrés, environ.

S'il fallait juger de la température atmosphérique du Canada par la position qu'il occupe sur la carte, on serait tenté de croire qu'il possède à la fois le climat de Copenhague et celui de Rome, car il se trouve placé à peu près sous la même latitude que ces deux villes. Il n'en est rien toutefois, ce pays échappant complètement à l'action du courant tropical qui, sous le nom de *gulf-stream* vient réchauffer l'occident de l'Europe. Ce courant, dont la température est de 20 à 30 degrés plus élevée que celle du milieu qu'il traverse, se trouve remplacé par des courants polaires à basse température qui préviennent tout rapprochement à latitudes égales avec le climat de l'Europe, l'hiver seulement, car l'été la différence est à peine sensible.

On jugera de l'influence de ces courants, lorsque nous dirons qu'au 41e degré, par exemple, la différence, à latitudes égales, est, en hiver, de 8 degrés ; de 11 degrés et demi au 51e de latitude et 25 degrés au 58e. Cette différence n'existe, bien entendu, que pour la partie qui confronte à l'Atlantique ; dans la partie occidentale, baignée comme les Etats-Unis par les eaux du Pacifique et soumise comme notre continent aux influences thermales des courants inter-tropicaux, le Canada jouit d'un climat tempéré pareil à celui de la France.

(1) L'auteur veut sans doute parler du lac Supérieur, le lac Michigan étant tout entier sur le territoire des Etats-Unis.—Note de la Réd.

Malgré cet écart entre latitudes égales, le sol du Canada est admirablement adapté à la culture des céréales, des légumes, de la betterave et de toutes les variétés de fourrage, ainsi qu'à l'élevage du bœuf, du mouton et du cheval. Il produit également tous les fruits de l'Europe centrale, la pêche, la prune, le coing, le raisin, les melons, etc. L'été étant même plus chaud que dans le Midi de la France, la végétation s'y développe avec une rapidité qui tient du prodige. Là où le sol n'est pas mis en culture, croît un fourrage touffu, ou bien des forêts aux essences variées dont l'exploitation alimente plus de deux mille scieries et donne du travail à plus de 50,000 personnes. On compte plus de soixante variétés de bois parmi lesquelles le cèdre, l'érable, le noyer, le chêne, le pin, etc., et l'acer *saccharinum*, ou arbre à sucre que l'on rencontre le long du parcours du Saint-Laurent, et dans le voisinage de la vigne sauvage dont les forêts sont couvertes.

Le Canada expédie aux Etats-Unis des quantités considérables de bois, une bonne partie de ses chevaux, de ses bêtes à cornes et de son fourrage dont il se défait à des prix rémunérateurs. Evidemment ce commerce n'existerait pas si le climat faisait obstacle à l'élevage du bétail ; ou si les Etats-Unis étaient mieux placés que le Canada pour ce genre d'exploitation. Les objections soulevées par la rigueur des hivers tombent donc devant le fait de cette concurrence.

II.

La population du Canada se partage en sept groupes principaux remontant par leur origine ou la naissance aux nationalités suivantes :

Anglais.....	760,369
Français.....	1,212,940
Irlandais.....	846,414
Ecosseis.....	549,946
Allemands.....	202,991
Hollandais.....	29,664
Africains et nègres.....	21,496

3,623,820

Auxquels il faut ajouter :

Indiens.....	23,055
Divers.....	28,374

3,675,249

La population totale des quatre principales provinces du Canada est répartie entre elles de la façon suivante :

Province d'Ontario.....	1,595,178 habitants.
— de Québec.....	1,181,484 —
— du Nouveau-Brunswick.....	282,189 —
— de la Nouvelle-Ecosse.....	380,976 —
Indiens et autres.....	44,878 —

3,484,696 habitants.

A ce chiffre, il faut ajouter :

Province de Manitoba.....	11,853 habitants.
— du Prince Edouard.....	100,000 —
Colombie Britannique.....	50,000 —
Territoire du Nord-Ouest.....	28,700 —

Population totale..... 3,675,249 habitants.

A ces chiffres, extraits du recensement de 1870, confié aux soins du sous-secrétaire d'Etat au département de l'agriculture et du commerce, l'honorable M. Taché, nous ajouterons la division par culte, nécessaire à ceux qui s'occupent de politique. Il ne faut pas perdre de vue que les questions agitées dans le Parlement canadien celles surtout qui se rattachent à l'éducation, ne sont bien souvent qu'une émanation, un reflet, pour ainsi dire, de l'idée religieuse. Aussi voit-on les Canadiens se grouper, dans leurs débats parlementaires, bien plutôt sous le coup de cette influence que sous l'idée tout aussi caractéristique de l'influence de race. Les chiffres suivants peuvent donc servir, dans une certaine mesure, à savoir comment votent les Canadiens sur les questions affectant l'ordre moral ou les intérêts publics qui s'y rattachent.

Groupe protestant.....	Presbytériens.....	615,700
	Dissidents.....	944,270
	Anglicans.....	493,000
Groupe catholique (1,532,000).....		1,532,000
Autres cultes.....		89,279

Population totale..... 3,675,249

D'après ces chiffres, la population protestante du Canada ne serait guère en excédant de la population catholique que d'environ 600,000 âmes. Ce rapport entre les cultes divers explique pourquoi ni la majorité, ni la minorité, dans le Parlement canadien, ne répond exactement au chiffre de la descendance, mais obéit bien plutôt, ainsi que nous venons de le dire, à des considérations de l'ordre religieux et moral.

Le Canada étant un pays à la fois agricole et maritime, le gros de la population s'adonne de préférence aux travaux rustiques et à la pêche. Cette population active et laborieuse, en appelait toutefois une autre qui n'a pas tardé à se montrer. Le Canada possède plusieurs villes se peuplant avec une rapidité relativement égale à celle des villes américaines, et appelées, ainsi que ces dernières, à devenir de grands entrepôts commerciaux et des centres d'industrie. Parmi celles-ci, nous citerons Montréal, située sur le fleuve St. Laurent, dans la province française de Québec. La population de cette ville, les faubourgs compris, atteint aujourd'hui le chiffre de 160,000 âmes. La ville de Québec, capitale de la province de ce nom, compte 75,000 âmes; Toronto, capitale de la province d'Ontario, en possède 60,000; St. John, dans le Nouveau-Brunswick, 45,000; Halifax, ville de la Nouvelle-Écosse, 30,000; Ottawa, siège du gouvernement et capitale de la confédération, 25,000; Hamilton, 27,000; Kingston, 15,000. Ces villes et d'autres encore sont, dans notre opinion, destinées à recevoir une population égale en importance et supérieure par le choix à celles des grandes cités de l'Amérique du Nord. Il n'y aurait rien d'étonnant, par exemple, à ce que Montréal, entrepôt principal du commerce canadien, n'arrivât à compter, comme New-York, plus d'un million d'habitants et cela dans un avenir assez prochain. Un simple coup d'œil sur les relations déjà établies entre cette ville et l'ouest des États-Unis, d'un côté, et l'Europe de l'autre, suffira, nous l'espérons, pour faire partager notre opinion aux plus incrédules. Ajoutons que, pendant la dernière décennie, l'émigration européenne au Canada a été, toute proportion gardée, plus considérable qu'aux États-Unis, dont on se détourne aujourd'hui pour se diriger vers des contrées offrant autant de ressources et une sécurité plus grande.

(A continuer.)

## P E D A G O G I E .

### Considérations générales sur l'enseignement de la langue française.

Conférence donnée au personnel enseignant de l'école moyenne communale d'Exelles, par M. Saeys, directeur de cet établissement.

(Suite.)—(1)

#### SECTION MOYENNE.

Le nombre d'heures à consacrer à l'enseignement de la langue française, dans chacune des trois années d'études de la section moyenne, est déterminé par un règlement général. Il ne nous appartient pas de rien y changer. Reconnaissons toutefois que ce nombre est en rapport avec l'importance de ce programme, et qu'il n'était guère possible de faire plus en présence des exigences du temps à consacrer aux autres cours. Il y a 10 heures par semaine pour la première année moyenne et 8 pour chacune des deux autres. Il nous reste à répartir ce temps entre les divers exercices, comprenant à notre avis: 1<sup>o</sup>. la lecture; 2<sup>o</sup>. les exercices de dictée et de grammaire; 3<sup>o</sup>. les exercices de mémoire, et 4<sup>o</sup>. le style.

Il va de soi que les élèves lisent ici, sinon avec perfection, au moins d'une manière très satisfaisante; il faut néanmoins continuer à les faire lire comme on l'a fait dans la section préparatoire, pour leur donner le goût de la lecture et les habituer de plus en plus à saisir le sens de ce qu'ils lisent. Ils ont entre les mains une chrestomathie ou choix des meilleurs morceaux en prose et en vers. Nous destinons à cette partie 3 heures par semaine dans la première année et 2 dans chacune des autres. Ce seront des moments passés bien agréablement et utilement, si celui qui y préside a le talent de les alterner avec des observations et des réflexions bien choisies. Il importe de veiller à ce que la diction soit pure; ils doivent apprendre à lire non-seulement pour eux, mais aussi pour les autres; le ton et l'expression doivent être tels qu'on distingue à peine que c'est une lecture, plutôt qu'un discours. Aucun mot nouveau ou difficile ne doit rester inexplicé. Dans la 3<sup>e</sup> année d'études, les élèves ont entre les mains le *Télémaque*, que l'on peut appeler le livre par excellence; style inimitable, morale douce, pure, bienfaisante; modèles de littérature de tous les genres, il n'est point de ressource que ce livre n'offre. A peine les élèves en ont-ils appris quelques numéros, qu'ils deviennent plus sen-

(1) Voir no. de juillet et août 1871, p. 106.

sibles à l'harmonie de la phrase, au poétique des idées et à l'élevation des sentiments. Comme explication approfondie on ne peut guère voir que le 1<sup>er</sup> livre, mais il est désirable que les élèves puissent lire le tout, et pour autant que cela serait impossible, le professeur ferait bien de résumer de temps en temps un chapitre et de faire ensuite lire celui-ci à domicile. Pour la 3<sup>e</sup> année, les exercices de lecture doivent être en quelque sorte des analyses littéraires; l'élève lit un numéro et le résume. On l'examine ensuite au point de vue des idées et de la langue, d'après l'excellente méthode de M. Van Hallebeke. Nous croyons toutefois qu'il faut se garder de tomber dans l'exagération. Expliquons-nous:

La plupart des analyses littéraires sont poussées trop loin. Il faut avant tout être pratique; pourquoi ces longues listes d'homonymes, de synonymes, etc., où l'on rencontre des mots que le dictionnaire seul connaît, et des recherches telles qu'il faut parfois des pages pour un seul paragraphe? Si ces observations étaient toujours intéressantes, les élèves pourraient y prendre goût; mais c'est bien souvent le contraire qui a lieu! De quelle utilité sont ces subtilités de synonymes que nous ne retiendrons jamais?

Appliquons-nous toujours à faire saisir le véritable sens des mots et des phrases; ne laissons jamais passer une expression figurée, une périphrase ou une idée poétique sans les faire remarquer.

Nous n'insistons pas davantage sur cette partie; nous ne nous arrêterons guère non plus à l'enseignement de la grammaire, auquel nous destinons trois heures par semaine dans la première année et deux dans chacune des deux autres. Il faut évidemment que l'élève, ayant fait des études moyennes complètes, sache écrire sans fautes et construise sa phrase d'une manière correcte. La syntaxe développée et raisonnée est indispensable pour cela; mais il est essentiel que le professeur distingue ce qui est important pour y insister et glisse sur quantité de règles et d'exceptions d'une application peu fréquente. La majeure partie du temps consacré à l'étude de la grammaire sera utilisé pour des dictées sur toutes les difficultés de la syntaxe; il est nécessaire d'insister beaucoup sur la ponctuation. Comme choix de dictées graduées, nous recommandons les devoirs syntaxiques par MM. Van Hallebeke et Mertens.

La méthode à suivre pour l'enseignement des théories grammaticales est évidemment la méthode euristique; l'élève doit être amené à déduire la règle d'exemples choisis convenablement. Il n'y a point de meilleur guide pour cette partie que les ouvrages de M. Colard, professeur à l'école normale de Nivelles; nous n'y ajoutons qu'un résumé indiquant par chapitre les règles et les exceptions. Ce n'est en quelque sorte qu'une table des matières un peu développée.

En ce qui concerne les morceaux à choisir pour les exercices de mémoire, auxquels nous consacrons dans chaque classe deux heures par semaine, nous continuons à donner la préférence aux fables de La Fontaine. Comme Mme de Sévigné, nous les comparons à un panier de cerises; on croit d'abord n'en prendre que les plus belles, et toutes finissent par y passer. Il est très utile aussi d'exercer les élèves à dire ces fables devant la classe, avec aisance et de manière à en faire ressortir toutes les beautés. Inutile d'ajouter qu'elles doivent être expliquées avec plus de détails que dans la section préparatoire, et servir de matériaux pour les exercices de style, soit qu'on les fasse librement raconter en prose, soit qu'on prenne des sujets d'imitation. Il nous reste la partie la plus importante de notre sujet; les exercices du style. Apprendre à l'élève à s'exprimer par écrit avec facilité d'une manière correcte et élégante jusqu'à un certain point, c'est le but final, c'est le résultat qui prime tous les autres; ce n'est que par un travail long qu'on y parvient. Examinons

avec tous les détails que la chose comporte cette partie capitale de notre conférence.

Les exercices d'intuition, les fables de La Fontaine et les explications des morceaux du livre de lecture ont préparé le terrain pour les exercices de style proprement dits, comme ils doivent avoir lieu dans la section moyenne, où nous y consacrons deux heures par semaine dans chacune des trois années d'études. Voyons ce que doivent être ces exercices et comment il faut procéder.

Nous avons devant nous quantité d'ouvrages français et belges traitant de la matière, et entre autres :

*Manuel de style*, par Hoffet; *Exercices de style*, par Mouzon; *Cours gradués d'exercices de style*, par Th. Lepetit; *Le style enseigné par la pratique*, par Mlle. Clarisse Juranville; *Cours de style épistolaire*, par Guyot (préceptes et canevas); *Cours pratique de l'art épistolaire*, par Van Hollebeke; *Idem*, par Abrant; *De l'éducation à l'école au moyen de l'intuition et du style*, par Destexhe (ouvrage très-intéressant); *Cours lexicologique de style*, par Larousse; *Gymnastique intellectuelle ou Art d'écrire*, par le même, et les différents traités de M. Chappuset.

Tous ces ouvrages renferment plus ou moins de bonnes choses, mais nous ne saurions nous rendre l'esclave de l'un plutôt que de l'autre. Nous ne voulons suivre spécialement aucun auteur, et, comme Molière, prendre notre bien partout où nous le trouvons.

Le succès des leçons de style dépend en grande partie : 1<sup>o</sup>. du choix des sujets et de la manière de les adapter à l'intelligence de l'élève par plus ou moins de développements préalables; 2<sup>o</sup>. du mode de correction. Le talent du professeur consiste à faire aimer ces exercices.

En ce qui concerne les devoirs de style, nous avons jusqu'ici puisé largement dans les différents traités que nous venons d'énumérer, mais les meilleurs sujets sont ceux que donnent les circonstances ou que les élèves trouvent eux-mêmes. Les différentes chrestomathies et le *Keur van dicht-en prozastukken* de Van Beers nous en ont fourni d'excellents.

Voici quelques uns de ceux que nous avons traités depuis un an dans la 3<sup>e</sup> année d'études. Nous les reproduisons ici de mémoire et sans gradation aucune. La gradation doit d'ailleurs exister bien moins dans le choix des sujets que dans les développements préalables :

1<sup>o</sup>. Lettre à un ami sur la rentrée des classes dans un nouveau local. Description de l'ancien, description du nouveau, comparaison à l'avantage du dernier. Résolutions : On veut se montrer digne des efforts faits par nos administrateurs pour assurer à la jeunesse ixelloise les bienfaits d'une bonne éducation.

2<sup>o</sup>. La cloche de l'école; rôle de cet important auxiliaire; joie et regrets qu'il cause alternativement.

3<sup>o</sup>. Imitation de quelques numéros du *Télémaque*.

4<sup>o</sup>. Narrations. — Un homme ayant quelque fortune s'avise un jour d'embellir la petite maison que lui ont léguée ses parents. Changements qu'il y apporte successivement : plafonds, fenêtres, corniche, porte, etc. Chaque embellissement fait ressortir le défaut des parties non restaurées : Il remplace le vieux mobilier et invite quelques amis pour avoir l'occasion de leur faire admirer toutes ces beautés. Il s'aperçoit alors du mauvais état de sa vaisselle et la remplace également; il comprend aussi que ses vêtements doivent être tels qu'il mérite le nom de *Monsieur* qu'on lui donne maintenant. Finalement il se ruine et l'huissier vient faire l'inventaire.

5. Imitation de la fable *le Lièvre et la Tortue*, appliquée à deux élèves d'une même école. Défi sur le résultat de ses compositions.

6. *Idem* de la fable *l'Illirionnelle et les petits oiseaux*, appliquée à un grand père et son petit-fils.

7. *Idem* de la fable *le Loup et le Chien*, appliquée au brigand et au mendiant.

8. Un homme pauvre sans instruction et sans éduca-

tion hérite d'une grande fortune. Usage qu'il fait de ses richesses. Description comique de sa vie.

9. *La double fête*. Famille composée d'un père veuf, de son fils âgé de 20 ans et d'une vieille servante. Le père et le fils portent le même nom, et à l'occasion de leur fête commune, qui tombent cette année un dimanche, l'un veut causer une surprise à l'autre. Cadeau acheté et remis secrètement par chacun d'eux à la servante avec force recommandations de discrétion, et ordre de l'envelopper dans la serviette, le jour de la fête. Retour de la grand-messe, promenade, heure du diner, scène comique, bonheur du père et du fils; la servante est de la fête.

10. Lettre à un ami sur le programme des études, importance relative et utilité de chaque branche. Première lettre : branches essentielles; deuxième lettre, branches accessoires; troisième lettre, branches d'agrément.

11. *Narration*. Homme sauvé par un chien qu'il voulait noyer. Supposer qu'un brusque mouvement fait pour empêcher le chien de rentrer dans la barque a fait chavirer celle-ci.

12. *Les sacs des destinées*. (Lamotte.) Un homme ne cesse de se plaindre de son sort. Jupiter, fatigué de l'entendre, veut le satisfaire et le conduit dans les magasins célestes où se trouvent les sacs de toutes les destinées. Les maux seuls sont le poids des sacs; notre homme essaye successivement les destinées de ceux qui occupent les plus hautes positions; il ne parvient à en soulever aucune. Découragé et sur le point de se retirer, il trouve un sac qui lui paraît léger. Malgré Jupiter qui l'engage à en chercher un autre, il veut conserver cette destinée qui se trouve être précisément la sienne. Morale.

13. La fête des trépassés, sujet donné le lendemain de la fête.

14. *La vie est-elle un rêve?* Anecdote tirée de la vie de Philippe-le-Bon. Philippe le Bon s'étant un jour amusé fort tard et n'éprouvant cependant aucun besoin de se reposer, propose à quelques hommes de sa cour de faire une promenade dans la ville. — Ivrogne trouvé endormi au tournant d'une rue, on convient de le porter au palais et de le considérer comme duc pendant 24 heures. Réveil de l'ivrogne au palais ducal, scènes comiques; notre homme prend son rôle au sérieux et le joue assez bien; plaisirs de la journée : chasses, courses, grand diner, toast au prétendu duc qui s'enivre de nouveau et ne tarde pas à se rendormir. C'est le moment qu'on attendait; on le reporte au lieu où on l'avait ramassé, son réveil le lendemain.

15. *Le chien fidèle*. Un homme à cheval et accompagné de son chien doit traverser les bruyères de la Campine par une très-chaude journée de juillet. Une valise renfermant une forte somme d'argent est attachée à la selle de son cheval. Il s'égare et finit par souffrir cruellement de la chaleur et de la soif. Il arrive finalement près d'un bosquet, et veut s'y reposer. Il attache son cheval à un arbre et s'endort profondément. A son réveil, le jour est au déclin. Il remonte précipitamment en selle. A peine a-t-il fait quelques pas, que son chien se met à aboyer et veut l'empêcher de continuer. Décrire cette scène et comment le voyageur, amené à croire que son chien est enragé, lui tire un coup de pistolet. Le chien blessé à la force de retourner vers le bosquet. Au moment où le voyageur veut se remettre en route, il s'aperçoit de l'absence de sa valise, il comprend alors ce que son fidèle compagnon a voulu lui dire, il retourne au bosquet et y trouve l'animal expirant, couché sur la valise. Réflexions.

16. *Le duc de Ferrare attaqué par les loups*. — Le duc de Ferrare, accompagné de sa fille, de deux dames d'honneur de celle-ci et de quelques écuyers, s'étant rendu à Cologne, retourne dans son pays à travers la sauvage forêt des Ardennes. C'est en hiver, la terre est couverte de neige.... Frayeur subite des chevaux, ligne noire mobile, bande de loups qui ne tardent pas à les atteindre.

Croyant sauver les dames, le duc leur a dit de donner l'épéron à leurs consiers..... Lutte des hommes contre la bande de loups dont quelques uns poursuivaient leur route pour atteindre les dames. Le duc et ses hommes, vainqueurs, volent aux secours des dames..... troupe de loups qu'ils trouvent occupés à déchirer des cadavres..... vêtements des dames d'honneur. La fille a pu échapper, grâce à l'agilité de son cheval, mais allait être atteinte à son tour. Déjà son cheval s'était abattu, lorsqu'elle rencontra un brave militaire qui lui céda le sien et tint tête aux loups. Le duc et ses hommes arrivent et apprennent que la fille est sauvée; ils la rejoignent dans la ville voisine.

17. *Le caducan.*—I. Un garçon de 7 ans, jouant à côté de son grand père, voit celui-ci ouvrir un vieux tiroir et y remarque une montre. Ses instances pour l'avoir..... Le grand-père la lui promet pour plus tard, à condition que..... Le petit garçon fait remarquer que son grand-père est vieux et souvent malade, et craint qu'il ne meure avant l'époque pour laquelle la montre lui est promise..... Le grand-père remet la montre au petit garçon.

II. Petite fosse au cimetière..... écoliers tout autour..... vieillard pouvant à peine plier le genou..... Le petit coffre jaune descend lentement. Le grand-père retourne désolé à sa demeure et remet la montre dans le vieux tiroir.

18. Sujets de lettres, au moins un pour chaque genre. Suivant ici l'excellente méthode de M. Van Hollebeke, nous lisons aux élèves au moins un modèle pour chaque genre, nous l'expliquons pour en déduire les préceptes généraux, qu'ils ont ensuite à appliquer au sujet donné.

Les élèves des deux premières années ne sauraient guère traiter plus d'un sujet par semaine. L'une des leçons est consacrée en partie à dicter et à développer le canevas. Il faut qu'il y ait toujours quelques parties abandonnées à l'imagination et à l'invention de l'élève, et qu'on l'amène ainsi graduellement à pouvoir se passer de ces développements. L'autre leçon est consacrée à la remise des devoirs que le professeur doit avoir dans l'intervalle corrigés à l'encre rouge. Il signale à toute la classe les principales corrections qu'il a eu à faire, insistant sur les fautes communes à plusieurs devoirs. Il pourra obliger les élèves à tenir note de quelques-unes de ces fautes. Il relèvera soigneusement le défaut de jugement, les inconséquences, les invraisemblances, évitant toutefois de décourager les élèves par une trop grande sévérité. Chaque élève doit transcrire son travail dans un cahier et rendre ensuite le devoir corrigé au professeur, qui le conserve au moins pendant quelque temps, pour pouvoir ainsi se rendre compte à lui-même du chemin parcouru par son élève.

Indépendamment de tous les exercices que nous venons d'indiquer, il y en a d'autres à faire oralement de temps en temps; nous signalons volontiers le cours lexicologique de style, deuxième année, par Larousse, et la *Gymnastique intellectuelle ou art d'écrire*, par le même auteur.

Le temps manque aux élèves des écoles moyennes pour faire tous ces exercices, et il ne peut s'agir davantage de mettre ces ouvrages entre leurs mains; mais le professeur pourra y puiser largement. Nous recommandons notamment les exercices sur la périphrase.

Nous bornons là notre conférence, croyant avoir donné une marche à suivre pour l'enseignement de la langue française dans toutes les classes de notre école et avoir indiqué le moyen d'atteindre le but, sans causer à l'élève ces ennuis qui le rendent ennemi de l'école.

Nous aimons à croire que le jeune homme dont les leçons de langue française auraient été conduites comme nous le proposons, sortirait de l'école avec des notions littéraires telles qu'il écrirait la langue française d'une manière très-satisfaisante, et que son style dénoterait cette délicatesse de forme de sentiment qui est à coup sûr l'infaillible cachet d'une éducation soignée. Nous enten-

drons volontiers les objections que notre méthode pourrait suggérer, nous engageant d'avance à les examiner avec le plus grand soin, et à y répondre, s'il y a lieu, dans une prochaine conférence.

### Leçons familières de langue française.

LES DIX PARTIES DU DISCOURS.

#### Introduction.—(Suite)

Vous n'avez pas oublié, n'est-ce pas? mes enfants, que l'unique objet des mots, c'est d'exprimer nos pensées. C'est là leur raison d'être et ils ne sont faits que pour cela.

Ainsi, quand je prononce; *cheral, Jean, noir, aimer*, etc., ces résumés de sons que je fais entendre sont réellement pour moi des mots, parce qu'ils représentent à mon esprit des idées qui me sont connues. Un *cheral*, c'est pour moi un animal, et un animal d'une certaine forme, d'une certaine espèce, qui sert à certains usages, que je distingue, par exemple, de tels autres animaux, du chat, du chien, du loup. *Jean*, c'est, si vous voulez, un enfant, et non pas tel ou tel enfant, mais celui de mes amis ou de mes camarades que je désigne par ce nom, qui s'appelle Jean; *noir* présente à mon esprit l'idée d'une couleur que je distingue des autres couleurs; un objet noir n'est ni gris, ni rouge, ni bleu; il affecte mes yeux d'une certaine façon, d'une façon autre que celle qui proviendrait des objets bleus, rouges ou gris, et qui me fait dire que cet objet est noir. *Aimer* me donne l'idée d'un sentiment d'affection, de tendresse, très-agréable, très-doux, comme celui que j'éprouve pour mon frère, pour ma mère, pour quelque-uns de mes camarades, ou bien encore d'une impression, aussi très-agréable, que mes yeux, mes oreilles, mon nez, ma langue, éprouvent au contact ou en présence de certains objets; c'est ainsi que je dis: j'aime la rose, j'aime le violon, la flûte, j'aime la muse, j'aime le sucre, les bonbons.

Mais, mes enfants, rien que par les exemples que nous venons de prendre, vous avez pu voir qu'en général nos idées ne sont pas isolées dans notre esprit, que le plus souvent elles se présentent plusieurs à la fois; que nous avons besoin, pour nous rendre compte des choses, pour les bien connaître, pour porter un jugement sur elles, d'unir nos idées, de les comparer, de les combiner. L'en résulte que, quand nous parlons, quand nous voulons communiquer au-dehors ce qui est au dedans de nous, les mots, qui représentent nos idées, sont rapprochés aussi, sont unis, combinés dans une certaine intention, suivant les besoins de notre esprit, de telle sorte qu'ils expriment le sens que nous voulons leur donner.

Tout d'abord nous remarquerons que les mots qui servent à désigner les objets, comme *rose, violon, muse, sucre, bonbons*, ont ordinairement accompagné des petits mots *le, la, les*, qui les précèdent, qui les annoncent, qui indiquent qu'on va les prononcer, et en même temps qui en déterminent le sens. On ne dit point; j'aime rose, j'aime violon, j'aime muse, j'aime bonbons; cela serait trop vague, trop indéterminé pour nous; mais on dit; j'aime la rose, le violon, le muse, les bonbons. On ne dirait point non plus; rose est belle, mais: la rose est belle; violon est harmonieux, mais: le violon est harmonieux, etc.

Il en est de même des mots qui servent à désigner par leur nom les animaux et aussi les personnes, à moins qu'il ne s'agisse de leur nom individuel, du nom spécial qu'on leur donne dans leur famille ou parmi ceux qui les connaissent, ou du nom de leur famille même. C'est ainsi qu'on dira: j'ai vu Charles, j'ai vu Joseph, etc.; j'ai vu Delarue, j'ai vu Garnier, j'ai vu Duhaour; mais on doit dire d'autre part: j'ai vu le fermier; j'ai vu l'épicier (1), le tisserand, le professeur; et, encore: j'ai vu le chien, le chat, le mouton, les Lee, etc.

Il en est de même aussi des mots qui désignent par leur nom pas des êtres vivants ou des objets existant dans la nature, mais ce que conçoit notre esprit d'une manière générale; lorsqu'il considère non plus moi, non plus vous, non plus tel ou tel individu, tel ou tel objet, mais les qualités, les manières d'être de cet individu ou de cet objet, en dehors de l'objet ou de l'individu, non plus tel objet en tant qu'il est long, large ou épais, etc., mais la largeur, l'épaisseur de cet objet ou de tous les objets, non plus tel individu en tant qu'il est grand, gros, fort, etc., mais la grandeur, la grosseur, la force, considérées en elles-mêmes, ou bien encore tel défaut ou telle vertu, comme la pitié, la bonté, le respect, ou, par contre, la méchanceté, la malveillance, le désordre, etc.

J'ajoute tout de suite que ces mots *le, la, les* sont souvent remplacés auprès des mots qui désignent en les nommant les

(1) L' tenant lieu de *la* et le devant un mot commençant par une voyelle; il est clair que nous expliquerons cela plus tard.

personnes ou les choses par ces autres mots *un, une, des* : un homme, une femme, des hommes, des femmes, etc.

Nous reviendrons plus tard sur tous ces points ; mais constatons d'abord ceci : que, dans notre langue française, les mots qui désignent par leur nom les personnes et les choses, de quelque nature qu'elles soient, ne s'emploient pas, en général, sans être précédés d'un autre petit mot, avec lequel ils sont presque toujours unis indissolublement.

Je reprends maintenant les deux mots dont je me servais tout à l'heure : *cheval et noir*.

Ces mots *cheval et noir* représentent, cela est bien clair, deux idées qui sont en soi très-différentes : le premier l'idée d'un animal, le second, l'idée d'une couleur. Mais si j'ai dans l'esprit l'idée d'un cheval, distinct des autres chevaux par sa couleur, et dont la couleur est noire, ces deux idées *cheval et noir* se rapprocheront en moi, puisque je juge que, dans l'animal qui m'occupe, elles se conviennent, et pour les exprimer par le langage, je rapprocherai aussi les mots qui les représentent, et je dirai : *le cheval noir*.

J'ai maintenant dans l'esprit une autre idée. Le cheval que, je vois ou dont je m'occupe n'est pas à moi ; c'est mon camarade Jean, je suppose, qui l'a acheté ; c'est Jean qui le monte, c'est Jean qui le fait travailler ; le cheval appartient à Jean. Si je veux exprimer, de la manière la plus simple, ce rapport que je reconnais entre Jean et le cheval, rapport de propriété, puisque ce que je reconnais, c'est que le cheval appartient à Jean, je dirai, non plus : *le cheval Jean*, comme j'étais tout à l'heure : *le cheval noir*, cela ne se comprendrait pas dans notre langue ; mais je dirai, *le cheval de Jean*, intercalant ainsi entre *cheval et Jean* le mot *de* qui indique précisément ce rapport de propriété que je constate entre le *cheval et Jean*.

Maintenant allons plus loin.

Si j'énonce devant vous ces mots : *le cheval de Jean, le cheval noir* n'est-il pas vrai que votre esprit n'est pas satisfait, qu'après que je vous ai dit : *le cheval de Jean, ou : le cheval noir, vous êtes disposés à me dire à votre tour : "Eh bien ! après ?" C'est qu'en effet les mots que j'énonce appellent bien dans votre esprit l'idée du cheval de Jean, l'idée d'un cheval noir, mais une fois cette idée reçue, vous vous demandez tout naturellement pourquoi on vous la met dans l'esprit, dans quel but on vous en occupe, et les mots prononcés ne vous offrent point une suffisante réponse.*

Mais j'ai dans l'esprit quelque chose de plus : je ne sépare plus comme tout à l'heure les deux idées *cheval de Jean et cheval noir* ; je les unis dans ma pensée, et je juge que la couleur noire est celle du cheval de Jean, quoique je veux désigner le cheval de Jean quant à sa couleur, c'est l'idée de noir qui convient pour attribuer à ce cheval la qualité qui lui est propre, pour le qualifier, comme on dit. Si j'étais devant vous, je vous ferais part de cette forme nouvelle et plus étendue de ma pensée, si je veux vous communiquer le jugement que j'ai formé sur la couleur du cheval de Jean, cela et rien autre chose, je vous dirai : *Le cheval de Jean est noir*. J'ai eu recours, comme vous le voyez, à une idée nouvelle, représentée par un mot nouveau, le mot *est*, qui indique l'état, l'existence, pour joindre ces deux idées : *le cheval de Jean, dont j'affirme quelque chose, et noir, exprimant ce que j'en affirme, ce que j'attribue au cheval de Jean, à savoir une couleur particulière, le fait, la qualité, si vous voulez, d'être noir*.

Quand j'étais devant vous : *Le cheval de Jean est noir*, vous sentez bien, n'est-il pas vrai ? que vous n'avez plus, comme tout à l'heure, quand je vous disais : *le cheval de Jean, le cheval noir*, rien d'incomplet dans l'esprit, qu'ayant eu l'intention de vous communiquer le jugement que j'avais porté sur le cheval de Jean au point de vue de sa couleur je vous ai communiqué ce jugement tout entier, et que tous les mots nécessaires pour cette communication sont compris dans ce que j'ai dit.

Eh bien, nous voici arrivés à un des éléments les plus importants du langage, à ce qu'on appelle la phrase (2). Une phrase c'est un ensemble des mots exprimant un ou plusieurs jugements, comme je vous en ai donné un exemple tout à l'heure, ces jugements et les mots qui les expriment étant combinés de tel sorte que l'esprit soit entièrement satisfait, que le sens soit complet quand on est arrivé à la fin.

(1 continuer.)

### Exercice de langue française.

#### DICTÉE.

Nous voici déjà à la mi-octobre. Les feuilles ont perdu leur couleur verte, et tombent des branches. On commence à voir au travers des forêts qui présentent un tableau triste, mais plein de grandeur et de poésie. Les feuilles

(2) D'un mot grec *phrasis*, lequel vient d'un verbe qui signifie parler, plus exactement, manifester par la parole ce qu'on a dans l'esprit.

du hêtre sont d'un jaune très-pâle, presque blanc, celles de l'érable, d'un jaune plus foncé et celles de la plane revêtent toutes les nuances, du rose au rouge vif ; chaque espèce d'arbres prend une teinte particulière pendant que le sombre feuillage du pin, du sapin, de l'épinette et de la pruche, vient trancher sur ce fond éblouissant.

L'automne inspire rarement des pensées joyeuses ; cette cessation de la vie végétative, cette mort apparente des plantes et des arbres fait naître, au contraire, les plus sérieuses réflexions sur le peu de durée des choses de ce monde, et surtout, sur l'automne de notre vie, qui s'approche avec tant de rapidité, pour nous courber sous son souffle glacé.

**Explications.**—*Mi-octobre* : mi est un mot invariable qui, placé devant un autre mot, sert à marquer le partage égal d'une chose en deux. Il est singulier que l'on dise la et non le mi-octobre quoique ces deux mots soient masculins.—*Feuilles* : parties de la plante qui forment les extrémités des rameaux.—*Perdu* : part passé du verbe perdre.—*Couleur* : effet que produit sur les yeux la lumière diversement réfléchi par les corps. En effet, la couleur n'existe pas dans le corps même, mais elle est produite par la décomposition de la lumière. Dans les ténèbres, la couleur n'existe pas.—*Branches* : partie de l'arbre qui sortent du tronc et portent les feuilles.—*Au travers* : plusieurs auteurs veulent que l'on fasse une distinction entre *à travers* et *au travers* et qu'on dise voir à travers une vitre passer au travers d'un bois. On tient peu compte de cette distinction néanmoins, pourvu qu'on fasse attention de mettre de après *au travers* et de ne pas le mettre après *à travers*.—*Tableau* : Ouvrage en peinture représentant un objet de la nature ; il veut dire aussi ensemble d'objets dont la vue produit une impression dans l'âme ; il est pris ici dans ce dernier sens.—*Grandeur* : qualité de ce qui est grand, qui élève l'âme.—*Poésie* : ce mot indique ici ce qu'il y a d'élevé et de touchant dans la nature, ou dans ce tableau de la nature, dont il est question.—*Hêtre* : bois dur à écorce lisse et bleuâtre ; on s'en sert beaucoup pour faire les montures d'outils de menuisier ; le hêtre porte un fruit qui s'appelle fêne ou falne.—*Érable* : c'est avec la sève de l'érable que l'on fait le sucre.—*Plane* : Nom vulgaire donné à une variété de l'érable ; dans ce pays on dit *plaine*. La plane pousse dans les terrains bas ; son bois n'est pas aussi dur ni aussi précieux que celui de l'érable ; elle donne aussi du sucre, mais de qualité très-inférieure.—*Nuance* : différents degrés entre la couleur claire et la couleur foncée.—*Triste* : nuance qui, résulte du mélange de plusieurs couleurs.—*Pin, sapin, épinette, pruche* : ces quatre variétés d'arbres ne perdent pas leur feuilles, ou plutôt leurs aiguilles, en hiver ; on peut dire la même chose du cèdre. Les trappeurs connaissent l'utilité de ces arbres dont les branches, l'hiver, font un excellent lit : la pruche et le cèdre surtout, puisqu'il ne sont pas gommeux comme les autres.—*Trancher* : se détacher d'une manière prononcée et sans transition.—*Eblouissant* : qui trouble la vue par un éclat trop vif.—*L'automne* : celle des quatre saisons de l'année qui s'étend du 21 septembre au 21 décembre.—*Inspire* : provoque, fait naître.—*Cessation* : état d'une chose qui est arrêtée ; discontinuation.—*Végétative* : qui appartient à la végétation ; qui est propre aux végétaux, par opposition à la vie animale.—*Mort* : cessation de la vie ; fin de l'existence active.—*Sérieuses* : qui donnent à penser ; graves ; sévères.—*Réflexions* : calcul que fait notre esprit sur certaines choses ; examen.—*Durée* : qualité de ce qui dure ; étendue de cette qualité.—*Rapidité* : état de qui va vite.—*Souffle* : vent mis en mouvement ; haleine.—*Glacé* : qui est très-froid ; qui produit la même sensation que la glace.

### Causeries économiques.

(Suite.)

LE PÈRE DUPONT.—Un coutelier qui fait cinq couteaux par jour et les vend 1 franc pièce fait de mauvaises journées. S'il trouve le moyen d'en fabriquer dix et de les vendre 75 c. pièce, ses journées sont meilleures, bien qu'il ait réduit le prix des couteaux au profit des consommateurs. Enfin, si, à l'aide d'une machine, il en fournissait cent par jour et les vendait à 25 centimes pièce, il s'enrichirait—et mériterait de s'enrichir—car il serait parvenu à procurer des couteaux aux personnes qui ne pourraient pas dépenser plus de 25 centimes pour cet utile instrument.

L'INSTITUTEUR.—On appelle cela ; mettre les couteaux à la portée de toutes les bourses. Celui qui pourrait faire des souliers à 1 franc ferait disparaître tous les sabots et les pieds nus. Et si l'on pouvait fournir un paletot pour 2 francs.....

LE VOISIN BONNARD.—Produire à bon marché un objet utile, tout en gagnant de l'argent, c'est vraiment rendre un service à la société. C'est un véritable bienfait.

L'INSTITUTEUR.—Ainsi, les machines délivrent les hommes des travaux les plus pénibles ; elles multiplient les produits, en font baisser les prix, et les mettent à la portée des personnes les moins riches. Elles font même des travaux que seules elles sont assez puissantes à réaliser. Qu'on pense seulement aux locomotives ! Mais il n'est pas que les grandes machines qui rendent les services importants ; une petite machine et même un simple instrument peuvent être très-utiles et contribuer à notre bien-être.

En un mot, une société est d'autant plus riche qu'elle dispose d'un plus grand nombre, d'une plus grande quantité de produits ; par conséquent, tout ce qui contribue à augmenter les produits, accroît le bien-être.

LE PÈRE DE ROUX.—Malheureusement la machine peut faire souffrir pendant un moment les gens auxquels elle fait concurrence, mais bientôt on trouve moyen de se tirer d'affaires.

L'INSTITUTEUR.—Il faut venir en aide à ceux qui souffrent, afin d'adoucir les transitions à une situation meilleure.

#### LA CONCURRENCE.

Un jeune homme du pays, Louis Rabuton, tailleur de profession, était revenu de son tour de France. Il avait établi un atelier et s'était mis à travailler, et bien que son travail fût meilleur que l'ancien tailleur, le père Bourgoint, il réduisit le prix de la façon.

Le père Bourgoint alla de maison en maison se plaindre de la concurrence, disant que Louis Rabuton cousait à la mécanique, que la couture n'était pas solide, et autres choses pareilles.

Mais il n'eut pas de succès. On alla voir la machine à coudre, Louis Rabuton la fit marcher avec le pied, comme un rouet ou un tour, montra la couture, prouva qu'elle était solide, bien que rapidement faite.

On parla alors beaucoup de la concurrence, et du bien et du mal qu'elle pouvait faire, et l'on tomba d'accord pour dire que le mal est bien faible en comparaison du bien.

—Le père Bourgoint, dit l'un, n'a qu'à acheter une machine à coudre.

—Est-ce que nous aurons toujours des vêtements chers, pour plaire au père Bourgoint ? s'écria un autre.

—Le vrai progrès, c'est le bon marché sans diminution dans le travail.

—La concurrence est utile, répondit l'instituteur, lors qu'on le consulte. Tenez, vous rappelez-vous combien le sucre a coûté lorsqu'il n'y avait qu'un épicier dans le village ?

PHILIPPE.—Un franc la livre ou le demi kilog.

L'INSTITUTEUR.—Et maintenant ?

PHILIPPE.—Seize sous, quatre vingts centimes.

L'INSTITUTEUR.—Or l'épicier ne paye que treize sous, le transport coûte un sous, cela fait quatorze.

LE PÈRE DE ROUX.—Le voisin Sorin nous faisait payer trop cher, lorsqu'il prenait un franc par demi kilog.

L'INSTITUTEUR.—Peut-être que non. Voyez, si vous étiez le seul consommateur de sucre dans le village, et que vous voulussiez envoyer chercher un kilog. de sucre en ville, vous donneriez 3 francs pour le chercher, et comme—en supposant que vous obteniez le kilog. à 1 fr. 30,—cela vous ferait 4 fr. 30 le kilog. ou 43 sous la livre. Si vous en achetiez davantage, 10 kilog., par exemple, il n'y aurait toujours que 3 francs à donner au messager, et le sucre vous reviendrait à 2 francs 60 au lieu de 4 fr. 30.

Eh bien, M. Sorin doit vivre de son commerce, et pour vivre il était peut-être obligé de vendre le sucre à 1 fr. Vient un concurrent qui se contente d'un bénéfice moind-

re, il faut que M. Sorin en fasse autant, sinon il perd sa clientèle. Du reste, le nouveau venu a peut-être un moyen de faire venir la marchandise à moindres frais.

LE VOISIN BONNARD.—La concurrence fait diminuer les prix, et toute le monde en profite.

ROUX.—Mais le marchand y perd.

L'INSTITUTEUR.—Ce n'est pas sûr. Depuis que le sucre est moins cher on en consomme davantage, et M. Sorin a peut-être retrouvé l'ancien chiffre de ses bénéfices.

LE PÈRE DE ROUX.—Je ne crois pas que le sucre lui rapporte autant qu'avant l'arrivée du concurrent, mais il vend maintenant encore de la ferronnerie, des couteaux, des bèches, des marteaux et en somme, il gagne plus qu'autrefois.

L'INSTITUTEUR.—Si la concurrence n'était pas venue, il aurait continué comme auparavant, mais la concurrence stimule les gens, et nous en profitons, car nous trouvons maintenant tout près de nous les outils que nous étions obligés d'aller chercher en ville.

PHILIPPE.—Et le nouvel épicier vend des livres, et se charge des commissions en ville.

L'INSTITUTEUR.—Nous cherchons toujours à nous procurer au moindre prix possible les objets dont nous avons besoin, le fabricant et le marchand savent cela, et font tous les efforts possibles pour produire à meilleur marché. Celui qui vend le moins cher attire les acheteurs, gagne de l'argent et se trouve ainsi récompensé de ses efforts, tout en rendant service au public.

Toutefois, il est juste d'ajouter qu'on paye plus cher pour obtenir une meilleure marchandise, mais c'est comme si l'on achetait à meilleur marché, car la marchandise durera plus longtemps.

MARCEL BLOCH.

*Magasin d'éducation et de récréation.*

*(A continuer.)*

## VARIETES.

### Du latin de l'imitation de Jésus-Christ.

Il est de certaines éditions des bons livres (je m'occupe ici du meilleur de tous et du plus divin, après l'Evangile) qui s'emparent de notre esprit avec une force étonnante, et qui l'obligent à s'appliquer, comme il n'avait jamais fait, aux mots, et par les mots à la substance des choses. On n'en est pas pour cela à une révélation première des choses ; cela ressemblerait par trop à de l'illumination ou aux intuitions surnaturelles des saints ; auquel cas on tomberait dans le péché d'orgueil. Non, ces éditions de bons livres, chères à chacun de nous, les bibliophiles connaissent bien cela, ne nous en apprennent pas plus sur des beautés de littérature ou de doctrine qu'au commun des lecteurs. Surtout elles ne nous découvrent pas les choses, comme cela arrive aux saints, par des coups soudains et fulgurants. Mais nous vivons si familièrement, il faudrait dire si domestiquement, avec ces chères éditions, elles sont tellement de notre maison, nous les avons si bien établies chez nous et casées à portée de la main, qu'il n'est pas téméraire à vous et à moi d'affirmer qu'elles nous parlent avec une vivacité extraordinaire de l'état sain ou malade de notre âme, du fond trouble ou limpide de notre cœur, en un mot, de tout le particulier de nos mœurs et de notre conduite.

Quel livre me dit mieux ces choses là, et d'une manière plus divine, que cet édition de *l'imitation de Jésus Christ* que j'ai dans les mains ? Elle est l'espèce portative, s'il en fut jamais ; elle tiendrait dans le creux de votre main. Le format n'est point riche et pas du tout élégant ; mais il est solide, à l'épreuve des chocs et des heurts de toute sorte, indifférent aux intempéries des saisons, aux excès du chaud et du froid, impénétrable à la tarière des mites. Elles joueraient au côté de ce petit livre. Le papier dont

est fait ce trésor de l'âme est un papier de Paris, de 1710, de chez Louis Coignard (*ex typis Ludovici Coignard*) un papier des dernières années du grand siècle. Il est ferme sous les doigts; il supporte tout sans se plaindre, cornes aux coins des pages; annotations marginales à la plume, barres à l'encre adhérentes et tant d'autres maucules. Qui aime bien maltraite bien; je l'entends des livres seulement et de ceux de poche. Mon édition *Louis Coignard* est imprimée menu; elle n'aurait pas à tous les yeux; mais cela est si net qu'on le lit avec les yeux de l'esprit. Elle m'a été donnée en pur don en 1855, la date importe pour ces présents d'amitiés, par l'un de mes bien chers et distingués confrères et collaborateurs dans l'enseignement secondaire. Je ne le nommerai pas, de peur de fâcher sa modestie et bonhomie, l'une et l'autre exquises. Nous faisions la rhétorique ensemble dans l'un des lycées de Paris les plus fréquentés par la belle jeunesse. Ce lycée a toujours regorgé de monde, et d'un monde point mal élevé et point sot. Nous avions une part égale dans cette lourde tâche; si ce n'est que lui, qui avait de meilleurs flanes que moi, *latera oratoris*, n'entendait pas que le moins robuste des deux fit autant que le plus robuste. Je ne pouvais pas l'empêcher de prendre à son compte ceci ou cela de ma besogne. Nous étions bien, lui et moi, les deux bœufs attachés au même joug. Il y en a toujours un qui tire plus du col que l'autre. Ah! la bonne confraternité des anciens temps! On dit qu'on ne la rencontre plus guère dans la moderne Université. Alors nous avions encore affaire à des jeunes gens de dix-sept à dix-huit ans, à des mineurs selon la nature et la loi civile. Aujourd'hui, passé quatorze ans, ils sont majeurs et citoyens. Que ne fait-on d'eux des électeurs et *a fortiori* des éligibles? En ceci on mettrait la loi d'accord avec les mœurs.

## II

Quand cette édition me fut donnée par mon excellent confrère, j'allais prendre possession en province de ce qu'on appelait alors un des beaux postes administratifs de l'Université. Je quittais l'enseignement pour l'administration, le commerce des jeunes gens pour le commerce et Dieu me pardonne, pour une sorte de gouvernement *in partibus minimis* des hommes. Ah! que les deux conditions diffèrent l'une de l'autre! Et qu'il n'en va pas de même de gouverner de tendres imaginations et de manier des amours propres irréductibles! L'un vous anime et vous remplit de magnifiques espérances; l'autre vous afflige et vous décourage. N'est-il pas vrai qu'avec les hommes vous êtes communément au-dessous de ce qui convient, ou à côté? L'autorité vous enfle ou elle vous écrase. Avec les jeunes gens vous tenez toujours la bonne mesure, parce que vous leur êtes vraiment supérieur. Cela m'a induit à penser que mon bon collègue, de qui j'allais me séparer (il restait, lui, avec nos chères brebis), ayant prévu les tribulations qui m'attendaient là-bas, m'avait remis ce petit livre en qualité de spécifique spirituel bon à prendre en toute rencontre. Il avait écrit de sa propre main, à la première page, le jugement que Fontenelle a porté sur l'*Imitation de Jésus-Christ*, jugement parfait dans sa brièveté: "Ce livre, le plus beau qui soit parti de la main d'un homme, puisque l'Évangile n'en vient pas, n'aurait pas droit au cœur, comme il fait, et ne s'en saisirait pas avec tant de force, s'il n'avait un air naturel et tendre, à quoi la négligence même du style aide beaucoup."

Durant l'exercice de ma charge, il ne se passa pas un jour où je n'eusse à faire usage de la médecine divine. Dire à propos de quoi et de quelles tribulations grandes et petites ne serait pas exorbitant à quelque saint homme. Les saints, quand ils nous parlent d'eux, ne tombent pas dans le moi haïssable; ils sont même tenus de nous édifier par ces communications familières et par ces

épanchements de leur âme militante et souffrante. Ils sont si forts dans le combat, et si rarement ils y défontent, qu'il nous doivent à nous, les femmelettes de la Croix, des peintures vives et expressives des actes de vigueur spirituelle accomplis par eux. Mais quoi dire de soi, misérable homme, qui puisse faire exemple et servir à autrui dans le travail de la perfection intérieure? On dira bien, et vous direz cela tout aussi bien que moi: telle chose m'advint dans l'exercice de mes fonctions qui mit mon amour-propre en feu, et qui manqua de me jeter hors de toute mesure. Je pris temps pour lire quelques lignes de l'*Imitation de Jésus-Christ*, les premières qui me tombèrent sous les yeux. Elles me rendirent tout honteux de moi-même, et cette levure d'orgueil tomba dans mon cœur plus vite qu'elle ne s'y était formée. Telle injonction, qui ressemblait à un firman émané de quelque cour d'Orient, me vint des puissances de qui je dépendais. On demandait de moi une chose qui excédait la raisonnable obéissance. On insistait avec une dureté inouïe et comminatoire pour que la chose fût faite dans les vingt-quatre heures. On me tentait presque dans mon honneur. J'allai demander conseil à ma chère éducation, elle ne me laissa pas longtemps perplexe; elle me dit: Ne fais pas cela, et si l'on te presse davantage, résigne ton poste. Je ne fis pas la chose, et mon poste me fut gardé. Peut-être celui qui m'avait commandé cela en avait-il référé de son côté à son édition, chapitre *Des devoirs des supérieurs envers leurs inférieurs*; et ce chapitre l'avait averti qu'il allait abuser de sa maîtrise. J'ai toujours aimé à le penser et à le lui imputer à bien.

Un autre jour, c'est la maladie qui entre chez moi, et le médecin tôt après. Il n'y a pas de pires épreuves et de troubles de la chair comparables à ceux-là. Si peu de chose sépare la maladie de la mort que l'une nous figure le maître des cérémonies de l'autre. Ce fils que Dieu m'a donné, et que dans son extrême bonté il a bien voulu me conserver, Dieu va-t-il me l'ôter? Et pourquoi m'épargnerait-il dans mon sang, lui qui n'a pas épargné tant de braves pères meilleurs que moi? Dans ces heures d'angoisses extrêmes, où notre cœur, pour ainsi dire arraché de son fond, ne sait même plus former de prière, que devenir? À quoi se tourner? *Et nunc, Pater dilecte, quid dicam?* On trouve cela et le reste qu'on peut y lire dans le chapitre xxix du livre III: *Qualiter, instante tribulatione, Deus invocandus est et benedicendus*. J'ai recours à ce chapitre xxix, et je le mets au lieu et place de mon misérable cœur; je ne peux pas prier de moi-même. Celui qui a écrit ce chapitre pour les désolés de ce monde prie pour moi; et je redis toutes ces paroles comme un enfant auquel on fait réciter son *Pater* ou son *Credo*. A cela, des braves de l'Académie ou du Lycée me disent: Comment peut-on s'abêtir ainsi, ayant été un bel esprit de collège et ne l'étant que trop encore?—Que voulez-vous? Apportez moi un bon raisonnement philosophique de votre Académie ou de votre Lycée qui me rende fort contre moi-même, et qui m'aide à me comporter un peu plus bravement chez moi. Je le prendrai de n'importe quelle main, et j'avalerai tout d'un trait votre cordial. Hélas! combien n'en ai-je pas pris de ces cordiaux de l'école! ils ne m'ont absolument rien fait.

Autres sont les secours de la philosophie, autres ceux de la religion. Ceux-là sont pour l'usage externe, comme parle la médecine, ceux-ci pour l'usage interne ou pour l'entretien de la vie spirituelle. Et pour qui veut bien examiner l'état de son âme, après qu'il l'a traitée par la méthode philosophique ou rationnelle, il se trouve aussi malade qu'avant. Il n'a de la santé que les apparences et le vermillon dont les femmes de théâtre enduisent leur visage avant de se produire à la rampe.

Quel livre que l'*Imitation* pour le dedans de la maison! C'est le bréviaire du séculier. Voici un chapitre qui a été écrit pour moi, non pas pour moi seulement, en tant

que je suis homme et partie prenante, au fonds commun des misères de la pauvre humanité, mais pour moi, en l'état où je suis aujourd'hui. Je me vois, dans cet autre chapitre, tel que je me suis levé ce matin, le cœur barbouillé de mélancolie, qu'on me passe le mot s'il dit bien la chose, l'esprit enlevé dans d'épaisses vapeurs, inerte et comme assujéti à l'organe qui secrète en nous la bile. Se lever stupide et n'avoir pas du tout d'ouverture aux choses qu'on a à faire, est-il rien de plus désespérant et qui vous rende plus insupportable à vous-même et à autrui ? D'où cela vient-il ? de la tête ou de l'estomac ? Bas examen, outre qu'il ne m'apprend rien sur la cause de cet épaissement de mon âme ! A cela, mon chapitre qui m'attend à mes mauvais levers me dit que je suis un homme à dispositions changeantes, journalières, que je n'ai rien de Dieu, pas même de l'ange, et que ces états de bêtise, pour les appeler du nom qui leur convient, sont de l'ordre de Dieu. Ils sont très propres à m'empêcher de m'infatuer les jours où je me lèverai dispos, un peu lumineux, et voyant clair à mes affaires. Alors je m'humilie ou je tâche de m'humilier, et je m'applique à l'endroit, malade le doux topique de ces paroles : *Si me vis esse in tenebris, sis benedictus ; et, si me vis esse in luce, sis iterum benedictus...* (Liv. III, ch. XVII).

Mais pour ne pas sortir de cet ordre des petites misères de l'âme, parlons moins magnifiquement des petites misères du sens propre. En est-il une plus cuisante, et qui soit, comme certaines fièvres, moins sujette à rémission que n'est celle-ci ? Vous relevez de quelqu'un en ce monde, et vous relevez immédiatement de ce quelqu'un. Il est votre supérieur de par les lois ou conventions qui règlent les prélatures, et qui veulent qu'il y ait ici bas des subordonnés et des obéissants. Vous avez le col à la chaîne, et vous l'avez pelé, souvent meurtri, comme celui du chien de la fable. Cela est dur ; mais il importe au bon ordre d'un Etat ou d'une communauté qu'il en soit ainsi. Ce n'est pourtant pas le plus dur de la chose. La plaie, la vraie meurtrissure du cœur, c'est que l'homme auquel vous êtes obligé de vous soumettre ne vous vaut ni par les lumières, ni par le caractère, ni par les mœurs. Vous le jugez tel, et le monde aussi avec vous. Vous avez beau peser et soulever dans le creux de votre main cette autorité bouffie, pompeuse, médiocre et même au-dessous, qu'un vent de fortune ou le caprice tout-puissant du souverain a tirée du néant et mise sur votre tête. Il ne vous faut pas moins la reconnaître et y déférer. La mortification est grande, dites même qu'elle est sanctifiante. Qui me la fera recevoir ? Ma raison ? mais ma raison enrage de ce qu'on veut d'elle ; et c'est en frémissant qu'elle se range, si on appelle cela se ranger. — Mon esprit ? mais pour peu qu'il domine ce supérieur de hasard qu'on lui a donné, et qu'il se paye le malin plaisir de le déshabiller et détailler, comment se rangera-t-il lui aussi ? C'est lui, encore plus que ma raison, qui est l'insoumis. Que faire donc ? me rabattre à ma condition, qu'il a plu à Dieu de faire petite et dépendante ; mais surtout me rendre à la vérité et à la douceur contraignant de ces belles paroles du chapitre XIX du livre III : *Insipiens est talis cogitatio quæ virtutem patientiæ non considerat, sed magis personas.* Regarde non pas à la personne de celui auquel il te faut obéir, mais à la vertu même de la patience ou de l'obéissance ; en d'autres termes, au bon plaisir de Dieu, du souverain dispensateur des conditions humaines. — *Le Correspondant.*

(à suivre)

#### Ecole de M. Leroy.

Nous avons déjà parlé, dans un précédent numéro, de la méthode d'enseignement de M. Leroy. Depuis le mois de septembre, M. Leroy a eu, sous sa direction, une classe assez nombreuse pour lui permettre de faire l'application à peu près complète de son système. Le 26 novembre

dernier, il invitait le public à un premier examen de ses élèves.

Nous avons déjà eu occasion d'affirmer la confiance que nous avons dans ce système. Nous sommes heureux de constater, par les résultats obtenus aujourd'hui, que cette confiance avait sa raison d'être, et que les faits l'ont pleinement justifiée.

Des élèves de trois mois de latin ont fait des thèmes et des versions avec plus de facilité et moins de fautes que les élèves ordinaires d'une année. L'application de cette méthode à la langue française et, de fait, à toutes les autres langues, produit des résultats également satisfaisants.

L'auditoire extrêmement nombreux qui avait répondu à l'appel de M. Leroy a su témoigner, par ses applaudissements, son admiration pour le courageux professeur qui, possesseur d'une grande idée, a travaillé sans relâche à la mettre au jour, sans se laisser abattre par le zèle inconcevable qu'ont déployé certaines personnes dans le but d'étouffer cette idée ou de l'empêcher de se produire dans tout son éclat.

M. Leroy a maintenant donné les preuves qu'il avait promises, et son succès final ne présente plus de doute aux yeux des personnes compétentes et impartiales. Nous n'en voulons d'autre preuve que l'approbation flatteuse de M. le grand-vicaire Hamel, recteur de l'université Laval.

Le seul reproche que l'on puisse faire au système de M. Leroy, c'est la somme énorme de travail qu'il exige de la part du professeur. Mais il est juste de dire que M. Leroy se trouve dans des circonstances tout à fait spéciales, et qu'il est obligé de faire à lui seul ce qui devrait être reparti entre plusieurs professeurs. Nous ne doutons pas que cet excellent système ne soit, dans quelques années, adopté par la plupart de nos maisons d'éducation. Une fois mis en opération, il n'aura plus besoin d'être recommandé ; il a en lui-même un mérite qui s'impose dès le premier essai.

#### Choses et autres concernant le perfectionnement des instituteurs.

“ Qui n'avance pas recule, ” dit la Sagesse des nations. Ce proverbe paradoxal au sens propre, est d'une vérité incontestable au sens figuré. Quelle que soit la position sociale que nous occupions, force nous est de travailler pour nous maintenir à la hauteur des progrès qui se réalisent presque chaque jour dans chacune des sciences humaines. Il est des professions qui exigent un travail incessant de la part de ceux qui s'y livrent, s'ils veulent devenir habiles et ne pas s'exposer à rester dans l'ornière de la routine. Au nombre de ces professions, je crois ne point exagérer en plaçant en première ligne celle d'instituteur ou d'éducateur de la jeunesse.

Que sommes-nous en effet à notre sortie de l'école normale ? Nous avons effleuré quantité de sciences diverses, l'on a fait de nous des demi-savants incapables de rien sans étude et à plus forte raison incapables d'enseigner avec fruit à la jeunesse. Le diplôme qu'on nous délivre n'est point un brevet de fainéantise pour le reste de nos jours. Le programme des écoles normales est arrangé de telle sorte que le jeune homme qui le possède a la sortie est dans la nécessité de travailler quoi qu'il entreprenne. Revoyez en effet le jeune instituteur après quelques années passées dans l'enseignement. S'il n'a étudié, que lui reste-t-il des connaissances acquises à l'école ? Rien qu'un vague souvenir qui, loin de lui être profitable, le déprécie et le rend ridicule aux yeux des gens éclairés. Tous nous avons pu constater cette triste vérité ; et je puis le dire ici sans blesser personne, car ces instituteurs coupables ne sont point les plus assidus aux conférences.

Tenez donc pour certain qu'un diplôme, même du premier degré, n'est rien sans les études supplémentaires et privées qui doivent nécessairement compléter et affermir les connaissances superficielles acquises à l'école.

Mais si le travail est pour nous une nécessité, il est bon, avant d'aller plus loin, de vous en montrer la récompense. Pour cela jetons les yeux autour de nous, et voyons ce que sont devenus nos confrères qui ont fait de l'étude leur délassement de chaque jour. Ne les voyez-vous pas briller tous dans l'enseignement. S'ils n'occupent pas toujours la place que méritent leurs talents, dans leur humble position, ils vivent du moins entourés d'estime et de respect ; et ce n'est certes point la moindre des jouissances de l'homme d'écoles que

la bénédiction des parents et l'amour de toute une génération qu'il a formée. Parmi ces humbles instituteurs, hommes de travail, nous en voyons qui brillent dans toutes les branches des sciences humaines. Dans tous les pays nous retrouvons des nôtres parmi les savants, les philosophes et les penseurs. C'est qu'en effet notre diplôme que je disais tantôt n'être rien est beaucoup au contraire pour le jeune homme s'appliquant sérieusement à l'étude. Les connaissances qu'il a acquises en mathématiques et en science ne sont rien, mais il peut devenir mathématicien et savant. Il peut même, s'il le veut, devenir instituteur, car on lui a montré ce qu'il doit être et ce qu'il doit faire pour mériter ce titre.

Parmi les jeunes gens qui quittent l'école normale, tous ne s'adonnent point à l'enseignement. Il est même qui désertent plus tard la carrière, et l'on n'oserait trop les en blâmer, vu l'avenir peu brillant qui s'offre devant eux. Eh bien ! il est consolant pour nous de les voir tous, toujours à la condition qu'ils travaillent, se mettre bien au rang des plus habiles dans leur profession. C'est ainsi qu'il en est qui se distinguent comme commerçants, comme notaires, comme employés dans les bureaux publics et même comme hommes politiques. Laissez-moi vous raconter à ce propos un fait qui s'est passé en Belgique quelque temps avant mon départ pour le Canada. Depuis quelques années beaucoup de jeunes gens abandonnent la carrière de l'enseignement, pour se placer plus avantageusement dans d'autres administrations et surtout dans les bureaux du ministère des travaux publics. Ces jeunes gens appartiennent surtout aux écoles moyennes dites de l'Etat, lesquelles sont sous le contrôle immédiat du ministère de l'instruction publique. Le mal prenant des proportions alarmantes, il y eut, paraît-il, échange d'explications entre les deux ministres susdits. Le premier répondit avec raison que la loi étant impuissante pour maintenir les jeunes professeurs à leur poste, il ne pouvait pas les empêcher de subir les examens prescrits et de réussir, il ajouta que ces professeurs formaient d'ailleurs dans la suite les employés les plus assidus et les plus capables. La réponse est consolante pour nous, mais pour qu'elle fût complète on aurait dû ajouter : Comment ! vous avez sous la main une armée de jeunes gens dévoués qui ne demandent qu'à rester à leur poste. Payez-les au moins aussi bien que nous payons les nôtres et vous les y maintiendrez.

Tout cela nous prouve, messieurs, que nous pouvons beaucoup si nous le voulons. En nous associant, en travaillant nous pouvons même améliorer notre position. Si tous les instituteurs se livraient sévèrement à l'étude, s'ils se réunissaient fréquemment, comme nous le sommes maintenant, pour discuter leurs intérêts, soyez assurés qu'on rougirait de nous laisser dans une situation si précaire. Un corps enseignant instruit et uni est une force dans un état, et il faut bien compter avec elle.

L'essentiel est de ne point perdre courage. Parce que nous avons un diplôme nous ne devons point nous croiser les bras et attendre qu'on vienne à notre secours. Non, messieurs, nous devons travailler sans cesse, nous devons, par l'étude, devenir des instituteurs capables, nous devons nous réunir plus souvent et plus nombreux.

Dans la plupart des pays d'Europe les instituteurs se sont constitués en sociétés. Ils se réunissent périodiquement dans différents centres, propageant ainsi partout de saines idées sur la grande question de notre siècle : l'éducation du peuple. Il y a quelques jours à peine, une réunion nombreuse d'hommes d'écoles, tenue en Suisse, jetait les fondements d'une vaste association entre tous les instituteurs de l'Europe. Pourquoi ne suivrait-on pas cet exemple de ce côté-ci de l'Atlantique ? Permettez-moi de vous le dire, messieurs, vous êtes sous ce rapport bien en arrière des instituteurs du vieux monde. Si j'en avais le temps je vous démontrerais cependant que le moment de recourir à l'union est arrivé, si vous voulez sérieusement le progrès des méthodes et l'amélioration matérielle de votre sort.

Si vous aviez vu comme moi la fédération à l'œuvre, vous ne douteriez plus de son efficacité. Ainsi en Belgique les assemblées fréquentes d'instituteurs ont révélé au pays quantité d'hommes de talent qui étaient condamnés à rester forcément dans l'oubli, elles ont propagé en dehors du corps enseignant un mouvement en faveur des écoles, et l'on n'oserait plus en Belgique mettre en doute l'utilité des écoles normales. Il reste encore quelques ennemis aux instituteurs, mais ils n'osent plus se montrer en plein jour. La loi laisse à l'autorité la plus grande latitude pour le choix des inspecteurs d'écoles. Aussi ces fonctions si importantes étaient-elles autrefois confiées à des médecins, des avocats, des notaires ; c'était enfin des nominations politiques. Aujourd'hui, messieurs, grâce aux réclamations fréquentes et des réunions d'instituteurs et des journaux d'éducation, leurs organes, on n'ose plus choisir un inspecteur en dehors des gens du métier.

Je lisais dans le dernier numéro du *Journal de l'instruction publique* qu'une certaine paroisse du Canada demande une institutrice à laquelle on accordera un salaire annuel de \$80, c'est-à-dire les gages d'une servante, moins la nourriture, le logement, le linge et les pour-boire. Je suis presque honteux d'ajouter que la même annonce informe les postulantes à cet emploi qu'elles devront elles-mêmes fournir le chauffage ! J'envoyais le *Journal de l'instruction*

publique à une société de confrères à Bruxelles. Je n'ai pas osé leur adresser ce numéro ; car si la malencontreuse annonce était tombée sous leurs yeux, je vous le demande, qu'auraient-ils pensé de l'état de l'enseignement au Canada ? Bien qu'en Belgique le sort de l'instituteur soit loin d'être satisfaisant, j'ose vous affirmer qu'aucune administration communale n'oserait offrir à un éducateur de la jeunesse un traitement aussi ridicule. Et, supposant qu'elle l'osât, ce fait soulèverait une telle tempête de protestations de la part des instituteurs, devenus forts, grâce à l'association, que je plaindrais le sort des administrateurs de cette commune.

A part donc le travail individuel, indispensable à tout homme d'écoles, il est urgent que les instituteurs du Canada fassent des efforts collectifs, s'ils veulent réellement voir élever leur position à la hauteur des autres professions.

Sachez bien, messieurs, que je reconnais que pendant les trente dernières années, vous avez fait plus de chemin qu'aucun autre pays. Je rends hommage aux hommes généreux qui, partant de rien, ont organisé un système d'éducation qui fait honneur au peuple canadien ; mais nous devons aussi reconnaître qu'il reste beaucoup à faire pour améliorer le sort de ceux qui se dévouent à la carrière de l'enseignement. L'autorité ne peut aller bien loin, si nous ne secondons ses généreux efforts. Nous devons de notre côté travailler sans cesse tant pour nous rendre dignes des fonctions qu'on nous confie, que pour justifier les forces nouvelles dont nous avons tant besoin.

Sans doute, messieurs, si l'état d'instituteur se formait exclusivement à apprendre à lire, à écrire et à compter, nous aurions trop des connaissances qu'on nous inculque ; mais notre mission est plus noble. Lorsqu'on nous confie un enfant, les parents et la société exigent que nous en formions un homme. Nous avons à développer à la fois son corps, son intelligence et son cœur. Lorsqu'il sort de nos mains pour rentrer dans la société, nous devons lui avoir montré comment il deviendra un citoyen honnête et paisible, un bon fils et plus tard un bon père de famille, et enfin un parfait chrétien. Avez-vous déjà longé à cette triple responsabilité qui pèse sur nous, responsabilité vis-à-vis de la famille, vis-à-vis de la société et vis-à-vis de Dieu ! Et vous croyez que l'instituteur sorti de l'école normale est capable d'exercer un tel sacerdoce ? Je n'hésite pas à répondre que non ; et ce n'est que par un travail incessant qu'il se rendra digne d'exercer sa mission. Examinons donc quelles connaissances l'instituteur doit surtout acquérir par des études privées.

Pour cela, demandons-nous quelle est la tâche de celui qui se voue à l'éducation de la jeunesse. Nous l'avons dit, "il forme des hommes." De là découle le principe qu'il doit parfaitement connaître les deux parties distinctes de l'homme : l'âme et le corps. Pour ce qui concerne la partie matérielle, vous avez suivi à l'école normale un cours abrégé d'anatomie et de physiologie : C'est indispensable pour que vous puissiez développer l'enfant physiquement. Entretenez donc vos connaissances sous ce rapport, et complétez-les même. Ajoutez-y des notions d'hygiène. Soyez un peu médecin si c'est possible, et développez ces saines notions dans vos écoles. Tâchez d'être même architecte, je veux dire architecte de bâtiments d'écoles. Sachez au besoin choisir l'emplacement, distribuer les places pour ménager votre santé et celle de vos élèves.

L'instituteur doit de toute nécessité explorer le vaste champ des sciences naturelles. Il doit être à même de donner aux enfants des notions de physique, de chimie. Les études en botanique lui serviront pour faire connaître les vertus des plantes bienfaisantes et signaler aux enfants les plantes vénéneuses. Il n'y a pas jusqu'à l'astronomie qui ne lui sera d'un grand secours soit pour déraciner des préjugés, soit pour élever le cœur de l'enfant vers Dieu en lui montrant, l'harmonie admirable qui règne dans les cieux.

Plus qu'en aucun autre pays, les instituteurs du Canada rendraient un grand service à leur patrie, s'ils étaient à même de propager dans les campagnes des notions d'agriculture, d'arboriculture et de jardinage. Tout en ne heurtant pas trop les préjugés ils pourraient faire comprendre que l'on cultive mieux ailleurs. Ils pourraient attirer l'attention des cultivateurs sur l'importance des engrais, des amendements et du drainage, ils pourraient leur expliquer la rotation des récoltes, leur indiquer les soins à donner au bétail, etc., etc. L'instituteur contribuerait ainsi à détruire, ce qu'on appelle la routine, et à introduire dans le pays un mode de culture plus rationnel et plus productif.

L'instituteur du Canada devrait donc posséder de bons ouvrages ayant trait à la culture. Sous ce rapport il ne doit négliger aucune occasion de s'instruire.

Persuadez-vous bien, messieurs, que chaque connaissance nouvelle que vous acquérez est non-seulement profitable à vous-mêmes, mais encore à ceux à qui vous enseignez. Soyez assurés que vous trouverez tôt ou tard l'occasion de propager dans vos écoles toute bonne idée acquise par l'étude.

S'il est utile et même indispensable que l'instituteur soit un peu médecin, qu'il soit cultivateur, jardinier, voire architecte, il devrait être de plus un peu avocat. J'entends par là qu'il doit connaître la constitution du pays, les principales lois qui en découlent, et surtout toutes les lois et arrêtés qui concernent l'enseignement. Ce n'est pas trop demander de lui qu'il connaisse l'histoire de

l'enseignement dans son propre pays, et je crois n'être pas trop exigeant en demandant qu'il ait des notions sur l'histoire de la pédagogie en général. Je pardonnerais volontiers à l'instituteur d'oublier les exploits de Cyrus, de Sésostris, d'Alexandre, s'il acquérait en compensation l'histoire des Socrate, des Platon, des Pestalozzi, des Jacotot, des abbé Girard, des Rolland, des Frébel et de tant d'autres dont nous n'ignorons pas seulement les préceptes, mais même jusqu'aux noms.

Il est une autre étude que le jeune instituteur doit s'empresser d'aborder, je veux parler de la psychologie. Comment voulez-vous qu'il façonne les jeunes âmes qu'on lui confie s'il ignore les facultés dont elles sont douées. L'esprit, l'imagination, la mémoire, l'intelligence, la raison : voilà autant de termes abstraits dont on n'a pu que lui donner des idées vagues à l'école ! Si l'instituteur ne complète lui-même ses études sur ce point, comment voulez-vous que dans la variété des sujets dont il aura la direction, il puisse activer le développement d'une de ces facultés trop lente à se montrer ou modérer les écarts d'une autre qui paraît prendre un développement trop hâtif et trop rapide. Ici, messieurs, le champ est vaste, et nous pouvons affluer que l'instituteur qui voudra s'aider des traités spéciaux pourra se flatter de connaître la psychologie mieux que le plus fort des philosophes, parce qu'il pourra faire des études non seulement, sur lui-même, mais encore sur les enfants dont il a la direction et qui, tout en ayant chacun une âme douée des mêmes facultés, lui montreront cependant toutes les impressions diverses que cette âme peut recevoir suivant les circonstances.

Sous ce rapport rien n'échappe à l'œil vigilant du maître qui veut s'instruire. Il surveille ses élèves non-seulement en classe ; mais, sans en avoir l'air, il les poursuit jusque dans leurs jeux. C'est là même qu'il apprend à mieux les connaître, car ils y donnent un plein essor à leurs bons et à leurs mauvais penchants. Un tel triche au jeu, prenez garde qu'il ne devienne un fripon ; un autre ne voit pas qu'on le trompe, prenez garde qu'il ne devienne plus tard la dupe des fripons ; un autre conduit la bande lors de l'attaque, c'est un brave, mais défiez-vous qu'il ne pousse la bravoure jusqu'à la témérité ; celui-ci, en jouant au cheval, ne veut jamais se laisser atteler, c'est un esprit dominateur, qu'il est peut-être bon de dompter ; tandis que celui qui se prête toujours complaisamment à faire le cheval est un esprit servile à qui l'on doit rendre de la dignité. Tout ceci, messieurs, on peut l'apprendre seul, sans guide et sans livre ; mais combien vos études vous seront plus fructueuses si vous pouvez allier la théorie à la pratique ! Prenez-vous donc de bons ouvrages de psychologie et de pédagogie.

Mais ces traités spéciaux, me direz-vous, comment nous les procurer, nous dont les ressources sont si restreintes. Ah ! messieurs, ceci est une question sérieuse, et je n'ai d'autres moyens à vous proposer pour la résoudre que l'association. L'école normale Laval en instituant des conférences vous donne un beau modèle à suivre. Réunissez-vous dans les campagnes à un rayon de quinze à vingt milles, voyez-vous tous les mois si c'est possible. Dans vos réunions discutez comme ici les progrès à introduire dans vos écoles, cotisez-vous pour former une bibliothèque exclusivement à votre usage, procurez-vous les différents traités de pédagogie, abonnez-vous aux journaux d'éducation, créez-en de nouveaux. En un mot, messieurs, travaillez, travaillez toujours et sans cesse. Dans les mesures de vos moyens ne négligez aucune occasion de vous instruire. Si vous ne pouvez atteindre le degré d'instruction que l'on peut raisonnablement exiger de vous, au moins vous pouvez en approcher de plus en plus, aux conférences, en prenant l'avis d'instituteurs plus capables, en lisant, en méditant. Bref, messieurs, mon but n'est pas de vous indiquer comment vous devez vous instruire, mais de prouver que vous devez le faire. A ceux de mes confrères qui ne seraient point convaincus de la nécessité du travail imposé à tout homme désireux de se perfectionner, je rappellerai que tous nos maîtres en pédagogie ont consacré leur vie entière à l'étude de leur profession, travaillant uniquement pour la jeunesse. L'un d'eux ne manquait jamais de préparer ses leçons ligne par ligne, et d'adresser à Dieu avant de se rendre en classe une fervente prière, afin qu'il lui donnât la grâce de ne rien dire aux enfants qui pût blesser leur innocence. Rentrons un peu en nous-mêmes, et voyons si nous suivons bien les préceptes de nos modèles et ancêtres. L'instituteur qui néglige de s'instruire n'est pas digne de la mission qu'il exerce.

Mais j'oublie que je m'adresse ici aux absents, car personne de vous, messieurs, j'en suis persuadé, n'a rien à se reprocher sous ce rapport. Je ne puis donc que vous engager à persévérer dans la sainte loi du travail qui nous est imposée plus qu'à tout autre.

G. J. PIÉREARD.

Québec, août 1874.

### Quelques réflexions sur l'instruction et sur les instituteurs laïques au Canada.

Conférence faite par M. A. D. Lacroix devant l'Association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Jacques-Cartier, à la réunion du 28 août dernier.

MESSIEURS,

En parcourant le compte-rendu d'une conférence de l'école normale McGill, et en apercevant, dans la liste des assistants, les noms

des personnages les plus distingués du pays, je ne pus m'empêcher de faire un pénible rapprochement entre ces brillantes réunions et nos humbles conférences.

Je cherchai, par une conséquence naturelle, la raison de cette différence remarquable, et je crus devoir l'attribuer d'abord un peu à l'apathie naturelle des Canadiens-Français pour l'éducation, mais surtout au dénigrement systématique de l'enseignement laïque par la plupart de nos journaux.

Le journal est une puissance qui forme en partie l'opinion publique, et qui la dirige. On est toujours prêt à accepter les idées d'un journal, dans lequel on a confiance, sur les personnes et les choses que l'on ne connaît pas. Or, je vous le demande, Messieurs, quelle idée n'a-t-on pas dû se former de nous, d'après les rapports de ces journaux ? Les uns ont avancé que les instituteurs laïques ne pouvaient pas avoir les aptitudes nécessaires pour l'enseignement ; d'autres ont affirmé que l'enseignement donné par les laïques était un danger pour la société ; d'autres disaient que l'enseignement laïque était une menace et un défi portés au vénérable institut des Frères de la doctrine chrétienne ; d'autres enfin, voyaient déjà s'introduire au milieu de nos populations si franchement catholiques les doctrines perverses qui ont été la ruine du peuple français.

Un journal donnait-il le compte-rendu d'une séance chez les instituteurs religieux, vous étiez heureux, comme catholiques, des citations qu'on leur adressait. Connaissant les peines et les déboires de l'enseignement, vous vous disiez intérieurement qu'on ne pourrait jamais avoir assez de reconnaissance pour ces religieux dont le dévouement sublime, l'héroïque abnégation sont au-dessus de toute louange ; mais, un instant après, vous ne pouviez vous empêcher d'être péniblement affectés en voyant que tout cela n'était qu'une manœuvre, assez malhabile, pour déverser l'injure sur les instituteurs laïques.

Il se peut bien que quelques-uns de ces articles aient été écrits par des hâbleurs politiques, qui, se sentant dépourvus des talents nécessaires pour atteindre à des hauteurs pour eux inaccessibles, veulent se servir du clergé comme d'un marche-pied pour arriver à leurs fins ambitieuses ; mais comme d'autres émanent de personnes bien intentionnées et d'autorités respectables, j'ai cru qu'il serait opportun, tant pour notre propre satisfaction que pour l'information de nos détracteurs qui semblent bien peu nous connaître, d'examiner soigneusement la nature et le poids de ces accusations, afin de les déromper, s'ils sont de bonne foi.

Nous allons donc examiner ensemble les questions suivantes :

1. *Qu'est-ce que l'instruction laïque ?*
2. *Les laïques ont-ils les aptitudes nécessaires pour l'enseignement ?*
3. *Les laïques ont-ils le droit d'enseigner, et à quelles conditions ?*
4. *Ces conditions sont-elles remplies par les laïques du Canada ?*

I.

#### *Qu'est-ce que l'instruction laïque ?*

Ici, Messieurs, je laisserai parler une voix plus autorisée que la mienne, c'est celle de M. l'abbé Verniolles :

« De l'instruction laïque — divers sens de ces mots.

« Avant tout, distinguons bien les choses, et précisons sévèrement l'état de la question. Les ennemis de l'Église procèdent toujours par des équivoques et par des formules ambiguës. Quand vous les pressez d'un peu près, vous voyez de suite qu'ils mènent leur public avec des mots, mais avec des mots qui peuvent s'entendre en deux ou trois sens différents. C'est là leur tactique invariable. Par ce moyen, de bons catholiques se laissent prendre à certaines expressions qui ont le mérite de satisfaire également les matérialistes et les athées.

« Qu'est-ce donc que l'instruction laïque ? Est-ce une instruction donnée par des maîtres ou instituteurs laïques ? S'il en était ainsi nous comprendrions sans peine. En ouvrant le dictionnaire, nous lisons qu'un laïque est celui qui n'est ni clerc ni religieux. Dans ce cas, demander que l'instruction soit laïque, c'est demander qu'elle soit interdite aux prêtres et aux congrégations religieuses. Notons en passant que cette exclusion serait une injustice, une tyrannie, et, par-dessus le compte, une révoltante ingratitude envers l'Église.

« Mais quand on examine de près le sens de ces mots : *instruction laïque* on s'aperçoit bientôt que la formule est équivoque et inexacte, recte, et que dans la bouche de ceux qui l'emploient elle n'a pas le sens dont nous parlons. Le mot *laïque* s'applique au caractère de la doctrine enseignée. Pour qu'une instruction soit laïque, il faut qu'elle soit donnée en dehors du dogme catholique, et qu'elle soit indépendante de l'autorité du Pape et des pasteurs de l'Église.

Par ce qui précède, Messieurs, il est facile de se convaincre qu'il y a une bien grande distinction à faire entre l'*enseignement laïque*, qui est une chose condamnable, et l'*enseignement par les laïques*, qui peut être en même temps un enseignement religieux.

II

#### *Les laïques ont-ils les aptitudes nécessaires pour l'enseignement ?*

Ceux qui refusent aux laïques les aptitudes requises pour l'enseignement ne connaissent certainement pas les premiers éléments de l'histoire et de la pédagogie ; car, sans compter les savants illustres de l'antiquité qui se sont occupés d'enseignement, comment est-il possible d'ignorer les noms des *Pestalozzi*, des *Braün* et de tant

d'autres instructeurs modernes, qui ont étonné le monde par l'excellence de leur méthode et par les merveilleux succès qu'ils ont obtenus ?

Aussi, chaque fois que nos adversaires ont voulu prouver que les laïques n'étaient pas aptes à enseigner, ils se sont bien gardés de mentionner ces noms distingués, qu'ils auraient pu faire suivre d'une multitude d'autres. Il se sont contentés de faire connaître les résultats différents obtenus par les religieux et les laïques de France; et naturellement ces derniers se trouvaient dans une condition d'infériorité qui ne surprendra personne; car, qui ne connaît la faiblesse des études qui se font dans ces écoles sans morale, sans religion, et sans Dieu? Les instituteurs qui les dirigent n'ont tout principe d'autorité, et enseignant les doctrines les plus subversives, il n'est pas étonnant qu'il s'y trouve des éléments de désordre et un esprit d'insubordination qui rendent les succès à peu près nuls. Je ne vois donc pas pourquoi ceux qui auraient à cœur de nous rendre justice nous feraient l'injure de les prendre pour terme de comparaison.

Mais, laissons de côté la France, et jetons les yeux sur les pays qui l'avoisinent. Tout de suite nous en apercevons plusieurs qui n'ont pour ainsi dire que des instituteurs laïques, et qui, cependant, occupent le premier rang dans l'instruction primaire. Pour ne citer que la Prusse, Mgr. Dupanloup n'hésite pas à attribuer le succès de ses années dans la guerre Franco-Prussienne à ses écoles primaires, qui sont toutes chrétiennes, mais en même temps presque exclusivement dirigées par des maîtres laïques. Voici ce qu'il en dit :

« Ce que je sais et ce que je vais dire sur l'instruction primaire en Allemagne, je l'ai pris aux Prussiens pendant la guerre. Vaincu, j'ai tâché de surprendre entre les mains du vainqueur les causes de sa supériorité et les moyens de le vaincre à notre tour, non pas tant par ces revanches sanglantes qui répandent plus de deuil que de gloire sur la terre, mais par le retour libre et spontané de la France dans les voies de la grandeur morale, du progrès intellectuel et de la civilisation chrétienne. »

Si donc plusieurs peuples n'ayant que des instituteurs laïques occupent un rang distingué dans l'instruction primaire; si la France a été vaincue par les écoles primaires de la Prusse, qui sont entre les mains des laïques, il n'est donc pas vrai de dire que les instituteurs laïques n'ont pas les aptitudes nécessaires pour l'enseignement.

D'ailleurs nos adversaires eux-mêmes en conviennent indirectement. L'un d'eux ne disait-il pas que les écoles commerciales des Frères étaient les seules qui pussent rivaliser avantageusement avec les institutions anglaises de la même espèce? Le terme *rivaliser* dont il se sert indique clairement que, dans son idée, la palme reste encore aux institutions anglaises, qui sont toutes entre les mains des laïques. On se demande tout naturellement, le journal ayant oublié de le dire, pourquoi ces laïques seraient plus capables que les autres? Serait-ce parce qu'ils sont anglais? ou bien serait-ce parce qu'ils sont protestants? (1).

III.

*Les laïques ont-ils le droit d'enseigner, et à quelles conditions ?*

En réponse à cette question, Messieurs je continuerai la citation de M. l'abbé Vermiolles :

« Or, en quel sens combattons-nous l'instruction laïque? Aurions-nous la prétention d'interdire l'enseignement des maîtres laïques? Mais ce serait exorbitant et ridicule. En plusieurs endroits de cet écrit, nous avons établi sur ce point la doctrine de l'Église. »

« Quand les laïques sont vraiment chrétiens par la conviction et la foi, par la pratique surtout et par l'esprit qui inspire toutes leurs paroles, ils sont très-capables de bien élever les enfants. Dans ce cas, leur enseignement est humblement soumis à l'autorité de l'Église; ils acceptent la surveillance et le contrôle du pasteur et du prêtre; par leurs actes de chaque jour, ils préparent la voie au ministre sacré; ils secondent son autorité et son influence auprès des enfants, et leur font comprendre la nécessité de la prière et des sacrements. Est-ce précisément de pareils laïques que veulent auprès des enfants ceux qui demandent avec tant de passion que l'éducation soit laïque? Bien loin de là. Le maître que nous venons de peindre serait à leurs yeux plus qu'un clercal; ce serait une sorte de capucin ou de fanatique. Arrière de tels laïques, s'il vous plaît; place aux hommes de progrès, aux hommes vraiment tolérants, pour tois les cultes, les opinions. »

Voici maintenant une autre autorité qui n'est pas suspecte, c'est celle de Mgr. Guibert, archevêque de Paris.

Dans son mandement sur l'éducation (Carême de 1871), il dit :

« A l'éducation religieuse, on veut substituer ce qu'on appelle l'éducation laïque. »

« Voyons quel est le véritable sens de ce nouveau genre d'enseignement; dissipons l'équivoque, démasquons le dessein caché sous des termes en apparence inoffensifs. »

(1) Ce n'est ni pour ceci ni pour cela; nous constatons un fait, voilà tout; il faudrait des pages pour expliquer le pourquoi. Nous ne savons pas sur quoi M. Lacroix s'appuie pour nous ranger parmi les adversaires de l'enseignement laïque et pour donner au verbe *rivaliser* cette signification nouvelle. — (Note de la réd.)

« Veut-on dire que les laïques doivent être admis à partager ce noble labeur qui consiste à élever la jeunesse? Mais qui le conteste? qui s'y oppose? qui a songé à interdire aux séculiers la carrière de l'enseignement? Il serait mal aux hommes que nous avons en vue, de manifester une telle crainte et de parler comme s'il s'agissait pour eux d'une conquête à faire. Si quelqu'un a dû reconquérir le droit de se dévouer à l'éducation, c'est l'Église, longtemps exclue par le monopole officiel. Or, l'Église ne médite aucune revanche; elle ne prétend nullement concéder en ses mains l'exercice du droit qu'on lui avait injustement dénié. Que les laïques enseignent donc la jeunesse, mais qu'en même temps ils la forment à la vertu; que l'éducation qu'ils donnent repose sur les vrais principes de la religion et de la morale; c'est tout ce que nous leur demandons, et ce que leur demandent les familles chrétiennes. Quel que soit l'habit dont les instituteurs sont revêtus, ils ont les mêmes devoirs à remplir envers les enfants qu'ils élèvent; ils doivent rendre compte à Dieu, à la famille, à la société de l'accomplissement de ces devoirs. »

Ainsi nous voyons qu'aux termes mêmes de Mgr. Guibert, on ne doit pas interdire aux séculiers la carrière de l'enseignement; que les laïques doivent être admis à partager ce noble labeur qui consiste à élever la jeunesse. Mais, comme ces fonctions ne peuvent s'exercer qu'à certaines conditions, avant de tirer une conclusion définitive, il nous reste à examiner une dernière question.

IV.

*Ces conditions sont-elles remplies par les laïques du Canada ?*

Dans toutes les écoles du Canada, les exercices de la journée commencent et finissent par une prière; les élèves sont tenus de s'approcher des sacrements tous les mois; les maîtres eux-mêmes donnent presque toujours l'exemple; donc les laïques font comprendre aux enfants la nécessité de la prière et des sacrements.

Devant enseigner tous les jours le catéchisme, l'expliquer aux élèves leur faire comprendre toutes les sublimes beautés de la religion, les laïques ont recours pour cela à des livres qui sont le plus souvent fournis par le curé lui-même; donc, leur enseignement est humblement soumis à l'autorité de l'Église.

Tous les livres que les laïques ont en mains pour l'enseignement ont été préalablement examinés et approuvés par le Conseil de l'instruction publique, qui se compose d'évêques, de prêtres et de tout ce qu'il y a de plus catholique dans le pays; donc, l'éducation qu'ils donnent repose sur les vrais principes de la religion et de la morale.

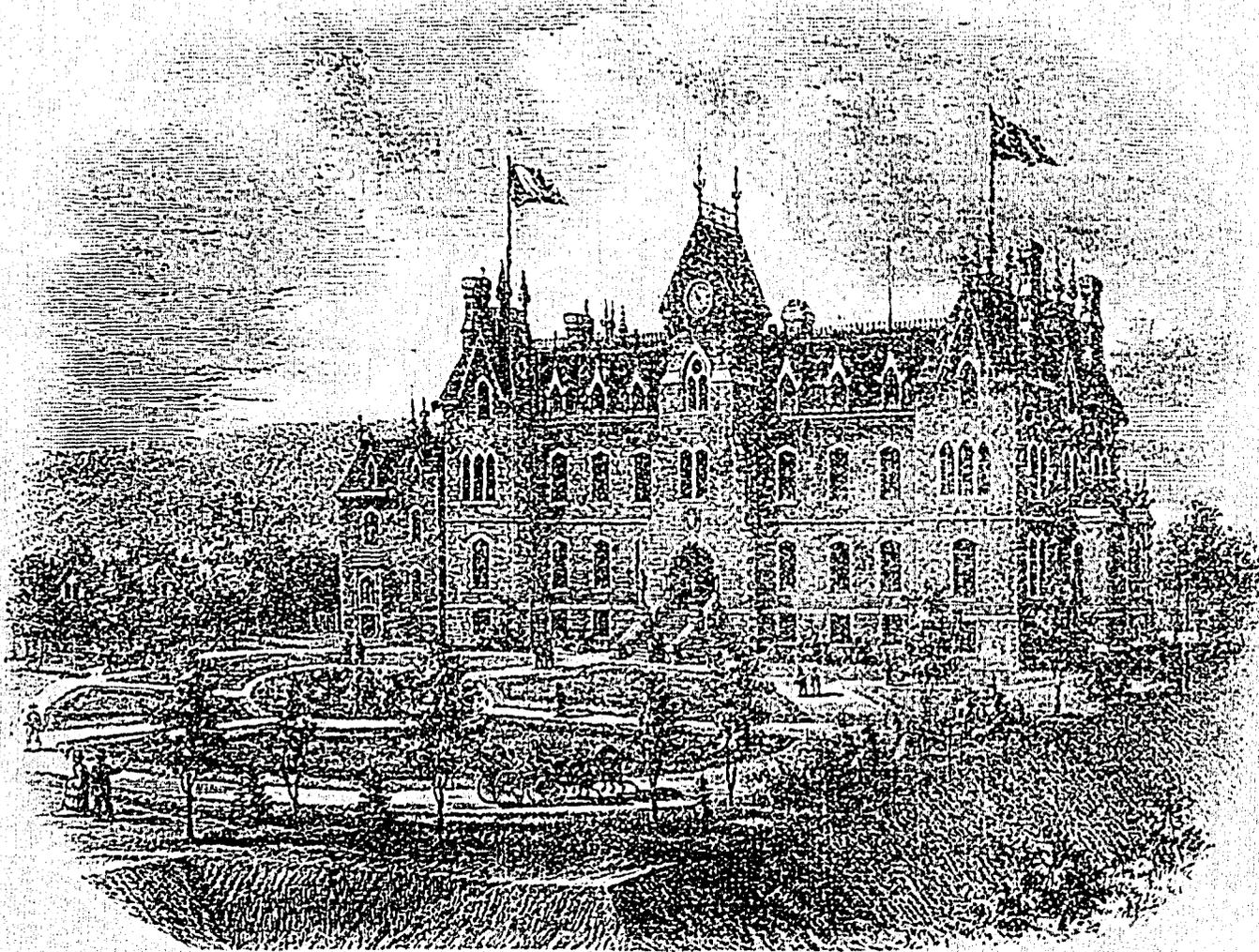
Les commissaires qui ont la surveillance et le contrôle de l'école et de tout ce qui s'y rattache, ont toujours pour président le curé lui-même, et dans quelques institutions plus considérables, un prêtre est spécialement chargé de la direction générale; donc, les laïques acceptent la surveillance et le contrôle du pasteur et du prêtre.

Toutes nos populations rurales, si vertueuses, si chrétiennes, si catholiques, si franchement religieuses, sont formées presque exclusivement par les instituteurs laïques; et tous les ans, on voit des élèves quitter les écoles laïques pour commencer les études préparatoires au saint ministère; donc, les laïques savent former la jeunesse à la vertu.

Pour ce qui est de la dernière condition; que les laïques soient vraiment chrétiens de conviction et de foi, je me permettrai de référer ceux qui seraient encore tentés d'avoir des doutes à notre égard, à l'adresse que les laïques ont envoyée au Saint-Père, et qui renferme l'expression de nos sentiments les plus sincères, de nos convictions les plus intimes et de notre inébranlable attachement à la foi de nos pères et au siège de Pierre. Si, après cela, ils ne sont pas convaincus que cette dernière condition est bien remplie, ils sont certainement plus exigeants que le Saint-Vieillard du Vatican, qui s'est montré satisfait des sentiments de filiale affection de ses plus humbles enfants, qui a accepté leurs souhaits avec bonheur, et qui a daigné encourager, par ses plus abondantes bénédictions les généreux efforts qu'il font pour se diriger, eux et leurs élèves, dans la voie du bien.

En terminant, Messieurs, je désire déclarer que je suis animé des meilleurs sentiments envers les Frères de la doctrine chrétienne. On m'a même quelquefois reproché de porter mes sympathies trop loin de ce côté. Personne plus que moi ne sait reconnaître tout le bien qu'ils opèrent dans la société par leur dévouement et l'excellence de leur enseignement. En même temps, je crois avoir suffisamment prouvé que les laïques, ayant les aptitudes nécessaires et offrant toutes les garanties morales et religieuses, ont un droit indénié à l'enseignement de la jeunesse; et qu'en dépit de l'inqualifiable conduite de certains journaux, qui les sachant sans défense, sans influence politique et sans protection, craignent d'autant moins de les attaquer pour se faire un petit capital politique, qu'ils ont la certitude de pouvoir le faire impunément, ces instituteurs peuvent, forts de leurs bonnes intentions et munis de la haute autorisation du St. Siège, continuer à exercer, sans remords, les importantes fonctions qui leur sont confiées tant que l'autorité religieuse du Canada n'en aura pas obéi autrement.

## L'ACADEMIE COMMERCIALE



DEVANT DE LA BATISSE, VU DE LA RUE STE. CATHERINE.

La ville de Montréal, dont le commerce et l'industrie ont pris, depuis quelques années surtout, un développement tel que cette cité est incontestablement devenue l'un des principaux centres d'activité en Amérique, n'a pas perdu de vue que l'éducation de ses habitants devait marcher de pair avec ses progrès matériels. La partie catholique de sa population sentit bientôt que, pour ne pas rester en arrière des autres éléments dans la course vers le succès, il lui importait d'avoir une haute école commerciale; cette œuvre a été accomplie par MM. les commissaires des écoles catholiques, de la manière la plus intelligente et la plus complète.

Un site admirable a été choisi; on a donné aux constructions un déploiement convenable; enfin, l'érection des bâtieses de l'école a été confiée aux mains les plus habiles qui on su employer avec une rare magnificence les sommes consacrées à cette destination.

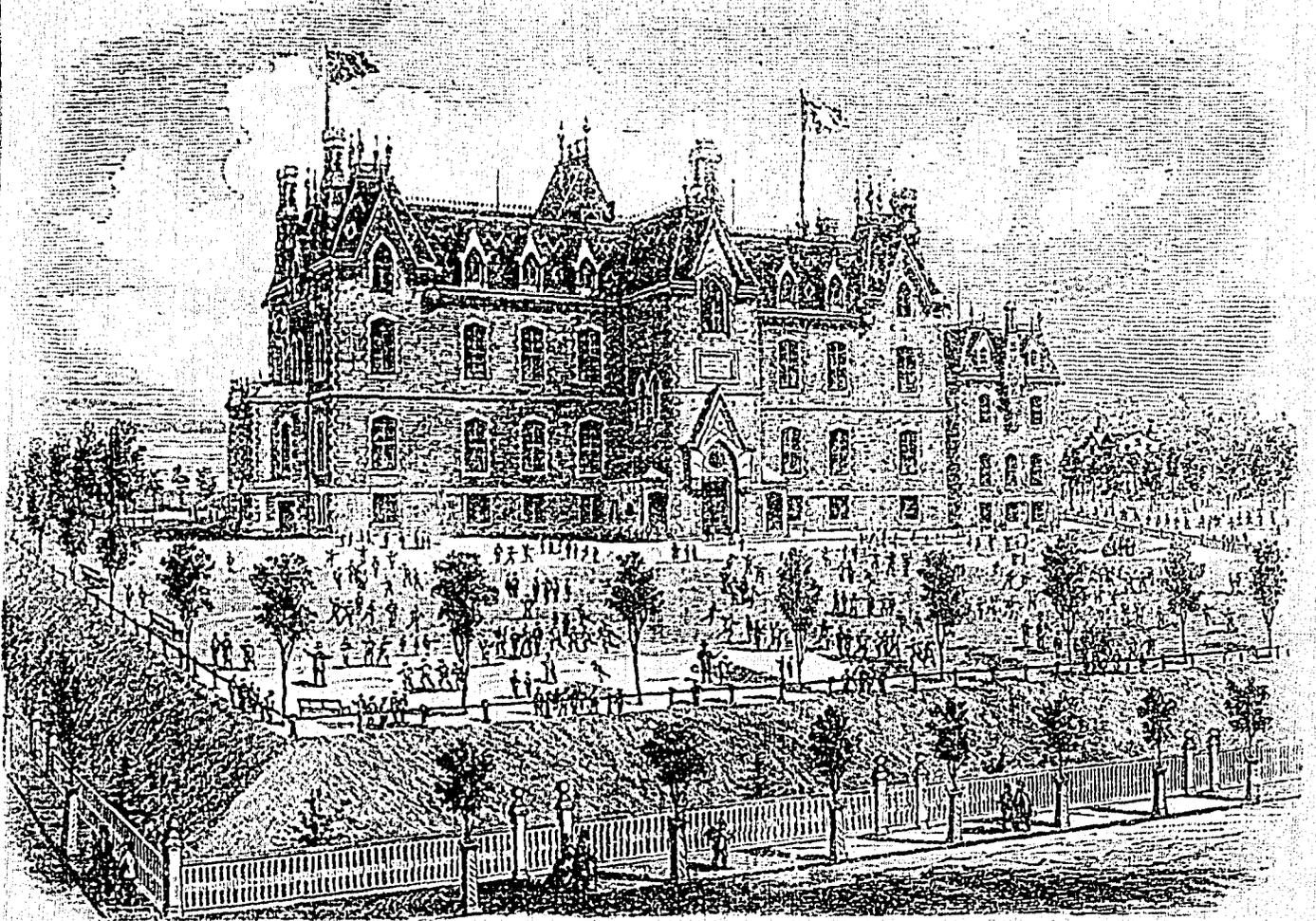
Cette belle montagne qui occupe si richement l'horizon de Montréal, avance vers la ville en plusieurs assises ondulées, espèces de contre-forts variant agréablement la vue. Les réservoirs de l'aqueduc et l'université McGill occupent l'une de ces élévations, de belles maisons de campagne couvrent les autres; enfin, il en restait une isolée de toutes parts, qui paraissait convenable, par son étendue, pour un établissement public; c'est cette position, ouverte si largement à la lumière et au bon air, que MM. les commissaires ont choisi pour y ériger l'Académie commerciale.

Le plateau sur lequel les bâtieses sont assises est élevé de plus de vingt-cinq pieds au-dessus des rues environnantes et présente une superficie de plusieurs arpents. On y arrive, de la rue Ste. Catherine par une avenue de 66 pieds de largeur, bordée d'une haie-vive. Les bâtieses ont un développement de 165 pieds sur 45 pieds de profondeur. L'architecture est empruntée au XVIème siècle, si riche en constructions civiles et municipales, à cette époque qui prouve si bien que l'art ogival sait se plier aux exigences de la vie moderne, comme on le voit aux hôtels de ville, aux châteaux ainsi qu'aux simples résidences de la bourgeoisie dans lesquelles on aperçoit les qualités de l'élégance et de la distinction réunies aux conditions les plus strictes de la solidité et de l'utilité.

L'Académie commerciale présente un ensemble bien disposé de corps de logis, de pavillons et de tours élevés d'une belle variété. Le centre est occupé par une tour de 80 pieds de hauteur qui, à sa base, offre une entrée élevée de plusieurs marches, couronnée par deux étages d'arcades élégantes; le sommet de la tour est occupé par un cadran que l'on aperçoit d'une grande distance. A droite et à gauche sont deux corps de logis élevés sur soubassement et surmontés de lucarnes dont les ornements relèvent l'élégance du toit qui est couronné d'une crête en fer forgé et doré, du meilleur effet.

A l'extrémité de ces deux corps de logis sont deux pavillons en saillie de plusieurs pieds sur la ligne de l'édifice, présentant sur chaque face des pignons bien sculptés et surmontés aussi de

## CATHOLIQUE DE MONTREAL.



DÉPIERRE DE LA BATISSE, VUE DE RUE ONTARIO, MONTRANT LA COUR DE RECREATION.

galeries en crétes et de flèches en fer dorées et ornées avec richesse. Les deux extrémités de l'édifice ont des portiques en pierre qui accroissent l'importance de la façade. Enfin, les cheminées qui s'élèvent sur les toits, à chaque bout de la bâtisse, sont conçues avec une convenance d'ornements qui ajoute beaucoup à l'effet général.

La façade opposée (rue Ontario) répète les mêmes dispositions, mais avec une variété de détails qui charme l'œil, soit au portique principal et à la tour centrale, soit aux encadrements et aux cheminées qui, de ce côté, sont en saillie et en encochement sur les murs.

Toute cette construction est reliée par une galerie élégante, à un petit édifice destiné au principal de l'école.

Les dimensions restreintes de ce dernier corps de logis où sont répétées, sur une moindre échelle, les dispositions du grand édifice, le font valoir par leur juxtaposition. On trouvera ici des détails délicats et bien ordonnés, une tourelle, une veranda en pierre, une corniche surmontée de lucarnes qui se détachent, avec les cheminées sur un toit élané.

Si maintenant l'on passe à l'intérieur de l'édifice, on remarquera que les destinations des différentes parties de l'établissement ont été mises à profit pour présenter partout un bel aspect qui est toujours en rapport avec le style caractéristique de l'extérieur. Le vestibule et la salle de réception sont suffisamment ornés; l'escalier principal est large et bien ouvert; les salles sont simples, mais de belle proportion. Au sommet de l'édifice se trouve une vaste salle destinée aux exercices publics;

son plafond est en bois rehaussé de sculptures et ses chaises sont en verre coloré.

Nous n'avons pas à nous étendre sur les détails qui sont toujours remarquables par l'unité du style: parlons seulement des points principaux.

Les corridors sont pavés en marbre et les vestibules, salle de réception ainsi que la bibliothèque le sont en mosaïque de "Minton," aux couleurs éclatantes et aux dessins les plus variés. Les lavabos distribués dans les diverses parties de l'établissement sont en marbre et abondamment pourvus d'eau jaillissantes qui répandent partout la fraîcheur, purifient l'air et assurent le maintien de la propreté chez les élèves et dans l'édifice lui-même.

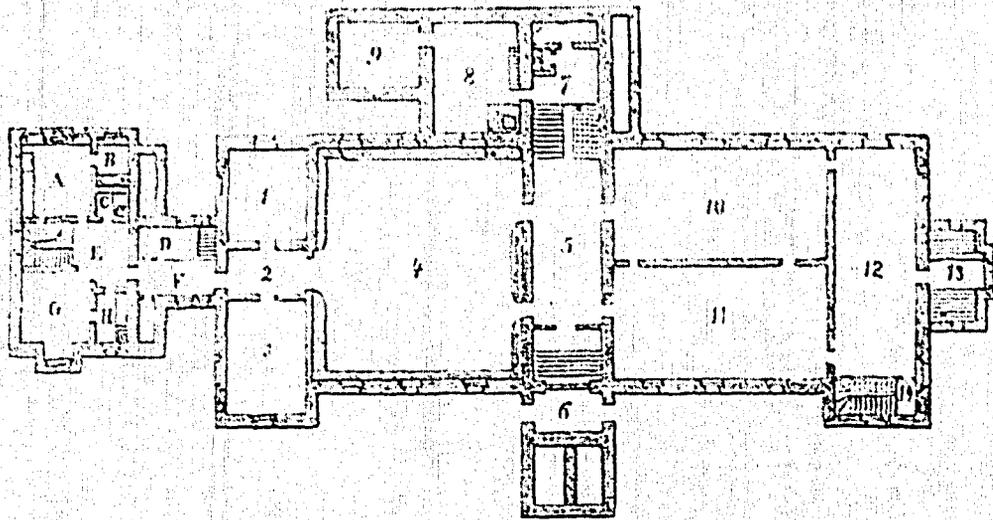
Cette école, assez vaste pour contenir plusieurs centaines d'élèves, voit affluer chez elles les jeunes gens des premières familles canadiennes qui y trouvent, grâce au personnel éclairé des professeurs, toutes les conditions d'une forte instruction et d'une saine éducation.

Sous le rapport de la salubrité, il est difficile de trouver un établissement public, placé dans de meilleures conditions. Le site est bien exposé et le bon air y arrive de toutes parts. Sa position élevée le met à l'abri de l'humidité et les eaux pluviales n'y séjournent jamais. L'édifice est chauffé au moyen d'un appareil à eau chaude, et un système de sonnettes électriques se ramifiant dans toutes les parties de l'institution assurent le maintien de la discipline et l'efficacité du service intérieur.

Enfin, ce vaste édifice, si remarquable par la solidité de sa

# PLAN DE L'INTERIEUR

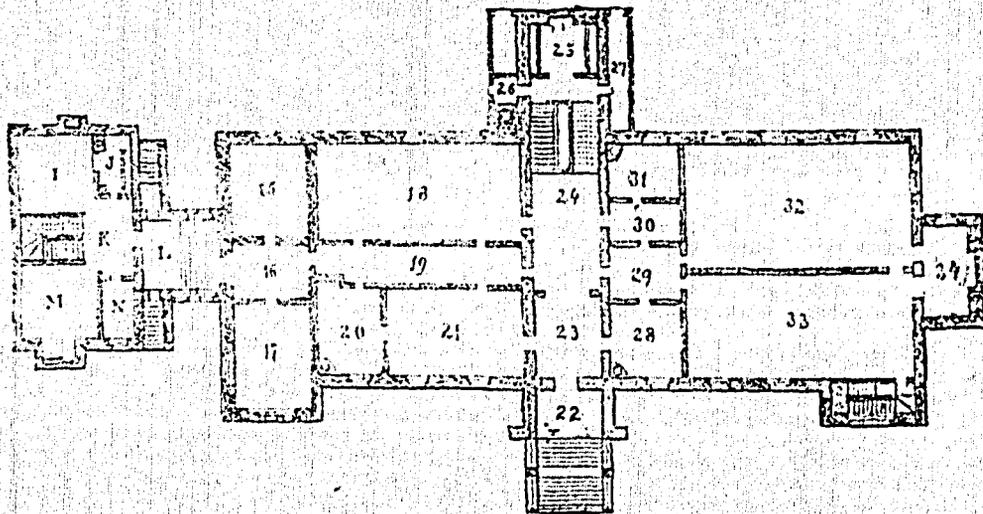
## SOUBASSEMENT.



### DEVANT.

- |                          |                              |
|--------------------------|------------------------------|
| 1 Classe.                | 9 Cave au Charbon.           |
| 2 Passage.               | 10 Classe.                   |
| 3 Classe.                | 11 Classe.                   |
| 4 Salle de Récréation.   | 12 Laboratoire de Chimie.    |
| 5 Corridor.              | 13 Vestibule.                |
| 6 Entrée sous la Tour.   | 14 Escalier déroulé.         |
| 7 Cabinets.              | A à H Logement du Principal. |
| 8 Chambre des Fournaies. |                              |

## PREMIER ÉTAGE.

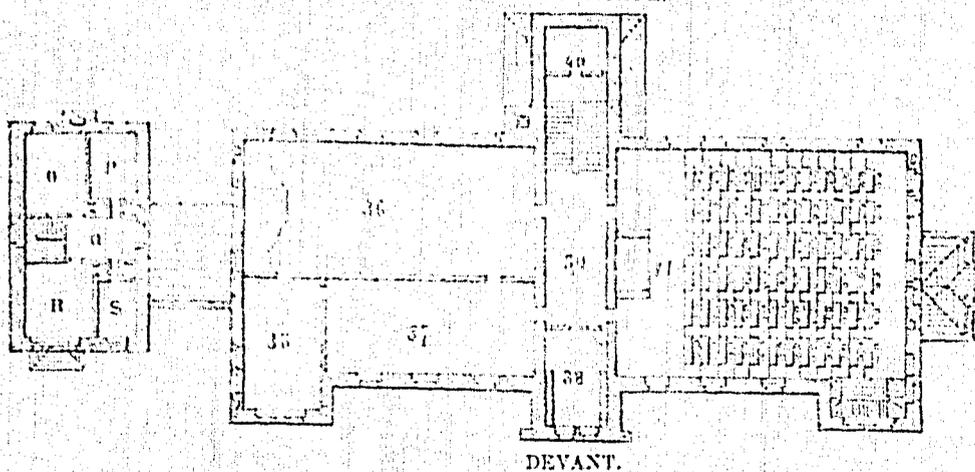


### DEVANT.

- |   |                              |
|---|------------------------------|
| 15 Bibliothèque.                              | 25 Entrée des Elèves.        |
| 16 Entrée privée.                             | 26 et 27 Tambours.           |
| 17 Bureau des Commissaires.                   | 28 Bureau d'affaires.        |
| 18 Salle de Dessin et Biblioth. Scientifique. | 29 Passage.                  |
| 19 Passage.                                   | 30 Librairie.                |
| 20 Bureau du Principal.                       | 31 Chambre du Concierge.     |
| 21 Parloir.                                   | 32 Cabinet de Physique.      |
| 22 Entrée principale.                         | 33 Classe de Mathématiques.  |
| 23 Vestibule.                                 | 34 Cabinet d'Optique.        |
| 24 Corridor.                                  | I à N Logement du Principal. |

DE LA BÂTISSE.

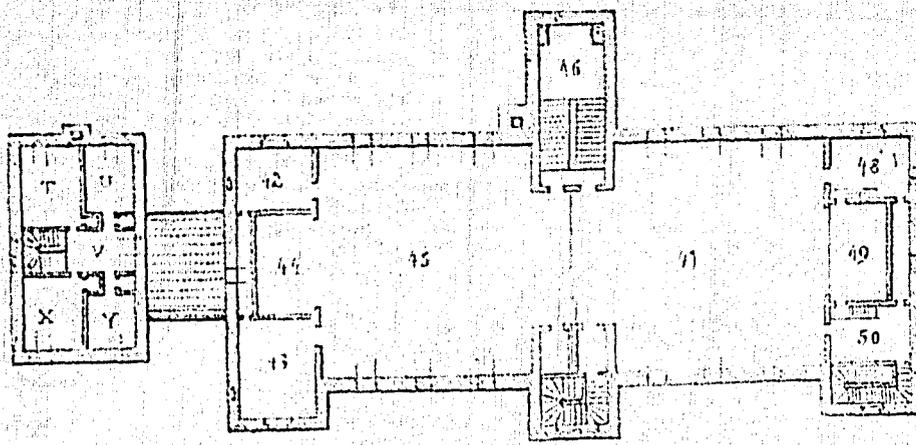
SECOND ETAGE.



DEVANT.

- |   |                                  |
|---|----------------------------------|
| 35 Classe.  | 39 Corridor.                     |
| 36 Classe d'affaires, avec comptoirs à l'extrémité. | 40 Cabinet d'Histoire Naturelle. |
| 37 Classe.  | 41 Salle d'étude.                |
| 38 Chambre des Professeurs.                         | O à S Logement du Principal.     |

TROISIÈME ÉTAGE.



DEVANT.

- |                      |                                    |
|----------------------|------------------------------------|
| 42 et 43 Sacristies. | 47 Salle Académique.               |
| 44 Sanctuaire.       | 48, 49 et 50 Théâtre et Coulisses. |
| 45 Chapelle.         | 51 Escalier conduisant au toit.    |
| 46 Palier.           | T à Y Logement du Principal.       |

construction et la noblesse de son style, la chasteté de ses ornements, ses revêtements en pierre sculptée, ses charpentés ouvragés, ses pavés en mosaïque, les perfectionnements qui y ont été introduits comme garanties de sa durée et du confort de ceux qui l'habitent, n'a coûté qu'une somme relativement très-modeste, et fait le plus grand honneur à la population catholique de la ville de Montréal qui en a défrayé le coût et à M. A. Lévêque, l'habile architecte qui en a conçu le plan et surveillé tous les détails.

Le cours des études est organisé de manière à présenter aux jeunes gens qui fréquentent cette institution les occasions les plus favorables pour acquérir une éducation commerciale qui leur permettra d'atteindre plus tard un rang distingué, soit dans le commerce ou dans l'industrie.

En sus des cours préparatoire, commercial et scientifique

déjà établis, MM. les commissaires d'écoles, toujours désireux de promouvoir la cause de l'éducation, ont établi, le 1er septembre dernier, un cours industriel spécial.

Ils ont été généreusement secondés dans leur louable entreprise par l'hon. ministre de l'instruction publique de la Province.

Les jeunes gens qui auront terminé leurs cours scientifique dans nos collèges classiques trouveront ainsi l'occasion de diriger leurs études dans la direction la mieux adaptée à leurs goûts et à leurs talents.

Ce cours sera polytechnique, et conduit d'après les mêmes principes qui prévalent dans les écoles spéciales et professionnelles de la France et de l'Angleterre; et, afin d'atteindre la plus grande somme de succès possible, on s'est déjà assuré les services de professeurs spécialement préparés dans les meilleures écoles européennes.

Tous les élèves fréquentant l'école—au nombre de près de 400—reçoivent sans aucune charge extra, des leçons de dessin artistique et linéaire et de solfège, et afin de ne point négliger le physique, les élèves sont exercés chaque semaine au *drill* militaire et aux exercices callisthéniques.

L'école primaire attachée à l'académie, est située dans le charmant bosquet que l'on aperçoit à la gauche de la gravure de la façade donnant sur la rue Ste. Catherine; elle contient actuellement deux cents élèves.

## AVIS OFFICIELS.



### Ministère de l'Instruction publique.

#### MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.

##### ÉRECTIONS ET ANNEXIONS.

Le lieutenant-gouverneur a bien voulu, par ordre en conseil du 3 novembre 1874.

1o. Eriger en municipalité scolaire distincte le territoire constituant la paroisse de Sainte-Justine, dans le comté de Dorchester, comprenant tout le canton *Langerin*, et depuis ce canton la partie de celui de *Ware* s'étendant jusqu'aux nœméros vingt-huit et trente-deux du quatrième rang, et jusqu'au numéro trente-trois du troisième.

2o. Séparer du canton de *Gore*, dans le comté d'Argenteuil, le canton de *Wentworth*, dans le même comté, et l'ériger en municipalité scolaire distincte, dans le nom et avec les mêmes limites qu'il a comme canton.

3o. Eriger en municipalité scolaire distincte la nouvelle paroisse de *Saint-Gabriel*, dans le comté de Rimouski, telle qu'elle a été érigée pour les autres fins civiles par la proclamation du lieutenant-gouverneur, en date du six décembre dernier.

4o. Eriger en municipalité scolaire distincte la nouvelle paroisse de *Saint-Paul-de-Lacroix*, dans le comté de Témiscouata, avec les mêmes limites qui lui ont été assignées comme paroisse religieuse.

5o. Distraire de la municipalité du *Mont-Carmel*, dans le comté de Kamouraska, la partie des terres de MM. Achille Deschênes, Pierre Dionne, David Dumais, fils, Antoine Lavoie, François Miville, François Alexandre, Alexandre Santerre et Joseph Anctil, fils, qui se trouve faire partie de cette municipalité, et l'annexer à la municipalité, de *Saint-Philippe-de-Néri*, dans le même comté, pour fins scolaires.

6o. Distraire de la municipalité de *Saint-Roch*, dans le comté de l'Islet, la partie dont suit la description, savoir: bornée du côté nord-est par la ligne de séparation qui se trouve entre les terres de Fortunat Gagnon et d'Elzéar Arton; du côté nord-ouest par le chemin qui sépare les terres du premier du second rang, du côté sud-ouest, par la route qui passe entre les terres d'Elzéar Michaud et d'Elzéar Caron; du côté sud-est par le chemin qui passe entre Saint-Roch et Sainte-Louise, excepté les propriétés d'Octave Marié, Elzéar Michaud et Jean-Baptiste Caron, pour l'annexer à la municipalité scolaire de *Sainte-Louise*, de même qu'elle l'est déjà pour les autres fins.

7o. Distraire de la municipalité de *Shipton*, dans le comté de Richmond, le lot numéro vingt-trois du huitième rang du canton du même nom et l'annexer pour fins scolaires à la municipalité de *Cleveland*, dans le même comté.

#### NOMINATIONS.

##### BUREAUX D'EXAMINATEURS.

Le lieutenant-gouverneur a bien voulu, par ordre en conseil du 3 novembre 1874.

1o. Nommer le Rév. M. William Leclair et M. Alfred David Lacroix membres du jury catholique établi à Montréal à l'effet d'examiner les aspirants ou aspirantes au brevet de capacité pour l'enseignement primaire en remplacement des révds. MM. Léon Villeneuve et F. A. Truteau, décédés.

2o. Et par un autre ordre en conseil de même date, le

lieutenant-gouverneur a bien voulu, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le 4e article de la 104e clause du chap. 15 des statuts refondus du Bas-Canada, nommer le rév. M. Louis Sévérin Rhéault, membre de la commission d'examen séante aux Trois-Rivières aux fins de délivrer des brevets de capacité aux aspirants ou aspirantes à l'enseignement primaire, en remplacement du Rév. M. Baillargeon qui a définitivement quitté la ville.

#### COMMISSAIRES ET SYNDICS D'ÉCOLES.

Le lieutenant-gouverneur a bien voulu, par ordre en conseil du 3 novembre 1874, faire les nominations suivantes de commissaires et de syndics d'écoles, savoir:

##### COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

Comté de Beauce, Saint-Honoré—MM. George Bougie et Jean Jobin, en remplacement de MM. Anselme Roi et Godefroi Poulin.

Comté de Beauce, Saint-Pierre de Broughton.—MM. Damase Beaudoin, et Jean Gagné, continués dans leur charge.

Comté de Brome, Saint-Vincent d'Adamsville — MM. Damase Rainville, François Rousseau, Charles Fortier, Joseph Neveu et Joseph Messier, municipalité nouvelle.

Comté de Chicoutimi, Harvey — MM. Auguste Laforest et Ignace Tremblay, en remplacement de MM. Louis Boivin et Louis McKay

Comté de Chicoutimi, Village de Bagotville — M. Michel Bouchard, en remplacement de M. J. A. Gravelle.

Comté de Chicoutimi, Saint-Alphonse de Bagotville. — MM. Jean Côté et Maxime Minier, en remplacement de MM. Jean Bouchard et Wilfred Tremblay.

Comté de Compton, Whitton.—MM. Donald Beaton, Donald McAuley, et J. C. Matheson, vu la vacance créée par la division de la municipalité

Comté de Charlevoix, Saint-Urbain.—MM. Gédéon Pradet et Eudore Girard, MM. Edouard Fortin et Adam Simard.

Comté de Dorchester, Sainte-Justine, mission — MM. Léon Fournier, Simon Tanguay, Simon Roy, Joseph Chabot et Elzéar Ménard, municipalité nouvelle.

Comté de Gaspé, Barrachois.—Le Révérend M. Louis Pâquet, en remplacement du Rév. J. J. Lepage

Comté de l'Islet, Ashford.—M. Paul Label, en remplacement de M. Damase Ouellet.

Comté d'Ottawa, Templeton.—M. Jacob Scarff, en remplacement de M. John Harris.

Comté de Rimouski, Cherbourg. — MM. Louis Savard et Gilbert Lebrun, en remplacement de MM. George St. Pierre et Fabien Turcotte.

Comté de Rimouski, Saint-Gabriel. — MM. Laurent Lamontagne, Célestin Parent, Joseph Pouliot, Elzéar Pelletier et Joseph Santerre, municipalité nouvelle.

Comté de Rimouski, St. Joseph de Lepage. — M. Daniel Gagné, en remplacement de feu M. Narcisse Ross

Et par un autre ordre en conseil, sous la date du 5 novembre courant.

Comté de Lotbinière, Saint-Silvestre.—M. Louis Delisle, continué dans ses fonctions.

Cité de Québec.—Le Rév. Père Michael Burke et M. Maurice O'Leary, en remplacement des Révds. MM. McCauran et Maguire.

##### SYNDICS D'ÉCOLES.

Comté de Dorchester, St. Edouard de Frampton. — Le Rév. M. John Samuel Sykes, junr., en remplacement du Rév. M. John Hay Jenkins.

Comté de Gaspé, Percé.—M. Peter Mabé, en remplacement de M. Peter Vibert.

Comté d'Iberville, St. Athanase.—M. William McGinnis, junr., en remplacement de M. Thomas Casson.

Comté de Missisquoi, Philipsburg. — MM. A. S. Chicoine, Edouard Tétrault et Hercule Ménard Dernière élection irrégulière.

Comté d'Ottawa, St. Etienne de Chelsea.—M. Norman Reid, en remplacement de M. William Thompson.

Et par un autre ordre en conseil, sous la date du 5 novembre courant.

Comté de Québec, St. Dunstan.—M. Thomas Murphy, en remplacement de M. D. McWay.

**DIPLÔMES OCTROYÉS PAR LE BUREAU D'EXAMINATEURS.**

BUREAU DE SHERBROOKE.

ÉCOLE MODÈLE, 2<sup>e</sup> classe (A) : Mlle. Carrie L. Cowan.  
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2<sup>e</sup> classe (F) : Mlle. Julia Maria Audet.  
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2<sup>e</sup> classe (A) : Mlles. Céline Bradly, Annie Blake, Joanna Holland, Lucinda J. Miller, Eliza A. Mountain, Mary Ann McCullough, Ellen S. Silver, Naomi Stocks et Mary Walkers.  
3 novembre 1874.

S. A. HURD, Sec.

BUREAU DE BEAUCÉ.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1<sup>re</sup> classe (F) : Mlle. Tharsille Collet.  
3 novembre 1874.

J. T. P. PROULX, Sec.

BUREAU DE KAMOURASKA.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1<sup>re</sup> classe (F) : Mlles. Elise Caron, Rosalie Desjardins, Emélie Dupéré, Elizabeth Ouellet et Elizabeth Picard.  
5 novembre 1874.

J. G. PELLETIER, Sec.

BUREAU DES TROIS-RIVIÈRES.

ÉCOLE MODÈLE, 1<sup>re</sup> classe (F et A) : Mlles. Lucia Triganne, Alma Vigneau et Victoire Vigneau.  
ÉCOLE MODÈLE, 1<sup>re</sup> classe (F) : Mlles. Délina Provencher, Julie Béliveau et Henriette Gaillardet.  
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1<sup>re</sup> classe (F) : Mlles. Georgina Veillet, Appoline Deshays, Mary Beauchemin et Marie Peltier.  
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2<sup>e</sup> classe (F) : Mlle. Marie-Louise Loranger.  
3 novembre 1874.

ÉPHREM DUFRESNE, Sec.

BUREAU CATHOLIQUE DE RICHMOND.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1<sup>re</sup> classe (F) : Mlles. Louise Allard et Eliza Nault.  
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2<sup>e</sup> classe (A) : Mlles. Ann Honora Murphy et Mary Sinnott.  
3 novembre 1874.

F. A. BRIEN, Sec.

BUREAU CATHOLIQUE DE MONTRÉAL.

ÉCOLE MODÈLE, 1<sup>re</sup> classe (F) : Mlle. Anna Guilmette.  
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1<sup>re</sup> classe (F) : MM. Edouard Roy et François Debien, Mlles. Geneviève Aubin, Marie Louise Bériouet, Malvina Chapdelaine, Célinie Desormeau, Eloïse Gravel, Emma Guilbault, Anna Guilmette, Elmire Leclair, Alexandrine Plouffe, Emma Poulet, Corinne Thérien et Dame Albina Dansereau, épouse de T. Vincelette.  
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1<sup>re</sup> classe (A) : M. Angus Kenedy et Mlle. Mary Wilders.  
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2<sup>e</sup> classe (F) : Dame Alphonsine Bernier, femme de J. Riendeau, Dame Cordélia Dalpé, femme de Narcisse Chaput, Dame Marguerite Laverdière, femme de Oct. Pariseau, Mlles. Philomène Bibaud, Adèle Boileau, Aglaé Duperrault, Marie-Louise Guenard, Sophronie Meilleur, Marguerite Poissant, M. Louise Riberdy et Julienne Robichaud.  
3 novembre 1874.

F. X. VALADE, Sec.

BUREAU DE CHICOUTIMI.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1<sup>re</sup> classe (F) : Mlles. Marie-Emélie Claveau et Marie-Eulalie Tremblay.  
3 novembre 1874.

THS. Z. CLOUTIER.

BUREAU PROTESTANT DE WATERLOO ET SWEETSBURG.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1<sup>re</sup> classe (A) : Mlle. Ida M. Capron.  
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2<sup>e</sup> classe (A) : M. Alonzo K. Chadsey.  
3 novembre 1874.

W. GIBSON, Sec.

BUREAU DE RIMOUSKI.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1<sup>re</sup> classe (F) : Mlles. Philomène Paradis et Anna Landry.  
3 novembre 1874.

P. G. DUMAS, Sec.

BUREAU PROTESTANT DE MONTRÉAL.

ÉCOLE ACADÉMIQUE, 2<sup>e</sup> classe (A) : M. J. T. Merrick.  
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1<sup>re</sup> classe (A) : Mlles. Annio Lucas, Bennett, Almira Bradford, Jessie Dagleish, Eliza Jackson et Clara Stephens.  
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2<sup>e</sup> classe (A) : M. Melvin Taylor et Mlle. Jane Gray.  
18 novembre, 1874.

T. A. GIBSON, Sec.

**JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE**

QUÉBEC, PROVINCE DE QUÉBEC, NOV. & DÉC., 1874.

**Convention annuelle de l'association provinciale des instituteurs protestants.**

Cette convention s'est ouverte le jeudi 29 octobre dernier, à Granby, comté de Shefford. Étaient présents, MM. W. Lynch, M. P. P., président de l'association, F. Hicks, secrétaire, H. H. Miles, sous-secrétaire du ministère de l'instruction publique, l'hon. G. Irvine, l'hon. juge Dunkin, le rév. M. Watson, ancien président, M. Hossack, président des commissaires d'écoles de la ville de Québec, M. Hicks, principal de l'école normale McGill, et plusieurs autres personnes distinguées. La salle où se tenait la réunion était d'ailleurs remplie par un auditoire considérable.

Plusieurs discours ont été prononcés et plusieurs essais intéressants ont été lus sur des sujets se rapportant à l'éducation, entr'autres, sur *La discipline dans les écoles*, sur *L'enseignement de l'écriture et du dessin à bras levé*, sur *L'éducation physique*, sur *L'attention et les moyens de la captiver* et sur *Le fonds de pension des instituteurs*.

Plusieurs autres sujets sont aussi venus incidemment dans la discussion, et ont fait de cette assemblée une des plus intéressantes qui aient encore eu lieu.

On a surtout beaucoup remarqué le travail de madame Scott, de Montréal, sur le système d'enseignement suivi dans les écoles élémentaires d'Allemagne. Nous aimerions à voir un plus grand nombre de nos institutrices se livrer ainsi à une étude sérieuse sur l'histoire et les perfectionnements de leur profession, et pouvoir, à un moment donné, suivre l'exemple de madame Scott en venant faire part aux autres du fruit de leur étude et de leurs réflexions.

Plusieurs sujets de discussion ont dû être mis de côté à cause du peu de temps que l'assemblée avait à sa disposition ; aussi s'est-on promis que l'an prochain la convention durerait au moins quatre jours. Cette convention doit avoir lieu dans la ville de Québec.

**53<sup>ème</sup> conférence des instituteurs de la circonscription de l'école normale-Laval, tenue les 28 et 29 août 1874.**

SÉANCE DU 28 AOUT.

Furent présents : l'honorable G. OUMET ; Ed. Carrier, E. Savard, écuyers, inspecteurs d'écoles ; MM. F. X. Tous-saint, N. Lacasse, J. B. Cloutier, J. Létourneau, D. Mc Sweeney, F. N. R. Saucier, J. B. Dugal, J. Piéard, C. Robichaud, Frs. Pagé, B. Lippins, J. Cloutier, C. Bouchard, P. Ruel, P. Ahern, Abd. Guay, F. N. Bellanger, Frs. Fortin, J. C. Lacroix.

Les minutes de la dernière séance sont lues et adoptées. M. le président attire l'attention des instituteurs sur la nécessité d'avoir des livres de lecture dans les écoles. Il

exprime un vif regret de voir une partie aussi importante de l'enseignement négligée faute de livres nécessaires ; il dit qu'en vue de l'importance de cette branche de l'enseignement, il est du devoir de l'association de s'occuper des moyens à prendre pour procurer aux écoles de bons livres de lecture. Il indique comme livre méthodique et raisonné le cours de lecture par Braun ; mais il pense qu'il serait peut-être difficile d'introduire ce livre dans les écoles vu qu'il est un peu coûteux.

Après quelques débats, la discussion sur le sujet est ajournée et M. J. Piérard lit un travail sur le "Perfectionnement des Instituteurs." M. Piérard développe ce sujet de la manière la plus habile et intéresse vivement l'assemblée, tant par la clarté et la souplesse de son style que par la solidité de ses idées. A la demande de M. J. Létourneau, l'honorable G. Ouimet en ordonne la publication dans le *Journal de l'Instruction publique*.

M. le président félicite M. Piérard sur les beaux sentiments qu'il vient d'exprimer et ajoute que la bonne conduite qu'il a tenue depuis son arrivée au Canada l'a rendu digne de l'estime de tous les instituteurs.

Il adresse ensuite quelques paroles d'éloge à M. l'inspecteur Savard, l'approuve dans la bonne idée qu'il a eue d'établir l'uniformité des livres dans les écoles de son district et d'obliger les instituteurs ou institutrices à avoir un plan d'études pour leurs écoles.

M. l'inspecteur Carrier demande si l'on peut se dispenser de faire lire les enfants dans le manuscrit et se borner, pour l'enseignement de la lecture latine dans les écoles, à la lecture des psaumes et des prières ?

M. Toussaint répond que, suivant lui, il n'est pas nécessaire d'avoir de manuscrit pour enseigner l'écriture à la main ; que la lecture des devoirs, pendant la correction suffit pour enseigner aux enfants à lire l'écriture, mais qu'il est important de faire échanger les devoirs, afin d'habituer les enfants à lire différentes espèces d'écriture.

M. Piérard fait observer que la manière d'échanger les devoirs telle qu'en usage dans la plupart des écoles présente deux grands inconvénients : 1<sup>o</sup>. Perte de beaucoup de temps ; 2<sup>o</sup>. Occasion de dissipation. Il indique un moyen d'éviter ces deux inconvénients. Voici ce moyen : le premier élève de la classe passe son devoir au second, le second au troisième, ainsi de suite, et le dernier apporte son devoir au premier.

M. Toussaint parle longuement de la manière d'enseigner l'arithmétique ; donne plusieurs détails importants et appuie principalement sur l'enseignement pratique.

MM. D. McSweeney et J. Piérard se prononcent aussi dans le même sens.

L'assemblée est ensuite ajournée au lendemain à 9 heures A. M.

#### SEANCE DU 29 AOUT.

Furent présents : Ed. Carrier, E. Savard, écrivains, inspecteurs d'écoles ; MM. E. X. Toussaint, N. Lacasse, J. B. Cloutier, D. McSweeney, G. Labonté, J. B. Dugal, F. X. Gilbert, J. Blais, J. Létourneau, J. Piérard, C. Robichaud, Frs. Fortin, B. Pelletier, F. X. R. Saucier, P. Ruel, J. Cloutier, B. Lippins, P. Aheru, F. X. Bellanger, P. Provencal, F. Létourneau, J. Drapeau, Frs. Pagé, D. Poitvin, J. E. Aubé, W. H. Tuolsy, F. Dick et J. C. Lacroix.

Les minutes de la dernière séance sont lues et adoptées.

#### ELECTION DES OFFICIERS POUR L'ANNÉE COURANTE.

Les messieurs dont les noms suivent sont élus aux différentes charges de l'association :

F. X. TOUSSAINT, président ;  
 JOSEPH PRÉMONT, vice président ;  
 J. C. LACROIX, secrétaire ;  
 G. LABONTÉ, trésorier.

Comité de régie : MM. N. Lacasse, J. B. Cloutier, F. X. R. Saucier, J. Piérard, B. Pelletier, F. X. Bellanger, J. B. Dugal et C. Robichaud.

M. R. Saucier, propose secondé par M. J. Piérard, que des remerciements soient votés aux officiers sortant de charge.

MM. J. C. Lacroix et F. X. Bellanger donnent ensuite chacun lecture d'un essai, le premier sur le "Triple but de l'enseignement," le second sur la "Nécessité d'occuper pendant les classes les jeunes enfants qui commencent à fréquenter l'école et moyens à employer."

M. le Président félicite les deux jeunes *lecteurs* et engage fortement les jeunes instituteurs à assister régulièrement aux conférences.

M. J. B. Cloutier demande, s'il n'est pas nécessaire que l'association détermine un moyen pour procurer des livres dans les écoles.

Une longue discussion s'engage alors sur ce sujet et plusieurs membres prennent part aux débats.

M. B. Lippins explique en peu de mots deux moyens pratiqués en Belgique : dans le premier, l'instituteur reçoit un octroi du gouvernement et fournit, pour cette indemnité, les livres nécessaires aux élèves ; dans le second, le gouvernement fournit lui-même les livres à l'instituteur qui les cède aux enfants, et l'argent provenant de la vente de ces livres reste à l'instituteur en déduction de l'octroi que le gouvernement lui accorde pour l'école qu'il tient. Ce second système, suivant M. Lippins est de beaucoup préférable au premier, puis que dans ce cas, l'instituteur n'ayant rien à gagner ni à perdre, se trouve à l'abri de tout soupçon de la part des contribuables.

M. R. Saucier, rapporte un autre moyen pratiqué dans une certaine municipalité scolaire : Quelqu'un des intéressés de la municipalité fait une collecte spéciale chez tous les contribuables, et le produit de cette contribution volontaire sert à acheter les livres pour les élèves.

La question est finalement résolue par la motion suivante qui est adoptée à l'unanimité :

Proposé par M. N. Lacasse, secondé par M. J. B. Cloutier :

"Que dans l'intérêt de l'instruction publique et pour s'assurer l'uniformité dans l'enseignement, il serait désirable que toutes les municipalités scolaires fissent l'achat elles-mêmes de tous les livres d'écoles, du papier, des ardoises, etc., pour les revendre aux élèves au prix coûtant, ou que le gouvernement lui-même achetât des auteurs les livres d'écoles approuvés pour les céder lui-même aux municipalités moyennant paiement immédiat, ou à compte sur leur octroi, en ajoutant toutefois au prix de vente cinq par cent de profit pour défrayer les dépenses d'un tel magasin."

Le sujet suivant, proposé à la dernière séance, est alors discuté : "Quelle est l'utilité des leçons de choses ?"

M. J. B. Cloutier expose d'une manière assez détaillée le but et l'utilité des leçons de choses ; parle de leur influence sur l'intelligence des jeunes enfants, et cite à l'appui de ses allégués l'opinion des plus célèbres pédagogues, entre autre, Pestalozzi, Jean Commines, Braun, etc. Il tire ensuite des conclusions en disant que depuis quinze ans l'honorable M. Chapveau n'avait cessé de recommander l'introduction des leçons de choses dans les écoles : que Mgr. de Rimouski s'était aussi beaucoup occupé de la même question ; que malheureusement leurs efforts n'avaient pas été couronnés de tout le succès qu'ils avaient droit d'attendre ; que le nombre d'écoles aujourd'hui même où l'on en donne est fort limité. Pour s'excuser, dit-il, de cette abstention regrettable, on donne deux raisons : 1<sup>o</sup>. Le manque de tableaux convenables ; 2<sup>o</sup>. Le manque de livres. Ces deux raisons sont futiles. En effet, tout instituteur n'a-t-il pas dans la nature même la plus grande variété de tableaux ? Ne peut-on pas non

plus faire des leçons de choses sans un livre spécial ? Tout maître doit au moins avoir un traité de pédagogie où il trouvera des modèles qui le mettront en état de donner à ses élèves de ces leçons sur n'importe quel sujet pourvu toutefois qu'il se donne la peine de se préparer.

Le moyen le plus sûr d'introduire les leçons de choses dans les écoles serait de les rendre obligatoires. On pourrait, par exemple, pour commencer, en limiter le nombre à une par semaine.

L'instituteur ou l'institutrice devrait entrer dans un registre la date où la leçon a été donnée et le sujet qui a été traité. L'inspecteur, à sa visite, constaterait, d'un coup d'œil, si, dans chaque école, le nombre voulu de leçons a été donné. Et, par quelques questions, il pourrait s'assurer si la chose a été faite convenablement.

M. J. Piérard fait plusieurs remarques judicieuses qui peuvent se résumer comme suit : Les mots leçons d'intuition sont peut-être plus convenables pour exprimer en français le but de ces sortes de leçons, vu qu'il est admis en pédagogie que le mot intuition signifie parler aux sens. Les mots *leçons de choses* sont d'origine allemande et peignent moins bien en français du moins, l'essence de ces leçons.

Ces leçons ne sont rien autre chose qu'un entretien entre le maître et les élèves sur un objet quelconque. L'instituteur doit même se laisser poser des questions, mais en se défiant de la malice innée chez l'enfant. Les leçons d'intuition supposent que l'objet qui forme le sujet de la leçon est sous les yeux des élèves, ou du moins l'image, le dessin de l'objet, sinon la leçon ne serait pas une véritable leçon d'intuition.

Le manque de tableaux ne peut arrêter l'instituteur, car il a autour de lui assez de matériaux pour se passer d'images.

Le succès de ces leçons dépend de l'habileté à bien poser les questions aux élèves. L'instituteur doit y mettre beaucoup d'ordre et de méthode.

Ordinairement, la leçon d'intuition est suivie d'une maxime religieuse ou morale, ou d'un simple conseil. Mais il faut que la réflexion soit courte et amenée naturellement.

Un livre d'intuition n'est pas nécessaire, attendu que tout instituteur peut lui-même se tracer un plan. Le second livre de Braün contient un plan qui peut être suivi pour les leçons d'intuition. Il consiste à choisir d'abord les objets dans la classe, puis à la maison, ensuite dans le jardin, à l'église, dans la paroisse, et ainsi élargir insensiblement l'horizon de l'élève.

La leçon d'intuition peut, suivant le cas, former la matière d'une leçon de lecture, d'orthographe, de composition et de dessin.

M. Piérard termine en disant qu'il serait nécessaire d'ajouter à chaque conférence une partie pratique qui serait ensuite discutée avec bienveillance. Un instituteur de l'assemblée pourrait, par exemple, donner à la prochaine conférence une leçon d'intuition à une classe de l'école d'application de l'école normale.

MM. Toussaint et Lippins font aussi plusieurs observations sur le sujet ; mais vu son importance, il est remis à la prochaine conférence.

M. J. B. Cloutier, lit un *essai* sur la position précaire de l'instituteur où il développe les deux pensées suivantes : Quelles sont les causes qui rendent la position de l'instituteur si difficile ? et quels seraient les moyens de l'améliorer ?

Vu l'importance de cette lecture pour la classe enseignante, M. R. Saucier propose, secondé par M. J. Piérard, et il est résolu :

Que le Rédaction du *Journal de l'Instruction publique* soit priée de vouloir bien publier la lecture de M. J. B. Cloutier.

Proposé par M. J. Létourneau secondé par M. J. C. Lacroix :

Que les membres de cette association ont vu avec plaisir la nomination de E. Savard, écuyer, au poste important d'inspecteur d'écoles pour le comté de Chicoutimi, que ce monsieur, par l'expérience qu'il a acquise dans l'enseignement, l'activité et le dévouement qu'il a constamment déployés, possède toute la confiance des Instituteurs de la circonscription de l'école normale-Laval ; et les membres de cette association félicitent cordialement l'honorable ministre de l'Instruction publique sur l'heureux choix qu'il a fait dans cette nomination.

Le sujet de discussion sera continué à la prochaine conférence : *Quelle est l'utilité des leçons de choses ?*

Le révd. P. Lagacé continuera son entretien sur la physique ; MM. D. N. St. Cyr et F. X. R. Saucier traiteront chacun un sujet.

L'assemblée est alors ajournée au dernier samedi de janvier prochain, à 9 heures A. M.

F. X. TOUSSAINT,  
Président.  
J. C. LACROIX,  
Secrétaire.

**Cinquante-quatrième conférence de l'Association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Jacques-Cartier, tenue le 28 août, 1871.**

Présidence de M. A. D. Lacroix.

*Présents* : M. Fabbé J. O. Godin, MM. les inspecteurs Valade, Juneau et Pilon, MM. D. Boudrias, U. E. Archambault, H. C. O'Donoghue, W. McKay, P. Demers, M. Emard, J. Archambault, A. Allaire, G. T. Dorais, M. P. Riordon, H. C. Dozois, M. Pilon, J. Leroux, J. T. René, M. Luctot, L. A. Primeau, P. N. O'Donoghue, H. Boire, V. Harman, H. Tétrault et J. O. Cassegrain.

La séance s'ouvrit à 10 heures de l'avant midi. Lecture et adoption du compte-rendu de la dernière conférence.

M. McKay fait lecture de la suite de son étude : *Esquisse biographique sur Pestalozzi ; ses travaux dans la cause de l'éducation.*

Dans cette partie de son travail, M. McKay s'occupe spécialement de la méthode éminemment philosophique du grand éducateur de la Suisse, développe les principaux principes sur lesquels s'appuie cette méthode, et dont voici à peu près le résumé :

10. L'éducation doit être essentiellement religieuse et morale ;

20. Essentiellement organique et complète, et non mécanique, superficielle et partielle : elle doit avoir pour objet l'homme tout entier ;

30. Libre et naturelle, au lieu d'être gênante et servile : l'enfant doit jouir d'une liberté qui lui permette de manifester sans crainte son caractère individuel ;

40. Harmonieuse dans toutes ses parties, c'est à dire qu'elle doit être dirigée de telle manière que toutes les facultés naturelles et toutes les connaissances à acquérir s'accordent et s'harmonisent entre elles ;

50. Basée sur l'intuition, c'est à dire sur une perception claire et distincte du sujet à étudier ;

60. Graduelle et progressive, unie dans ses parties de manière à former un tout complet ;

70. L'éducation doit revêtir un double caractère, privé et public : elle doit cultiver en même temps l'esprit domestique et l'esprit social ;

80. Elle doit être synthétique : chaque chose enseignée doit être réduite par le maître en ses premiers éléments ;

90. Enfin, l'éducation doit être pratique, puisant ses

moyens de développement des circonstances actuelles de la vie."

Proposé par M. H. C. Dezois, secondé par M. L. T. René :  
"Que vu l'importance de la lecture de M. McKay, ce monsieur soit prié de vouloir bien remettre son manuscrit à l'association, afin qu'elle en demande l'insertion au *Journal of Education*."

Unanimentement adopté.

Le comité chargé de faire une étude comparée des différents traités d'histoire du Canada actuellement en usage dans les écoles de cette Province, fait ensuite son rapport de la manière qui suit :

"Rapport du comité nommé par l'association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Jacques-Cartier, pour étudier les différents traités d'histoire du Canada.

"Présents : MM. P. Demers, J. Archambault, A. Allaire et H. C. Dozois."

"Votre comité a l'honneur de faire rapport qu'après une étude sérieuse des différents traités d'histoire du Canada jusqu'ici publiés dans cette Province, il n'hésite pas à se prononcer en faveur de l'*Abrégé d'histoire du Canada* par M. F. X. Toussaint, comme étant celui qui répond le mieux aux besoins de nos écoles.

"Votre comité regrette cependant que M. Toussaint n'ait pas suivi, pour la *domination anglaise*, le même ordre que pour la *domination française*, et qu'il ait passé un peu trop légèrement sur certains noms d'une grande valeur historique."

Proposé par M. McKay, secondé par M. Emard :

"Que le rapport ci-dessus soit approuvé par l'association, et qu'un vote de remerciement soit offert aux membres du comité pour la manière sérieuse et impartiale avec laquelle ils se sont acquittés de la tâche qui leur fut confiée."

Unanimentement adopté.

M. A. D. Lacroix fait ensuite lecture d'un travail ayant pour titre : "*Quelques réflexions sur l'instruction et sur les instituteurs laïques en Canada*."

M. Lacroix prouve d'une manière péremptoire que les laïques ont le droit d'enseigner la jeunesse, qu'ils ont les aptitudes nécessaires pour remplir cette importante fonction, et que dans ce pays, l'instruction et l'éducation qu'ils donnent sont en tout conformes aux enseignements de l'Eglise. Il cite, à l'appui de sa thèse, le témoignage d'hommes qui, par leur position, ont le plus à cœur de sauvegarder les intérêts de l'Eglise, et dont la religion s'honore à juste titre. Il fait bonne justice des assertions de certains journaux du pays qui, poussés par nous ne savons quels motifs, n'ont cessé, depuis quelque temps, de lancer à la face des instituteurs laïques de cette Province les épithètes les plus injurieuses, et d'établir, à leur égard, les comparaisons les plus injustes.

Proposé par M. U. E. Archambault, secondé par M. Demers :

"Que M. Lacroix soit prié de transmettre son travail à l'association, et que le conseil d'administration soit également prié d'en demander l'insertion aux journaux français de cette ville, et au *Journal de l'instruction publique*."

Unanimentement adopté.

Proposé par M. Allaire, secondé par M. Dozois :

"Qu'un vote de remerciement soit offert au conseil d'administration pour avoir bien voulu préparer une adresse au Saint-Père, à l'occasion du vingt-huitième anniversaire de son glorieux pontificat."

Unanimentement adopté.

Proposé par M. Cassegrain, secondé par M. U. E. Archambault :

"Que des remerciements soient votés à M. l'abbé Verreau pour avoir bien voulu déposer aux pieds de Sa

Sainteté l'adresse dont il est fait mention ci-dessus."

Unanimentement adopté.

Proposé par M. Tétrault, secondé par M. Leroux :

"Que des remerciements soient votés à M. l'abbé Godin et à MM. les inspecteurs Valade, Juneau et Pilon pour avoir bien voulu honorer cette séance de leur présence, et pour les bonnes paroles qu'ils ont adressées à l'assemblée."

Unanimentement adopté.

Le comité chargé "*de tracer un plan d'études* où seraient limitées et précisées les matières à enseigner dans les écoles élémentaires et dans les écoles modèles," terminera son rapport à la prochaine conférence.

La question suivante sera de nouveau discutée à la même séance :

"Quels sont les moyens les plus propres à exciter l'émulation chez les élèves ?"

Et la séance s'ajourne au 28 janvier prochain, 7.30 heures.

J. B. CASSEGRAIN,  
Secrétaire.

### Bulletin bibliographique.

—INSPECTION DES ÉCOLES PRIMAIRES. *Ouvrage à l'usage des aspirants aux fonctions d'inspecteur primaire des inspecteurs primaires, des délégués cantonaux et généralement des personnes chargées de la surveillance et de la direction des écoles ; par Eugène Brouart, inspecteur primaire, chevalier de la Légion d'honneur, etc., et Charles Defodon, rédacteur en chef du Manuel général de l'instruction primaire, officier d'Académie, etc.* : 1 vol. in-12, 220 p. ; Paris, L. Hachette et Cie., 1874.

Nous avons parcouru ce volume avec attention et avec beaucoup d'intérêt. Nous en conseillons fortement la lecture à nos inspecteurs et à tous ceux qui s'occupent de l'instruction de la jeunesse ; il est l'œuvre de deux hommes qui ont des connaissances spéciales et une grande expérience sur le sujet. Nous ne saurions donner une meilleure idée de l'importance et de l'actualité de ce livre qu'en mettant sous les regards de nos lecteurs la table des matières :

Chapitre I : Histoire de l'inspection primaire. Conditions d'admissibilité à l'emploi d'inspecteur. Programme de l'examen.—Chapitre II : Attributions des inspecteurs primaires. Délégations cantonales et communales ; historique, attributions.—Chapitre III : Organisation matérielle des écoles et des salles d'asile. § 1er Des maisons d'écoles et du matériel des classes. § 2. Des maisons et des mobiliers pour salles d'asile.—Chapitre IV : Comptabilité des écoles ; diversité des écoles au point de vue de la comptabilité. Rôles de la rétribution scolaire. Registre matricule. Bibliothèques scolaires.—Chapitre V : Ecritures et travaux de cabinet. Bulletin journalier d'inspection ; rapports spéciaux. Rapport trimestriel. Notes à fournir à l'occasion des sessions des conseils généraux ou d'arrondissement. Rapport de fin d'année. Etats de situation. Pensions de retraite des instituteurs.—Chapitre VI : Devoirs des instituteurs. Devoirs généraux. Devoirs envers les autorités locales et scolaires. Devoirs envers les parents et envers les anciens élèves. Devoirs envers les enfants. Devoirs envers les supérieurs universitaires.—Chapitre VII : Surveillance des écoles. Des écoles publiques et libres ; des pensionnats.—Chapitre VIII : Direction générale de l'enseignement ; organisation des classes ; programmes d'enseignement : emploi du temps ; modes, méthodes et procédés d'enseignement.—Chapitre IX : Direction pédagogique des écoles. Lecture. Ecriture. Enseignement grammatical. Calcul et système métrique. Géographie. Histoire. Style et composition. Dessin. Chant. Gymnastique. Leçons de choses.—Chapitre X : Surveillance et direction pédagogique des salles d'asile.—Chapitre XI : Relations des inspecteurs primaires avec les autorités scolaires, avec leurs subordonnés, etc. Rapports sur des affaires scolaires. Conseils. Modèles.

—GUIDE DES SALLES D'ASILE, contenant : 1o. Les lois, décrets, arrêtés et circulaires qui régissent ces établissements ; 2o. Des considérations sur l'éducation physique, morale, intellectuelle de la première enfance ; 3o. L'explication de la méthode et l'exposition détaillée des procédés en usage ; 4o. Des instructions pour la construction, le chauffage, l'appropriation intérieure des salles d'asile, avec plusieurs plans ; par Eugène Rendu, chef au ministère de l'instruction publique, directeur du journal des salles d'asile *L'ami de l'Enfance*. 3e édition, 1 vol. in-8o, 184 pages, Paris, 1860.

Les salles d'asile ne sont pas aussi répandues dans ce pays qu'en France. Les essais qu'on en a faits, néanmoins, ont démontré leur

importance et leur utilité. Nous voudrions les voir se multiplier davantage, et c'est à ce point de vue que nous conseillons surtout la lecture du volume qui fait l'objet de cette notice. Il contient d'ailleurs d'excellents renseignements et des données qui peuvent être utiles à toutes les maisons d'éducation primaire ou supérieure.

—SIXTH ANNUAL REPORT of the department of marine and fisheries, for the year ended the 30th June 1873. 1 vol. in-8, LXXXIV—675 pages; Ottawa, 1874.

—SIXTH ANNUAL REPORT of the directors of penitentiaries of the Dominion of Canada for the year 1873, in-8°, 110 pages; Ottawa, 1874.

—REPORT OF THE SELECT COMMITTEE OF THE SENATE, and third report of the select committee of the House of Commons, respecting a prohibitory liquor law, in-8°, 24 pages; Ottawa, 1874.

—DICTIONNAIRE ET GRAMMAIRE de la langue des Cris, par le Rév. Alb. Lacombe, prêtre, O. M. I., in-8°, 900 pages; Montréal, 1874.

Nous avons voulu parcourir en entier ce curieux volume, et c'est pourquoi nous arrivons un peu tard pour en rendre compte. La langue crise est peut-être rude à l'œil, à cause, sans doute, des caractères dont nous servons pour l'écrire, mais elle nous paraît très-douce à l'oreille; c'est plutôt un murmure qu'une langue; ou bien encore un gazouillement. On le comprendra facilement en songeant que l'alphabet crise ne contient pas les lettres F, L, Q, R, Y, X, et qu'il peut, à la rigueur, se passer des suivantes; B, C, D, G, H, J et Y. Nous ne pouvons pas dire que sa grammaire soit facile, et un simple coup d'œil jeté sur le tableau des verbes nous a fait frissonner en nous rappelant je ne sais quel souvenir désagréable de ces jours, *les plus beaux de notre vie*, où l'on nous faisait copier des verbes grecs, pour nous punir d'avoir aligné quelques rimes françaises. Hélas! que nous sommes vengés depuis! Cette grammaire, toutefois, accuse chez son auteur une somme énorme de travail, avec beaucoup de science. Le Rév. Lacombe, il ne faut pas l'oublier, avait tout à créer; et il est probable que le plus savant des Cris serait encore plus étonné que nous en voyant sa langue façonnée et moulée dans un cadre si bien fait. Le dictionnaire a dû coûter aussi beaucoup d'efforts et de persévérance. Le travail du révérend Père est d'une grande valeur au point de vue philologique; et il empêchera que la langue des Cris ne se perde comme se sont perdus tant d'idiomes des premiers habitants de ce continent, idiomes que nous ne pouvons plus réussir à reconstruire aujourd'hui et dont la conservation eût été pourtant si importante pour jeter du jour sur certaines parties de notre histoire.

—JOURNAL DES ÉCONOMISTES FRANÇAIS; *Revue de la science économique et de la statistique*. Mensuellement, par livraisons de 160 à 192 pages in-8. Abonnement pour le Canada, 46 francs par an.

On nous a adressé la livraison de septembre de ce journal qui contient un article intéressant sur le Canada, dû à la plume de M. Edmond Farrenc. Nous ne saurions mieux faire apprécier l'écrit de M. Farrenc qu'en le reproduisant dans nos colonnes. Beaucoup de nos compatriotes pourront d'ailleurs en profiter; car il est de fait que nous sommes bien plus forts sur la géographie des commentateurs de César et sur le gouvernement de Sésostrius, que sur la topographie, l'histoire et la constitution de notre pays.

—A COMPENDIUM OF THE HISTORY OF CANADA, and of other british north american provinces, for the use of the christian brothers' schools, by J. F. N. D., (Brother A.) 1 vol. in-12, xxxvii—127 pages; Québec, 1874. Ce Compendium est la traduction de l'*Abrégé* que nous avons déjà signalé et que nous publions actuellement dans nos colonnes. Il contient cependant une addition précieuse. C'est un tableau chronologique et synoptique des principaux événements de l'histoire du Canada, avec les synchronismes les plus importants de l'histoire des grandes puissances européennes, des États-Unis et de l'Église. Ce tableau est le fruit d'un travail considérable et ne pourra manquer d'être apprécié comme il le mérite par ceux qui s'occupent de cette matière intéressante. Il sera surtout d'un grand secours pour les élèves des écoles devant lesquels il groupe, dans un seul coup d'œil, les faits importants de l'histoire du monde chrétien pendant une période de près de quatre cents ans.

FAUCHER DE ST. MAURICE, de Québec à Mexico, 2 vols. in-12, 506 pages; *A la Brunante, contes et récits*, 1 vol. in-12, 348 pages; *Choses et autres, Études et conférences*, 1 vol. in-12, 294 pages; Montréal, 1874. Ces quatre jolis volumes renferment, avec quelques morceaux inédits, les principaux écrits que M. Faucher de St. Maurice avait publiés jusqu'à ce jour, dans les revues et les journaux. Nous avons relu avec plaisir ces pages élégantes et pleines de cœur qui sont une protestation si éloquente contre la sécheresse et le sans-gêne de la plupart des écrivains de nos jours.

M. Faucher n'est pas sans défaut. Sa phrase manque quelquefois de correction; mais, en revanche, elle est toujours parfaite de dignité; comme ces nobles de la vieille Espagne, dont le manteau, pour être usé en quelques endroits n'en était pas moins porté avec une grâce imitable.

Nous l'avons dit ailleurs, et nous n'avons pas changé de sentiment depuis, *De Québec à Mexico* est le meilleur écrit de M. Faucher. Ses *Contes et récits* sont agréables à lire et font preuve d'une riche imagination, mais sont loin d'avoir le mérite du premier ouvrage.

L'espace dont nous disposons ne nous permet pas de faire une étude étendue de ces nouveaux livres. La manière obligeante avec laquelle, d'ailleurs, M. Faucher parle de nous dans ses *Choses et autres*, nous interdit un jugement, surtout sur son quatrième volume. Cela ne doit pas nous empêcher, toutefois, de rendre justice au mérite du jeune écrivain que sa plume facile a placé au premier rang, et qui est probablement, aujourd'hui, le plus laborieux et le plus fécond de nos littérateurs.

—THE YOUNG FOLKS GEM; joli recueil mensuel de 8 pages in-4°, illustré, publié à Wadsworth, Ohio, par J. A. Clarke. Prix 25 cents par an: 30 cents les frais de port compris.

### Revue mensuelle.

L'ouverture du parlement de Québec, s'est faite le trois décembre, avec le cérémonial ordinaire. Le message du lieutenant-gouverneur annonçait une enquête sur l'échange des Tanneries, une loi électorale, et un nouveau bill sur la contestation des élections. Ces mesures importantes, et les circonstances spéciales dans lesquelles se présente le nouveau cabinet vont donner à cette dernière session du deuxième parlement un intérêt qui n'aura peut-être pas été atteint jusqu'ici.

Cher nos voisins, le congrès s'est ouvert le sept décembre. Le message du président Grant est un des plus longs et des plus détaillés que l'on ait encore vus. Il embrasse tous les sujets, glisse légèrement sur ceux qui paraissent dangereux et appuie avec complaisance sur ceux qui offrent des aspects favorables. C'est ainsi qu'il se garde bien d'expliquer comment il se fait que la sévérité exercée à Little-Rock se soit changée en une si grande mansuétude pour le gouvernement de Kellogg à la Nouvelle-Orléans. Les journaux n'ont pas été aussi discrets, et n'ont pas manqué de remarquer que l'un des cas concernait le beau-frère du président, tandis que l'autre n'avait rapport qu'à de simples étrangers. Au reste ce n'est pas la seule circonstance où le président ait montré cette grande partialité pour les membres de sa famille et on le lui dit sans le moindre détour. M. Grant annonce son intention de ne pas se présenter aux prochaines élections. Ce sera un des actes les plus sages de sa vie; car son administration, commencée apparemment sous d'heureux auspices n'a plus aujourd'hui les sympathies du peuple américain; et le plus tôt elle disparaîtra pour être remplacée par une organisation moins gangrénée, le mieux ce sera.

Les troubles de la Louisiane que l'on avait crus éteints par le résultat de la dernière élection, commencent à se réveiller: Kellogg ne se tient pas pour battu et il laisse entrevoir sa ferme résolution de s'accrocher au dernier fût avant de se résigner à se laisser couler. L'Arkansas s'agite encore et le Mississippi est en pleine guerre civile. Partout c'est la grande question entre noirs et blancs: attaques injustifiables d'un côté, et représailles sanglantes de l'autre, Dieu sait comment tout cela pourra se terminer!

Il est difficile de parler des affaires d'Europe sans tomber dans des redites continuelles. En France, ce sont toujours les mêmes agitations, le même travail des partis rivaux qui se bousculent et cherchent réciproquement à s'écraser. En Espagne la guerre civile continue et il est à peu près impossible, au milieu des dépêches contradictoires qui se succèdent, de déchiffrer la vérité et de se former une opinion sur le véritable état des choses.

Le temps est aux soulèvements et aux révolutions. Plusieurs faits, assez insignifiants en eux-mêmes, mais empruntant aux circonstances dans lesquelles ils se sont produits, une importance dont il est prudent de tenir note, indiquent qu'en Angleterre même, il se fait un travail caché dans le but de remuer et d'influencer les masses. On retrouve les mêmes germes en Russie, le pays par excellence de l'autocratie illimitée; et la conspiration qui vient d'être découverte contre la vie de l'empereur Alexandre n'est probablement pas limitée aux trois ou quatre mille personnes que l'on a déjà plongées dans les cachots. Ce grand attentat, pour quelques jours du moins, attiré l'attention de toute l'Europe, et M. de Bismark, qui depuis longtemps se croit possesseur d'un droit exclusif à ce privilège, a froncé le sourcil. M. de Bismark, néanmoins, peut se consoler, l'Europe le regarde encore; seulement, ce regard ne contient peut-être pas autant d'admiration qu'il en avait autrefois: on est las d'admirer M. de Bismark; évidemment il y a trop longtemps qu'il pose en brigand Calabrais; le public demande une scène nouvelle.

Il est vrai de dire aussi que M. de Bismark n'a pas été heureux dans sa dernière affaire; ceux qui vivent hors de la portée de sa griffe ne se gênent même pas de dire que c'est un pas de clerc; nous voulons parler de l'emprisonnement et du procès du comte d'Arnim.

M. de Bismark avait débuté par son inqualifiable persécution contre le clergé catholique, c'était une première faute. La loi

militaire fut la seconde ; le procès du comte d'Arnim lui fournit un troisième prétexte pour se faire mal noter.

Il nous semble incroyable qu'à la fin on ne vienne pas à se fatiguer de voir ce brutal régenter les autorités religieuses comme les autorités civiles ; opprimer les unes et se faire faire des excuses par les autres lorsqu'elles ont osé dire un mot en faveur des victimes. M. d'Israëli en est une preuve. L'Autriche, cependant, n'a pas eu cette lâcheté et elle mérite que nous lui en tenions compte. Quelques journaux autrichiens s'étaient permis de qualifier la conduite du prince de fraîche date et avaient même fait certaines révélations inquiétantes pour son repos. Bismark les a cités devant une cour provinciale d'Autriche et les a sommés de déclarer où ils avaient pris leurs informations. Les éditeurs autrichiens ont refusé et l'autorité les a soutenus. Ce refus si facile et si naturel en lui-même, est néanmoins, dans les circonstances présentes, un acte de courage que peu de pouvoirs européens oseraient faire ouvertement. Ce n'est pas, au reste, la seule rebuffade que M. de Bismark ait reçue de ce côté. Un évêque dont le diocèse se trouve partie en Prusse et partie en Autriche a été condamné par les autorités allemandes à l'amende pour ne s'être pas conformé aux nouvelles lois religieuses. L'évêque, retiré sur le territoire autrichien, a refusé de payer et de se livrer pour subir l'emprisonnement : l'Autriche, interpellée à ce sujet, a soutenu carrément les prétentions de l'évêque. Cela surprend M. de Bismark et lui donne à penser.

Parmi les faits importants des deux derniers mois, nous devons mentionner l'annexion des îles Fidji au royaume de la Grande-Bretagne. Les Anglais ont établi leurs premiers postes dans ces îles il y a vingt ans, et dès 1857, une demande d'annexion leur avait été soumise. Cette demande, renouvelée plusieurs fois depuis et toujours refusée, vient à la fin d'être accordée. Les Fidjiens ont maintenant un gouverneur anglais et sont sujets de Sa Majesté Victoria.

Les îles Fidji, (ou Viti), découvertes par le navigateur danois Abel Tasman en 1643, sont situées dans le grand océan équinoxial entre les quinze et vingt-deux degrés de latitude sud et les 174<sup>e</sup> et 179<sup>e</sup> degrés de longitude Est. Leur distance de l'Australie est de quinze cents milles environ. Le groupe comprend cinq ou six grandes îles et près de deux cents îlots et rochers dont le nombre exact n'est pas encore connu. La population noire est d'environ 230,000, et les blancs comptent à peu près 5,000 âmes : ils habitent presque tous sur la plus grande des îles, Viti-Levou, qui a une superficie de 1,800 milles. Cet archipel est le plus riche et le plus fertile de tout l'océan pacifique. Le climat est un des plus beaux du monde on n'y connaît ni les fièvres, ni les épidémies. Les Fidjiens étaient autrefois cannibales ; ils sont beaucoup plus civilisés maintenant et quelques peuplades de l'intérieur seules ont encore ces habitudes barbares. On compte parmi eux plus de 75,000 chrétiens.

Nous avons à annoncer, pour notre bulletin nécrologique de ces deux derniers mois, le décès de Mgr Bacon, évêque de Portland et celui de la sœur Marie-de-Bonsecours, fondatrice de l'asile des sourdes-muettes de Montréal.

Mgr Bacon était né à Brooklyn en 1814, et avait été ordonné prêtre en 1838. Il fut nommé évêque de Portland en 1865, et prit possession de son siège le 22 avril de la même année. Il est mort à New-York le 5 novembre, à l'âge de soixante ans.

La sœur Marie-de-Bonsecours (Albine Gadbois), est née à Belœil, le 22 janvier 1830. Elle entra au couvent de la Providence en 1847, et, après son noviciat, elle fut envoyée à la Longue-Pointe où les sœurs dirigeaient une école. Elles avaient parmi leurs élèves, deux sourdes-muettes. Ce furent ces deux infortunées qui donnèrent à la sœur Marie la pensée de fonder une institution pour l'enseignement des sourdes-muettes. Elle apprit de M. Lagorce (autrefois curé de Saint-Charles, rivière Chambly) la méthode de l'abbé de L'Épée, et commença sa classe avec une douzaine d'enfants. L'œuvre fut difficile dans ses commencements, et on ne peut se faire une idée des obstacles que la vaillante chrétienne a eus à surmonter. Son travail, toutefois, a porté de grands fruits et l'humble école de la Longue-Pointe s'est transformée, à force de labeur et de sacrifices, en le superbe établissement qui s'élève aujourd'hui sur la rue Saint-Denis, à Montréal.

La sœur Marie-de-Bonsecours est morte à Montréal le 31 octobre dernier, à l'âge de quarante-trois ans.

## NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

BULLETIN DE L'HISTOIRE.

*L'Amérique découverte par un Français.*—Nous lisons un journal de France :

La *Revue politique et littéraire* reproduit le cours d'histoire professé à la Faculté des lettres de Dijon, dans lequel M. Paul Gallafel revendique en faveur d'un Français l'honneur d'avoir mis le pied sur le sol américain plusieurs années avant Christophe Colomb. Avant d'analyser l'article où cette revendication ou moins piquante est développée, nous ferons remarquer qu'il ne dispute que sur la question de priorité, en laissant tout entière à l'illustre Génois la gloire d'avoir réellement ouvert la route de l'Amérique et doté l'Espagne d'un monde, comme dit Casimir Delavigne. Cette réserve faite afin de ne pas trop effaroucher l'esprit par la hardiesse de la thèse, abordons le sujet. On sait que Dieppe était autrefois le plus grand port commerçant et militaire de France. C'était à la fois notre Marseille et notre Brest. A l'époque de la plus haute prospérité dieppoise, vers la fin du quinzième siècle, un certain abbé Descaliers, très-savant en mathématiques et en astronomie, y fonda une école où il enseignait la théorie de la navigation. Un de ses meilleurs élèves fut le héros de la *Revue*, Jean Cousin, qui se trouva un marin accompli au moment où le bruit des découvertes portugaises en Afrique retentissait par toute l'Europe :

« Quelques gros marchands de cette ville s'associèrent et proposèrent à Jean Cousin de partir pour un voyage d'exploration. Il devait s'engager dans la voie frayée déjà par ses compatriotes et s'efforcer tout en suivant leurs traces, de prévenir les Portugais aux Indes orientales. Il lui fallait s'avancer au sud de l'Équateur, avec ces navires du temps, si mal agencés, à peine pontés, surchargés de voiles et de cordages inutiles, et affronter les courants qui, même aujourd'hui, rendent encore si pénibles les approches de la côte africaine. Pourtant Cousin n'hésita pas. Il était alors dans la force de l'âge, dans l'ardeur des espérances ; il pouvait compter sur son équipage ; enfin son maître, Descaliers, lui avait donné des instructions très-étendues. Il accepta donc les offres des armateurs dieppois et mit à la voile en 1488. Impossible de préciser davantage la date de son départ, car la tradition seule a conservé le souvenir de ce voyage.

« Pourtant jamais expédition maritime n'aurait été plus féconde en résultat inespérés ! Descaliers avait recommandé à son élève de profiter des vents du large et de ne pas serrer la côte de trop près, afin d'éviter les tempêtes toujours fréquentes dans ces parages et de ne point échouer sur les bancs de sable et les écueils si nombreux sur la côte. Cousin obéit à ces sages conseils. Arrivé à la hauteur des Açores, il fut entraîné à l'ouest par un courant marin et aborda une terre inconnue, près de l'embouchure d'un fleuve immense. Il prit possession de ce continent, mais, comme il n'avait ni un équipage assez nombreux ni des ressources matérielles suffisantes pour fonder un établissement, il se rembarqua. Au lieu de revenir directement à Dieppe pour y rendre compte de sa découverte, il cingla dans la direction du sud-est, c'est-à-dire de l'Afrique australe découvrit le cap des Aiguilles, prit note des lieux et de leur position remonta au nord, le long du Congo et de la Guinée, où il échangea ses marchandises, et revint à Dieppe en 1489.

« Tel fut le voyage de Cousin. Est-il vrai que, dans la première partie de ce voyage, précurseur immédiat de Christophe Colomb, il ait découvert en Amérique le Brésil et le fleuve des Amazones ? Est-il vrai que, dans la seconde partie de son expédition, précurseur de Vasco de Gama, il ait presque doublé l'Afrique et indiqué le chemin de l'Indoustan ? »

A la suite de cet énoncé, les objections se pressent en foule et la *Revue* tâche d'y faire face. Comment la découverte ne devint-elle pas immédiatement populaire ? Comment, plus tard, les Dieppois et Jean Cousin lui-même ne firent-ils pas aussitôt cette revendication qui se produit si tard aujourd'hui ? Il est difficile de répondre d'une façon complètement satisfaisante. Cependant, parmi les arguments dont la *Revue* appuie sa thèse, il en est un fort curieux. Le lieutenant de Cousin était un castillan nommé Pinçon, qui fut chassé de Dieppe peu après le retour. Ce Pinçon est le même que l'Alonzo Pinçon à qui Christophe Colomb confia trois ans plus tard le commandement de l'un de ses navires et qui se montra l'un des partisans les plus résolus du voyage de découverte.

« Bien que sous les ordres de l'amiral, puisque Colomb avait reçu de la couronne de Castille et ce titre et l'investiture des futures découvertes, Pinçon agit toujours à sa guise pendant le voyage. Le fils de Colomb, dans la vie de son père qu'il composa plus tard, n'essaya seulement pas de contester que, dans les circonstances difficiles, Colomb consulta toujours Alonzo Pinçon. Ce n'était certes pas à titre de marin, car Colomb avait navigué toute sa vie et n'avait besoin des leçons de personne ; ni en qualité de lieutenant, car Colomb l'eût fait venir à son bord pour tenir conseil avec lui, tandis

quo souvent il passe sur l'autre vaisseau, s'enferme de longues heures avec son prétendu subordonné, lui communique des cartes et ne décide rien sans l'avoir consulté.

On eût dit qu'il s'adressait moins à sa science qu'à ses souvenirs.

Quand Pinçon insistait à plusieurs reprises, et notamment, le 6 août, le 18 septembre et le 6 octobre, pour qu'on cinglât vers le sud-ouest afin de trouver terre, n'était-ce pas qu'il se rappelait le grand courant équatorial et voulait le retrouver pour être porté par ses eaux ? Lors du grand procès qui s'éleva après la mort de Colomb entre son fils Diego et la couronne de Castille, dix témoins déposèrent dans l'instruction que l'amiral demandait à Pinçon si l'on était en bonne voie, et que Pinçon avait toujours répondu négativement jusqu'à ce qu'on eût pris la direction du sud-ouest. Colomb marchait en homme qui n'a fait que rêver ce qu'il exécute, et Pinçon comme s'il cherchait un chemin antrefois parcouru par lui : il était si convaincu, si sûr de lui-même, que Colomb finit par l'écouter. Quelques jours après, on touchait à San-Salvador.

Alonzo Pinçon était donc un associé plutôt qu'un subordonné. Le 6 octobre, quand les équipages découragés demandèrent à grands cris le retour, et que Colomb assembla les capitaines à son bord afin de prendre une détermination décisive, ce fut Alonzo Pinçon qui prit la parole et raffermir les esprits ébranlés. Il y avait dans cette ferme volonté de conserver la même direction autre chose qu'un effet de pur hasard, un heureux entêtement. Cette affirmation répétée de découvrir la terre ne reposait pas sur un simple conjecture. Pinçon n'eût pas autrement agi s'il eût été certain de l'existence d'un continent, et il l'était, comme le prouve l'issue du voyage.

D'autre part, les Diopois manifestèrent toujours une tendance marquée pour les voyages au Brésil, ce qui semblerait indiquer qu'ils avaient des connaissances particulières sur le pays. Les probabilités sont donc assez fortes pour que ce voyage de Cousin soit une réalité.

Il faut dire que la relation de ce voyage extraordinaire, consignée selon les coutumes de Dieppe au gré de l'amirauté, a été incendiée en 1694 quand les Anglais bombardèrent la ville. Le seul livre dans lequel le souvenir en ait été conservé est un ouvrage de Desmarquets, intitulé : *Mémoires chronologiques pour servir à l'histoire de Dieppe et de la navigation française* (Paris 1785), qui n'a pas une très-grande autorité. Toutefois la légende de Cousin, religieusement transmise à Dieppe d'âge en âge, a paru assez sérieuse pour que MM. Vitet et Estanvelin, dans leurs *Histoires de Dieppe*, et M. Margry, dans ses *Navigations françaises au 16e siècle*, s'en occupent longuement.

BULLETIN DE L'AGRICULTURE.

*Valeur du Sarrasin.*—On lit dans la *Gazette des Campagnes* :

*Consommez votre sarrasin et ne le vendez pas ; et mieux, achetez-le et n'en faites pas si c'est possible.*—Ce conseil devrait devenir proverbial pour les motifs suivants :

Un préjugé pèse sur le sarrasin, peu de personnes le regardent comme un aliment substantiel, et cependant des populations entières en font presque leur unique nourriture et s'en trouvent parfaitement bien. L'emploi de sa farine mélangée avec celle d'orge ou de maïs, est la base de l'engraissement des poulardes du Mans ou de la Bresse, et l'on sait même que l'usage exclusif du blé noir donnerait encore un accroissement de poids plus considérable, mais que la volaille perdrait un peu de finesse. Le son est très utile à la nourriture des porcs, et des analyses chimiques ont prouvé que le Sarrasin contient en grandes proportions des substances éminemment propres à la production de la chair et de la graisse. Eh bien ! cette graine qui, à poids égal, a une valeur nutritive peu différente de celle du froment, ne se vend en moyenne que les trois cinquièmes du prix du blé, et l'on voit immédiatement la conséquence de ceci ; le cultivateur doit consommer par lui-même ou ses animaux le plus possible de sarrasin parce que c'est un aliment sain et substantiel, parce que c'est peut-être la plante alimentaire la plus économique, il doit en porter le moins possible au marché, parce que son faible prix n'est pas suffisamment rémunérateur. En un mot, le sarrasin vaut plus que son prix vénal, il doit s'en servir, en acheter même mais ne pas en vendre.

Ces recherches sur la nature du sarrasin sont dues à M. Pierré professeur à la faculté des sciences de Caen.

*Du vol des fruits.*—Il existe dans nos campagnes des habitudes dont on ne connaît pas assez le mauvais côté. Parmi ces habitudes est celle qu'ont les enfants et même certaines grandes personnes, d'aller prendre sans permission des fruits sur la propriété d'autrui. La plupart du temps, on s'imagine que c'est un beau tour à jouer aux personnes qui cultivent ces fruits. Rien de plus déplacé à notre avis que ces déprédations ; rien de plus propre à décourager ces personnes d'une culture aussi profitable. En vérité, il n'y a que les victimes de ces vols qui peuvent se faire une idée de ce qu'on souffre, quand, après avoir donné tous ses soins et son temps à une espèce de culture, on voit que tout le trouble qu'on s'est donné n'aboutit qu'à amener une foule de pillards sur sa propriété.

Et, l'on ne se contente pas de voler les fruits, mais on casse les

branches, ou l'on foule le terrain, ou bien l'on brise les racines des plantes qui croissent dans les jardins, de manière à les faire mourir.

Les parents et les maîtres devraient exercer la plus grande vigilance sur leurs enfants, afin de les empêcher de commettre ces dévastations si répréhensibles. Souvent, ils devraient leur rappeler que ces actes sont contre la bonne morale, et s'efforcer de leur inspirer le respect de la propriété d'autrui. Et ceux qui n'écouteraient pas leurs bons conseils, qu'on les punisse sévèrement.

Quant aux grandes personnes qui se permettent d'en faire autant que les enfants, aucune indulgence ne devrait être exercée à leur égard, parce qu'elles sont bien plus coupables qu'eux.—(*Gazette des Campagnes.*)

*Effet du camphre sur les graines.*—Une découverte ancienne oubliée et retrouvée peut rendre de grands services à l'agriculture, aux horticulteurs et aux fleuristes.

De l'eau imprégnée de camphre possède la propriété de hâter, de stimuler, de renouveler même la germination des graines de plantes.

Un savant allemand qui trouva dans une bibliothèque un ancien ouvrage mentionnant le fait, oublié dès longtemps, se livra à des expériences qui en établirent la réalité. Il prit des graines de diverses espèces de fleurs dont plusieurs étaient conservées depuis trois ou quatre ans, en sépara chaque espèce en paquets distincts qu'il plaça entre des feuilles de papier buvard humectées les unes d'eau pure, les autres d'eau tenant du camphre en dissolution. Dans beaucoup de ces cas les graines exposées à l'eau seule, ne gonflèrent même pas, tandis que toutes celles qui vinrent en contact avec l'eau camphrée réussirent parfaitement. La même expérience répétée sur des graines de légumes démontra d'une manière remarquable la faculté que possède l'eau légèrement camphrée de promouvoir la vitalité végétative.

De la poudre de camphre mêlée au sol détruit les plantes qui s'y trouvaient, ce qui démontre que cette substance possède une énergie fatale lorsqu'elle est présente en forte quantité, mais qu'elle exerce une influence favorable à très-petites doses. L'eau ne dissout le camphre qu'en une légère proportion.

Nous livrons ces faits intéressants aux personnes en position d'en tirer parti. Les agriculteurs pourraient par exemple constater si la croissance du blé, de l'orge, de l'avoine, etc., serait favorisée par le moyen que nous venons d'indiquer.

BULLETIN DES SCIENCES.

*60 Nœuds à l'heure.*—Jusqu'à ce jour on avait considérée une vitesse de quinze nœuds à l'heure comme une vitesse supérieure pour un navire à vapeur, et l'on n'avait jamais songé à admettre qu'un navire pût atteindre la vitesse des trains les plus rapides.

Or, voici ce que nous lisons dans la *Naval and military Gazette* :

« Dans une brochure que nous avons sous les yeux M. Charles Ramur prétend, avec une grande apparence de raison, qu'il est possible d'obtenir une vitesse beaucoup plus considérable que celle dont on se contente actuellement. Comme on peut aisément le supposer, cet accroissement de vitesse ne peut être produit par une simple addition de puissance motrice ; elle entraîne une modification complète des formes du navire.

« M. Ramur, en effet, établit qu'une grande augmentation de force motrice ne peut être appliquée à des navires construits d'après les traces ordinaires. L'énorme vague que soulèvent, à leur avant, quelques cuirassés, lui paraît la meilleure preuve que la limite a été atteinte dans cette voie. Ainsi, dit-il si la force appliquée à la Dévastation était augmentée ce navire serait submergé même par une mer calme, et l'on admet que, s'il donnait toute la vitesse dont il est susceptible actuellement, il ne pourrait lutter contre les vagues de l'Atlantique, qui le couleraient rapidement.

« M. Ramur veut donc faire une application pratique du principe des plans inclinés pour la construction des navires à vapeur, de sorte que la carène de ces navires soit composée de deux ou plusieurs de ces plans inclinés parallèles et consécutifs, ce qui les mettrait à même de traverser les vagues sans roulement, et avec une vitesse considérable, cela sans une grande augmentation dans la puissance motrice. Il a calculé que les navires ainsi construits n'exigeraient qu'une force trois fois plus considérable que celle qui est employée dans des navires ordinaires pour une vitesse de 60 nœuds à l'heure.

« Déjà, dans les expériences qui ont été faites à Tournay, en 1872, sur un navire construit d'après les plans de M. Ramur, une vitesse de 63 nœuds à l'heure fut obtenue. De nouveaux essais doivent être faits, cet été sur une chaloupe à vapeur d'une tonne de déplacement. On estime qu'avec une machine de 10 chevaux cette chaloupe aura une vitesse de 10 nœuds environ à l'heure.

« Il est inutile de remarquer ici que si les dimensions d'un navire augmentent, la force nécessaire à la propulsion diminue. Une machine de 500 chevaux, par exemple, donnera à un navire de 2,000 tonnes, une vitesse de 60 nœuds. »

## ANNONCES.

## Grammaire de Lhomond

entièrement revue, corrigée et augmentée par

**J. B. CLOUTIER**

de l'école normale-Laval.

## "DEVOIRS GRAMMATICAUX"

GRADUÉS,

PAR LE MÊME.

Ces deux livres, approuvés par le Conseil de l'Instruction publique, introduits au séminaire de Québec, à l'école modèle-Laval et dans plusieurs des principales institutions du pays, sont en vente chez tous les libraires de cette ville et chez M. PAVETRE à Montréal.

PRIX DE LA GRAMMAIRE : ..... { \$1.20 la douzaine.  
 { \$0.12 l'exempl. en détail.  
 PRIX DES DEVOIRS GRAMMATICAUX : { \$1.50 la douzaine.  
 { \$0.15 l'exemplaire en détail

## LIVRES D'ECOLE

PUBLIÉS PAR LES

**Frères des Ecoles Chrétiennes**

DANS LA

## PUISSANCE DU CANADA.

TRAITÉS D'ARITHMÉTIQUE COMMERCIALE, de MENSURATION et de COMPTABILITÉ, 1 vol. in-12, de 468 pages.

INTRODUCTION AU TRAITÉ D'ARITHMÉTIQUE COMMERCIALE, 1 vol. in-12, 216 pages.

CLÉF ou SOLUTIONS des Exercices et Problèmes des deux ouvrages ci-dessus, suivies d'un Recueil d'Exercices pratiques et bien gradués pour Calcul Mental à l'usage des Professeurs.

Ces ouvrages sont publiés dans les deux langues française et anglaise.

HISTOIRE SAINTE, 1 vol. in-12, de 144 pages.

HISTOIRE DU CANADA et des autres Provinces de l'Amérique Britannique du Nord, 1 vol. in-12, de 176 pages.

HISTOIRE ANCIENNE, HISTOIRE DU MOYEN-ÂGE et HISTOIRE MODERNE, 1 vol. in-12, de 392 pages.

COURS d'HISTOIRE, ou les trois ouvrages ci-dessus réunis, formant 1 vol. in-12, de 710 pages.

CATÉCHISME DE L'HISTOIRE SAINTE, 1 vol. in-12, de 86 pages.

CATÉCHISME DE L'HISTOIRE DU CANADA, etc., 1 vol. in-12 de 114 pag.

Les deux CATÉCHISMES ci-dessus réunis, 1 vol. in-12, de 192 pages. Une partie du Cours complet d'Histoire est publié en anglais, et l'autre le sera très-prochainement.

Tous les ouvrages ci-dessus ont reçu l'approbation du Conseil de l'Instruction Publique pour la Province de Québec. On peut se les procurer à des prix très-moindres, chez les auteurs, rue Glacis, 2, ou chez la plupart des libraires.

Québec, le 21 Janvier 1874

DICTIONNAIRE  
GÉNÉALOGIQUE

DE TOUTES LES FAMILLES CANADIENNES

PAR

M. L'ABBÉ C. TANGUAY

Avec un Fac-Simile de la Première carte inédite de la Nouvelle-France en 1611.

Les personnes qui ont souscrit au Dictionnaire Généalogique et qui voudraient recevoir ce volume par la poste sont priées de nous envoyer le montant de leur souscription qui est de \$2.50 en y ajoutant 40 centimes pour les frais de poste. Celles qui ont souscrit chez les Messieurs suivants pourront se le procurer en s'adressant après le 17 Mai courant à

J. A. LANGLAIS, Libraire, Rue St. Joseph, St. Roch de Québec.

J. N. BUREAU, Trois-Rivières.

E. L. DESPRÉS, Maître de Poste, St. Hyacinthe.

JAMES W. MILLER, Maître de Poste, de Ste. Lucie de Rimouski.

A. GAGNÉ, Maître de Poste de Kamouraska.

R. OUELLET, " " L'Islet.

F. H. GLASSON, " " L'Anse à Gilles.

E. LEMIEUX, Ottawa.

F. X. VALADE, Longueuil.

L. O. ROUSSEAU, Château-Richer.

Les personnes qui ont souscrit chez MM. DERRAU & ASSIÈS, pourront s'adresser à M. L. M. CRÉMAZIER, Libraire, Québec.

En vente chez l'Éditeur

EUSEBE SÉNÉCAL,

10 - Rue St. Vincent, Montréal.

## LE CALCUL MENTAL

DE

**M. F. E. JUNEAU**

EST EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

## LE JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

—DE LA—

PROVINCE DE QUÉBEC.

LE JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE est publié sous la direction du ministre de l'Instruction publique et paraît le 15 de chaque MOIS.

Conditions d'abonnement.....\$1.00 PAR AN.  
 Pour les instituteurs.....0.50 " "

TARIF DES ANNONCES.

1re insertion, par ligne.....\$0.07  
 Insertions subséquentes, par ligne.....0.02

Les annonces d'instituteurs sollicitant un emploi, sont insérées gratuitement.  
 On ne reçoit que les annonces ayant trait à l'éducation, aux sciences et aux arts.

Adressez : Journal de l'Instruction publique, Québec.—Affranchir.

Imprimerie de Léger Brousseau, 7, rue Buade, Québec.